

JUILLET/AOUT 2007

# MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERGER MERKUR  
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[www.cc.lu](http://www.cc.lu)



Dossier:

## Propriété intellectuelle: innover, protéger, valoriser



■ La Chambre de Commerce accueille le Premier Ministre de la République Démocratique Populaire du Laos



■ Euro Info Centre: Grand succès pour la «Journée de l'Internationalisation»

■ Chronique juridique: Le contrat d'initiation à l'emploi

# Parce que je mérite un banquier qui me comprend !



*BUSINESS*



Se prendre le temps de vous écouter, analyser et comprendre vos besoins, anticiper les tendances du marché et agir rapidement avec des solutions pertinentes et efficaces, telle est la vocation de nos conseillers PME. Le développement de produits avantageux en est un atout supplémentaire: les formules **ZEBRA BUSINESS** et **ZEBRA BUSINESS plus** vous proposent tous les services autour de votre compte courant professionnel. Cette offre business "tout compris" inclut tous les services à réelle valeur ajoutée, dont le leasing, pour un rapport qualité/prix exceptionnel. N'hésitez plus et renseignez-vous dès aujourd'hui dans une de nos agences ou sous [www.zebra.lu](http://www.zebra.lu).



## SPUERKEESS

Äert Liewen. Är Bank.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome, 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 30775, [www.bcee.lu](http://www.bcee.lu).

# Pacte logement: Copie à revoir!

Au fil de la dernière décennie le manque croissant de logements décents à un prix abordable est devenu un problème bien trop réel pour une très grande partie de la population luxembourgeoise. Pour contrecarrer cette évolution et combattre le déséquilibre actuel entre l'offre et la demande de logements au Grand-Duché, le Gouvernement a présenté fin janvier le projet de loi n° 5696, instituant un «pacte logement» avec les communes. Le projet de loi propose de modifier certaines dispositions du Code civil et d'introduire dans la législation nationale un ensemble de mesures administratives, juridiques et fiscales ayant comme objectif une stabilisation, voire une baisse des prix du foncier et de l'habitat. Si dans l'avis qu'elle vient de publier, la Chambre de Commerce soutient l'objectif poursuivi par le projet de loi, elle doit cependant constater que dans sa mouture actuelle le projet est incomplet et réclame des remaniements substantiels.

Force est de constater que la politique de logement du Gouvernement des trente dernières années n'a jamais su apporter les résultats escomptés en matière de régularisation du marché de l'immobilier. Cette politique était jusqu'à présent constituée pour l'essentiel de mesures intervenant du côté de la demande. Ces mesures avaient fait l'objet d'admonestations sérieuses de la part de la Chambre de Commerce, notamment lors de l'élaboration de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Ces critiques furent largement ignorées à l'époque mais leur bien-fondé s'est depuis lors avéré.

La Chambre de Commerce estime le «pacte logement» prématuré. Une réforme d'une telle ampleur du cadre légal entourant le marché immobilier nécessite au préalable une analyse détaillée de la situation actuelle du marché foncier et un bilan sur toutes les mesures prises au cours des dernières décennies en ce domaine. En l'absence d'un tel état des lieux, les retombées de la réforme projetée risquent d'être nulles, voire contreproductives. Pour des raisons de cohérence évidentes, le projet de loi devrait être adopté en même temps que le plan sectoriel de logement annoncé pour l'année 2008 et le règlement type de règlement des bâtisses, qui détermineront les aspects urbanistiques du développement du territoire et devraient témoigner d'une autre politique d'urbanisation, tendant principalement vers la densification et le renouvellement urbain de l'existant. La Chambre de Commerce appelle à ce que la préparation du plan sectoriel de logement tienne aussi compte des besoins en zones d'activités économiques et revendique en outre l'élaboration d'un règlement des bâtisses standardisé qui s'imposera à toutes les communes. Au lieu de réformer la loi précitée du 19 juillet 2004 par petites touches et à des intervalles rapprochés, la Chambre de Commerce appelle à une réforme unique et courageuse de cette loi, qui est à l'heure actuelle semée d'embûches juridiques et administratives.

Le Luxembourg devra aussi se doter d'outils de suivi permettant à tous les acteurs de disposer à tout moment de données

fiables sur l'état du marché du logement et de mesurer l'impact des mesures prises en matière de politique de logement.

Si la Chambre de Commerce soutient le principe d'une plus grande association des communes dans une politique active du logement et partage le constat que les communes devraient mettre davantage de terrains et de logements à disposition, elle doute néanmoins que les moyens financiers et humains prévus et disponibles soient suffisants pour permettre aux communes de mener une politique active de logement. Il est par ailleurs regrettable que le montant de l'aide financière à verser aux communes ne prenne pas en considération la situation financière individuelle de chaque commune signataire d'un pacte logement. A ces égards, une réflexion quant à une réduction du nombre de communes et une organisation plus rationnelle du territoire national s'impose.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce dénonce que le projet de loi favorise de manière disproportionnée les promoteurs publics de logements au détriment des promoteurs privés, alors même que le défi que constitue la création de logements en nombre suffisant et à des prix abordables ne saurait être relevé par les seules autorités publiques. Elle réclame d'assurer à tous les promoteurs – publics et privés – qui investissent dans des logements à coût modéré les mêmes avantages en termes de traitement fiscal et d'aides étatiques.

Un coût non négligeable du prix du foncier est causé par des démarches administratives longues et fastidieuses au résultat souvent aléatoire, nécessaires pour rassembler toutes les autorisations indispensables à la réalisation d'un projet immobilier. Aussi, la Chambre de Commerce soutient notamment la mise en place d'un guichet unique chargé de recueillir toutes les demandes d'autorisations nécessaires.

Le risque économique considérable couru par les promoteurs de voir leurs projets immobiliers (souvent planifiés sur plusieurs années par un travail de longue haleine) remis en cause par l'exercice du droit de préemption par les autorités publiques ou encore par un changement du plan d'aménagement général (PAG), se répercutera de façon négative sur les prix. Il en va de même d'une procédure de préemption trop longue et fastidieuse. Pour atténuer ces risques, la Chambre de Commerce propose que la procédure de préemption soit mise en œuvre dès le stade du compromis de vente, et qu'elle porte impérativement sur tout le projet immobilier (et non sur chaque parcelle prise isolément). Afin d'éviter que les bénéficiaires du droit de préemption ne retiennent les terrains acquis par l'exercice du droit de préemption sur une trop longue période sans les affecter à la construction de logements – ce qui constituerait une possible source de renchérissement des prix – la Chambre de Commerce propose de leur imposer une obligation de construire ces terrains dans un certain délai.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, la Chambre de Commerce ne peut approuver le projet de loi dans sa forme actuelle et invite le Gouvernement à revoir sa copie. ■



**DOSSIER**

**4 Propriété intellectuelle: innover, protéger, valoriser**

**FLASH**

**19 La Chambre de Commerce accueille le Premier Ministre de la République Démocratique Populaire du Laos**

**DOSSIER**

- 4** Propriété intellectuelle: innover, protéger, valoriser
- 10** Entretien avec Edmond Simon, directeur Général de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle (OBPI)
- 12** Passions et convictions

**FLASH**

- 14** Succès de la séance d'information sur la société de gestion de patrimoine familial
- 15** «Le Japon est de retour»
- 16** L'Université du Luxembourg et la Chambre de Commerce lancent le Master of Science Entrepreneurship & Innovation (M.Sc.)
- 16** Accueil d'une délégation albanaise
- 17** Remise de distinctions honorifiques
- 18** Visite de SEM Christo Gueorguiev – Ambassadeur de Bulgarie
- 18** Flash en bref
- 19** La Chambre de Commerce accueille le Premier Ministre de la République Démocratique Populaire du Laos

**INTERNATIONAL**

- 20** Calendrier 2007
- 20** Messen und Ausstellungen im August/September 2007
- 20** Mission économique en Europe Centrale
- 22** Plus de 100 participants à la «Journée de l'Internationalisation»
- 24** Les rendez-vous sécurité transfrontaliers: visite de Philips Eclairage à Pont-a-Mousson (France), suivie d'une conférence sur les «addictions»
- 25** Mission économique en Ukraine: de nouvelles opportunités à la porte de l'UE
- 25** Stand collectif au salon SYSTEMS 2007 à Munich
- 26** BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires
- 28** Textes européens publiés du 26 mai au 25 juin 2007
- 29** La faiblesse de la R&D constitue une menace pour l'économie européenne de la connaissance
- 31** La Commission européenne et la BEI créent un nouvel instrument pour financer la recherche et l'innovation
- 31** La Commission se réjouit de l'accord sur la directive renforçant les droits des soumissionnaires non retenus

- 32** La Commission européenne simplifie les formalités administratives tout en garantissant la protection des travailleurs détachés

**FORMATION**

- 34** Journée découverte du Luxembourg pour une quinzaine d'étudiants de Moscou
- 34** Remise des certificats de compétence professionnelle à l'IFCC
- 35** Succès du 2<sup>e</sup> Forum Entreprise et Formation
- 36** Etude sur la diffusion et l'utilisation du e-learning dans les entreprises luxembourgeoises
- 37** Le CRP Henri Tudor lance un site sur le e-learning
- 38** L'association des Anciens de Sacred Heart University – John F. Welch College of Business met à l'honneur M. Edmond Israël

**INNOVATION**

- 40** FOCUS sur l'innovation et la R&D au Luxembourg
- 40** Faciliter l'accès des entreprises aux programmes de l'ESA
- 42** 6 milliards EUR pour les PME innovantes
- 43** Pluridisciplinaire et performant
- 44** 1, 2, 3, GO donne rendez-vous le 20 septembre 2007 à Liège



## INTERNATIONAL

### 22 Grand succès pour la «Journée de l'Internationalisation»

44 Roger A. Assaker (e-Xstream engineering) lauréat du concours «Creative Young Entrepreneur Luxembourg 2007»

45 Les sponsors du «CREATIVE YOUNG ENTREPRENEUR LUXEMBOURG 2007»

45 «Le Prix de la Santé: un + pour votre entreprise»

## ECONOMIE

46 Au Luxembourg les petites entreprises croissent plus vite que les plus grandes

46 Enquête sur les dépenses des salariés frontaliers au Luxembourg

48 Pourquoi les salariés résidant au Luxembourg changent-ils d'emploi?

49 Coût de la vie: Moscou devance Londres

## LEGISLATION/AVIS

52 Le contrat d'initiation à l'emploi

53 Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce



## ECONOMIE

### 46 Enquête sur les dépenses des salariés frontaliers au Luxembourg

54 Guide pratique: Tout savoir sur la titrisation au Luxembourg

55 Vidéosurveillance, contrôle électronique et horaire mobile: procédure d'autorisation simplifiée

## FEDERATIONS/UEL

56 Il faudra rester vigilant

57 Luxembourg si proche, si différent

57 92<sup>e</sup> assemblée générale

59 Grand concours des Golden Ticket Awards

60 Introduction controversée d'un statut unique dans le secteur privé

## INFO ENTREPRISES

62 En bref

62 Accumalux S. A. s'étend en Egypte

63 Transformer l'Avenir: ArcelorMittal lance sa nouvelle marque mondiale

64 VitalVie, un nouveau centre de bien-être, ouvre ses portes

65 Nouvelles formules avantageuses entre Luxembourg et Paris Charles de Gaulle



## LEGISLATIONS/AVIS

### 52 Chronique juridique: Le contrat d'initiation à l'emploi

65 Le Grand-Duché de Luxembourg s'affiche dans le métro parisien

66 Fortis lance une vaste campagne ciblant les frontaliers

68 Accor ouvre une nouvelle adresse à Luxembourg

## BOURSE

70

**Editeur:**  
Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg  
7, rue Alcide de Gasperi  
L-2981 Luxembourg  
Tél.: 42 39 39-1  
Fax: 43 83 26  
E-mail: merkur@cc.lu  
homepage: http://www.cc.lu

**Paraît 10 fois par an**  
Tirage: 30.000 exemplaires  
Reproduction autorisée  
avec mention de la source.  
Copie à l'éditeur  
**Rédaction:**  
Patrick Ernzer,  
rédacteur en chef  
Marie-Hélène Trouillez

**Mise en page et impression:**  
Imprimerie Centrale S.A.  
**Conception graphique:**  
rose de claire, design.  
**Couverture:**  
lola  
**Crédit photographique:**  
MEV Verlag, Chambre de Commerce,  
SIP, ONT Luxembourg

**Publicité:**  
Imprimerie Centrale  
Service Régie, Bureaux:  
15, rue du Commerce  
L-1351 Luxembourg  
Tél.: (+352) 40 36 10-1  
Fax: (+352) 40 36 10-228  
E-mail: regie@ic.lu  
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



Le label «Made in Luxembourg», un exemple de marque collective



Le siège de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle à La Haye (Pays-Bas)

# Propriété intellectuelle: innover, protéger, valoriser

La propriété intellectuelle est largement reconnue comme étant un facteur de croissance économique. **Comment, concrètement, peut-elle contribuer à la création de richesses?** Les marques et les modèles constituent des éléments visibles de l'activité d'une entreprise. Ce sont aussi bien souvent ces marques et modèles qui motivent l'achat: la marque parce que son image représente l'image de l'entreprise ou du produit ou le modèle parce qu'il s'impose d'un point de vue esthétique. L'investissement en temps, en énergie de même qu'en coût financier de la mise en avant d'une marque ou d'un modèle font qu'ils méritent plus qu'une utilisation: leur enregistrement auprès de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle (OBPI). L'OBPI est l'instance officielle pour l'enregistrement au Benelux. Il traite les marques et les modèles et offre d'autres services dont l'enveloppe «i-Dépôt» qui a pour but l'obtention d'un moyen de preuve daté. Le succès d'une entreprise commence par l'enregistrement.

**A**vant de préciser ce que dit la Convention Benelux en matière intellectuelle (CBPI), faisons un petit détour par notre quotidien... Le réveil sonne et nous voilà déjà, brosse à dents en mains, dentifrice, savon, parfum. Rendez-vous à table: café, thé, confiture, céréales et journal. Départ en voiture, radio, que

de voitures... Nous sommes confrontés en permanence à une multitude de marques.

## ■ Qu'est-ce qu'une marque?

Comme la CBPI le prévoit, peuvent être considérés comme marques tous les signes susceptibles d'une représentation graphique servant à distinguer les pro-

duits et services d'une entreprise. A titre informatif, on peut ajouter à cette définition des marques individuelles celle des marques collectives: elles servent à distinguer les caractéristiques communes de produits ou services provenant d'entreprises différentes. Parmi ces marques, qui représentent un tout petit pourcentage du total, on trouve aussi les

labels de qualité, tel «Woolmark» pour les vêtements en laine.

Une marque dite «de fantaisie» n'évoque rien au sujet du produit, de ses qualités ou de ses origines. Elle peut être formée d'un vocable, d'un logo, d'un chiffre, d'un symbole ou d'une combinaison de ces éléments, le tout éventuellement assorti d'un ensemble de couleurs.

Pour l'entrepreneur, la marque est un moyen de faciliter l'identification de son produit ou de son service. A la vue d'une marque, le consommateur sait que tel produit ou tel service provient de telle entreprise. Une marque distinctive facilite le choix du consommateur dans l'immense éventail de produits et services qui lui sont proposés. Un produit clairement identifié n'est pas un gage de réussite, mais contribue grandement au succès de l'entreprise. Songeons à des grandes marques que nous connaissons: vêtements, savons, ordinateurs, banques ou stations services... Ces marques ont pu s'imposer sur le marché grâce à l'image qu'elles génèrent et à la réputation dont elles bénéficient.

Un point à ne pas négliger: le droit à la marque s'acquiert par l'enregistrement. Le droit d'antériorité s'acquiert par l'enregistrement au registre, non par le premier usage. La chose n'est pas banale. Le succès aidant, beaucoup de pirates sont à l'affût. Quand les marques ne sont pas carrément copiées, elles font souvent l'objet de subtiles copies. On reprend un graphisme ou un assemblage de couleurs et le tour est joué! Dans ce cas, non seulement le public est trompé sur la marchandise mais l'entrepreneur est également lésé car ses clients ont été détournés. Il est donc naturellement important de faire enregistrer sa marque au plus vite. Dans ce cas, l'entrepreneur peut faire valoir son droit et obtenir gain de cause: la marque est un capital à constituer et à sauvegarder. Le succès en dépend!

### ■ L'enregistrement des marques n'est pas toujours possible

En évoquant les cas les plus courants, nous plongeons au cœur du problème qui oppose marketing et affaires juridiques... L'éventail des marques est énorme: il suffit de savoir que plus de 800.000 marques sont enregistrées dans le Benelux! Pourtant, la Conven-



tion Benelux en matière de propriété intellectuelle (CBPI) prévoit plusieurs cas où il n'est pas possible d'obtenir l'enregistrement de la marque. Nous verrons ici les cas de refus pour motifs absolus.

Le spécialiste en marketing cherche à déposer une marque qui évoque le produit au plus près. On retrouve dans cette catégorie des marques comme «Top Soft» pour des logiciels ou «Protector» pour des crèmes solaires. Ces marques décrivent le produit et lui attribuent éventuellement une qualité. Il en va de même pour les slogans: «la Banque pour tous» par exemple est une dénomination banale qui peut en outre convenir à tous les banquiers... elle n'a donc pas de pouvoir distinctif pour une banque en particulier.

Au rayon des marques déceptives, on retrouve «La Maison du Café» dans laquelle vous ne trouverez que du thé... ou la marque «Apple» sur un emballage qui contient des poires. Dans ces cas, le public serait trompé.

La CBPI prévoit donc le refus pour motifs absolus, c'est à dire le refus d'enregistrer certaines marques si celles-ci décrivent le produit ou le service ou parce qu'elles manquent de caractère distinctif ou encore parce qu'elles peuvent provoquer la déception du public.

D'autres cas sont plus spécifiques: il s'agit des couleurs. En principe, une couleur ne peut être enregistrée sauf si elle est très inhabituelle pour les produits et services proposés. Notons

par exemple que la couleur rouge ne pourra être enregistrée pour du chocolat et qu'à l'inverse la couleur mauve pourra l'être.

Parmi les causes de refus plus anecdotiques, il faut relever les marques contraires à l'ordre public, à caractère raciste notamment, ou celles qui sont contraires aux bonnes mœurs, à caractère pornographique par exemple.

Dans la dernière catégorie des marques refusées, une grosse part relève des marques en infraction avec la Convention de Paris, qui porte sur la protection des emblèmes des pays ou d'organismes internationaux. Le cas le plus récurrent est l'évocation dans une marque du drapeau de l'Union européenne sans le consentement de celle-ci. Le titulaire veut faire accroire le caractère officiel (et donc sérieux) de sa marque.

L'enregistrement d'une marque requiert donc également une forme de précaution: pour éviter un refus, la réflexion s'impose comme le meilleur moyen de donner naissance à une marque originale et de contribuer ainsi au succès de l'entreprise.



### ■ Que faire en cas de conflit?

En 2004, une procédure d'opposition a été créée pour régler de façon administrative les situations conflictuelles nées de dépôts de marques similaires ou identiques. La procédure d'opposition est au service du titulaire et l'OBPI y joue un rôle d'arbitre. En principe, une opposition est possible sur base d'un enregistrement contre une marque identique ou similaire utilisée pour



des produits identiques ou similaires. Dans le cas d'une marque notoirement connue, un enregistrement n'est pas nécessaire pour s'opposer à un dépôt. On entend par là une marque universellement connue sur base de laquelle le titulaire peut faire opposition.

Avant de donner un exemple précis, situons la procédure d'opposition dans le cadre du processus d'enregistrement. Après vérification des points formels du dossier, le dépôt fait l'objet d'une publication officielle – visible sur le site de l'Office – au Registre des marques.

Cet évènement est déterminant car à partir du premier du mois qui suit celui de la publication, ledit dépôt est ouvert à l'opposition pour une période de deux mois. Passé ce délai et en l'absence d'opposition, la marque pourra être formellement enregistrée pour autant qu'il n'y ait pas eu de refus pour motifs absolus.

Voyons maintenant ce qui se passe dans le cas où une opposition est introduite. Avant d'être prise en considération, le département Enregistrement vérifie les points formels du dossier. Sans se prononcer sur le fond, il faut donc voir si l'opposition est recevable. Une fois la procédure lancée, les parties ont l'occasion d'échanger leurs arguments. Il y a toujours une possibilité de parvenir à un arrangement à l'amiable, ce qui arrive dans la plupart des situations. En fin de procédure, l'Office statue dans les meilleurs délais en se posant la question suivante: est-il bien question d'une marque identique ou similaire enregistrée pour des produits identiques ou similaires? L'Office refuse alors d'enregistrer la marque en tout ou en partie, ou donne tort à l'opposant. Cette décision est sujette à recours devant une Cour d'Appel d'un des pays du Benelux. En dernier ressort, c'est la Cour de Cassation qui sera compétente.

Mais comment savoir s'il y a lieu de faire opposition? Plusieurs moyens sont à la disposition du titulaire d'une marque. Primo, la consultation régulière du site de l'Office mettra en lumière le dépôt postérieur d'une marque « conflictuelle ». Secundo, en souscrivant un abonnement aux marques postérieures auprès de l'OBPI. Celui-ci consiste en une liste reprenant lesdites marques postérieures, adressée au titulaire par courrier électronique ou postal. Le titulaire joue un rôle actif car le résultat adressé n'est pas commenté. Enfin, la surveillance active par un conseil en marques ([www.bmm.lu](http://www.bmm.lu)) permet au titulaire de se reposer sur l'expertise d'un tiers.

La procédure d'opposition, voulue dans un souci d'efficacité et de simplification permet de résoudre un conflit dès sa naissance. Une marque enregistrée doit aussi être protégée: c'est cela aussi un gage de succès pour l'entrepreneur.

### ■ L'enregistrement au delà des frontières

Le Benelux n'est pas une île... Les affaires dépassent les frontières et il faut pouvoir y valider sa marque. Quand le besoin s'en fait sentir, il faut pouvoir obtenir une protection en dehors des frontières. Dans ce cas, l'existence de structures s'avère très utile. Plusieurs moyens sont mis à la disposition de l'entrepreneur et nous allons les passer en revue.

Il s'agit de l'enregistrement national, de l'enregistrement communautaire auprès de l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI) et de l'enregistrement international auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

L'enregistrement national est une démarche classique. Quand l'entreprise veut obtenir un droit, elle s'adresse à l'office national du pays visé afin d'enregistrer sa marque. Bien que le réflexe soit naturel, il s'agit souvent d'un véritable parcours du combattant, surtout s'il est question de plusieurs pays. De nombreux inconvénients rendent cette procédure peu courante. En effet, il faut entamer des démarches devant de multiples offices, faire face à différentes cultures, différents délais... la liste est loin d'être exhaustive et on comprend pourquoi cette procédure ne s'applique qu'à des cas très spécifiques.



### Grâce à l'enregistrement communautaire, 27 pays sont accessibles

Au niveau européen, une structure a été mise en place en 1996: l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI). Une seule démarche suffit à demander l'enregistrement pour tous les pays membres de l'UE, soit 27 pays depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Par rapport au Benelux, il existe cependant une différence fondamentale. L'OHMI « fournit » l'enregistrement communautaire mais ne se substitue pas aux offices nationaux des pays qui en sont membres (tandis que l'OBPI (Office Benelux) s'est substitué aux administrations nationales Ndr).

Revenons à l'enregistrement proprement dit. Un seul interlocuteur, un règlement unique pour 27 membres, un seul certificat d'enregistrement valable dans l'UE et un tarif attractif. Ajoutons à cela que l'obligation faite au titulaire d'utiliser sa marque s'applique au territoire de l'UE et non au territoire de chacun des 27 pays. Il n'est donc pas surprenant que les avantages d'un tel système attirent beaucoup de déposants.

Cependant, la prudence s'impose. En effet, revenons un instant en arrière pour rappeler que l'enregistrement communautaire forme un tout. Et pour préciser que comme à l'OBPI, une marque peut être sujette à refus ou à opposition. Supposons qu'une marque soit descriptive en grec et incompréhensible – et donc distinctive – dans le reste de l'UE. Que se passe-t-il alors? Il n'est plus possible d'obtenir l'enregistrement puisque, dans la logique communautaire, c'est tout ou rien. Heureusement, le règlement communautaire prévoit qu'il est possible de demander une conversion en un droit national dans chacun des pays où la marque peut être enregistrée. La procédure est lourde, mais elle a le mérite d'exister.

Au niveau européen, l'OHMI propose donc une porte d'entrée unique pour l'entrepreneur actif sur le territoire de l'UE. Voilà qui contribue également au succès de son entreprise.





## L'enregistrement international est plus qu'une alternative

Voyons maintenant l'enregistrement international en mentionnant d'emblée ce qui le distingue de l'enregistrement communautaire: il s'agit ici d'un ensemble de droits nationaux et non d'un enregistrement pour un groupe de pays. Par comparaison, d'un côté il y a la carte et de l'autre il y a le menu. Maintenant, nous parlerons de la carte...

La nuance est de taille. De fait, cela implique que le demandeur spécifie le ou les pays pour lesquels il souhaite l'enregistrement. De chaque revendication résulte l'obtention d'un véritable droit national, sous réserve d'acceptation. Le choix se fait parmi une liste de près de 80 pays repartis sur les 5 continents. Il convient ici de noter que l'OHMI, en tant qu'entité communautaire, fait partie de cette liste. L'enregistrement international a lieu suivant le système dit «de Madrid» à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI, à Genève, Suisse – l'OMPI est une des agences de l'ONU).

Comment cela fonctionne-t-il? Une des particularités de cet enregistrement est qu'il a obligatoirement lieu sur base d'un enregistrement national. Il vous faut donc d'abord le Benelux avant de «monter» à l'international. Il faut donc aussi que les données de la demande internationale concordent avec celles de la demande dite «de base».

L'avantage inhérent à cette exigence est que l'Office Benelux reçoit et traite votre demande, de sorte que votre intervention est limitée à une demande. Évidemment, un droit de priorité peut être revendiqué si la demande est effectuée dans les six mois qui suivent le dépôt d'origine (Benelux). Dès réception de la demande, l'Office Benelux vérifie les données et prépare le dossier à adresser à l'OMPI.

La mission de l'OMPI est d'effectuer un contrôle formel et d'inscrire la marque. Après quoi, un certificat d'enregistrement est adressé au titulaire. Parallèlement, chaque pays concerné se verra notifier l'enregistrement et disposera de 12 ou 18 mois pour se prononcer sur

l'acceptation de ladite marque. Passé ce délai, le titulaire pourra considérer dans quel(s) pays sa marque est valable.

Aussi complexe que cela paraisse, ce système offre quelques avantages importants. Primo, l'usage d'une seule langue de procédure (le français et, dans certains cas, le français ou l'anglais). Secundo, le refus (partiel ou total) d'un pays n'entraîne pas la nullité de l'ensemble. Tertio, vous pouvez «démarrer» avec quelques pays et en «ajouter» d'autres par la suite. Ce système est donc souple.

Deux contraintes cependant: en premier lieu, l'obligation d'usage de la marque vaut pour chaque pays revendiqué, ce qui est logique vu l'équivalence avec un droit national; deuxièmement et dans la continuité de ce qui précède, tout recours devra se faire devant l'administration qui conteste le droit, ce qui signifie qu'il faut le cas échéant s'y faire représenter.

Les moyens d'obtenir un enregistrement en dehors du marché domestique sont donc multiples. Il s'agit de choisir la formule qui répond le mieux à vos exigences et ainsi, faire en sorte que le succès de l'entreprise soit au rendez-vous.



## ■ La protection des dessins et des modèles

En effet, dès 1975, le Bureau s'est vu confier leur enregistrement et depuis l'entrée en vigueur de la Convention Benelux en 2006, le tout, c'est-à-dire les marques, dessins et modèles, ont été «intégrés» au sein de l'OBPI.

Mais au fait, qu'est-ce qu'un dessin ou un modèle? *«Est considéré comme dessin ou modèle l'aspect d'un produit ou d'une partie du produit»*. Comparativement à la marque, on pourrait dire, en termes imagés, que ce que l'on voit, c'est le modèle et, ce que l'on lit, c'est la marque...

Le dessin est bidimensionnel: on relèvera ici les motifs ornementaux repris sur du papier peint ou sur des foulards notamment. Le modèle, quant à lui, est tridimensionnel: il peut concerner la forme d'un meuble, d'un objet décoratif ou d'une barquette à utiliser dans l'industrie alimentaire, ou bien encore celle d'un sac de maroquinerie. Si nous explorons notre vie quotidienne, de multiples objets sont susceptibles de remplir cette définition.

En réalité, l'intérêt d'une législation propre aux modèles réside dans le fait que le designer a l'opportunité de protéger le fruit de sa création. Cet art de repenser les objets utiles ou décoratifs nous permet de côtoyer un environnement où l'esthétique améliore le cadre de vie... A titre d'exemple, l'heure n'est plus au panier à bouteille de vin mais à l'objet courbé et épuré qui lui tient lieu de support.

Mais attention, le modèle a ses limites: *«Sont exclues de la protection...: les caractéristiques de l'aspect d'un produit qui sont exclusivement imposées par sa fonction technique»*. L'explication – incomplète mais simplifiée – réside dans le fait qu'on ne pourrait enregistrer un modèle qui serait exclusivement un brevet.

La procédure d'enregistrement est simplifiée. L'Office Benelux vérifie la conformité administrative du dépôt et enregistre ensuite ledit dessin ou modèle. Il n'y a pas de procédure de refus, ni de procédure d'opposition comme cela existe pour les marques.

Dans certains cas, il peut être intéressant de demander l'ajournement de la date de publication. Le dessin ou modèle reste ainsi secret, ce qui permet de constituer un stock de marchan-

disés ou de préparer une campagne de promotion et, de ce fait, ne pas être dépassé par la demande ou surpris par la concurrence lors du lancement du produit. Ce choix est cependant une arme à double tranchant: le titulaire d'un tel enregistrement «reporté» ne pourra réclamer un dédommagement qu'au moment de la publication de son propre modèle et risque donc de se trouver paralysé en cas de contrefaçon. A envisager avec circonspection.

Le modèle a conquis une place de choix dans un monde où l'aspect esthétique fait partie des motivations d'achat. L'enregistrement constitue une reconnaissance formelle du designer et se révèle être un important facteur de son succès.

### L'enregistrement international pour une combinaison de droits nationaux

Comme nous l'avons vu précédemment pour les marques, il est également possible pour le titulaire d'un droit sur les dessins ou modèles d'obtenir une protection en dehors du Benelux.

A l'instar des marques, trois possibilités existent pour obtenir un droit à l'étranger. L'enregistrement national par pays qui présente des inconvénients du fait de l'obligation d'effectuer les démarches dans chaque office national. C'est donc une méthode justifiée dans des cas bien précis, par exemple pour obtenir une protection dans un pays qui n'est partie à aucune convention internationale.

Autre possibilités laissées au choix du créateur: l'enregistrement international ou l'enregistrement communautaire. Voyons maintenant ce qui

concerne l'enregistrement international, nous aborderons plus loin l'enregistrement communautaire.

Al'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI: [www.wipo.int](http://www.wipo.int)), c'est le système de La Haye qui est proposé: il concerne l'enregistrement international des dessins et modèles industriels et s'applique entre une quarantaine de pays parties à l'Arrangement de La Haye. Il permet d'obtenir une protection dans un ou plusieurs pays en déposant une seule demande rédigée en une seule langue (entre autres le français) auprès d'un seul Office et en payant une seule série de taxes en une seule monnaie (le franc suisse).

Cet enregistrement international produit les mêmes effets que ceux d'un enregistrement effectué directement dans chacun des pays désignés par le déposant, sous réserve d'acceptation. Comme on a affaire à un seul certificat pour plusieurs pays, la gestion ultérieure est facilitée lors du renouvellement notamment. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire d'avoir au préalable un enregistrement national en ce qui concerne l'accès.

Le déposant peut s'adresser directement à l'OMPI. Contrairement aux marques internationales, l'Office Benelux ne joue donc pas de rôle dans la procédure d'enregistrement de dessins ou modèles internationaux. Bien sûr, il met tout en oeuvre pour fournir les informations nécessaires.

Dans ce cadre, il faut spécifier que l'Office Benelux, en tant qu'administrateur indépendant et impartial du registre, ne peut que vous fournir des informations, et ce, sur tous les aspects procéduraux relatifs à l'enregistrement de vos dessins ou modèles. Il ne peut pas

vous donner un avis sur mesure. Vous pouvez obtenir des conseils en matière de droit des dessins et modèles, ainsi que dans d'autres domaines de la propriété intellectuelle, auprès d'un mandataire en marques et dessins ou modèles ou auprès d'un avocat spécialisé en propriété intellectuelle. Le site de leur association professionnelle est: [www.bmm.lu](http://www.bmm.lu)

Une question posée récemment par un designer mérite l'attention: il s'agissait de savoir à quelle instance s'adresser pour promouvoir son enregistrement de modèle à l'extérieur du Benelux. La réponse tient en deux éléments. En premier lieu, il importe de faire protéger son modèle dans la zone géographique souhaitée, ce qui est primordial pour bénéficier de l'opposabilité aux tiers. La deuxième partie de la réponse n'est pas du ressort de l'Office Benelux: c'est une question économique dans laquelle il n'intervient pas.

L'option de l'enregistrement international permettra donc l'obtention d'une protection dans une série de pays – également en dehors de l'Europe – et appuie de la sorte le succès du designer.

### ■ Les dessins ou modèles communautaires: 27 pays en une démarche

La protection communautaire peut être obtenue, à l'instar de ce qui existe pour les marques, en une seule démarche auprès de l'OHMI ([www.oami.europa.eu](http://www.oami.europa.eu)). Cet enregistrement existe depuis 2003.

Le règlement prévoit un système unifié d'obtention de dessins ou modèles communautaires jouissant d'une protection dans le marché intérieur constitué par les 27 pays de l'UE. Comme pour les marques, ce règlement ne se substitue pas aux législations nationales et coexiste donc avec celles-ci.

Comme condition de protection, on y parle aussi de nouveauté et de caractère individuel. Pour pouvoir bénéficier d'une protection, les dessins ou modèles doivent être différents des produits préexistants. Attention si leurs caractéristiques ne diffèrent que par des détails insignifiants, la nouveauté ne sera pas acquise. Quant au caractère individuel, on peut estimer son existence si l'impression qu'il produit est réellement différente. Ce sont des points que l'on retrouve également dans la Convention Benelux.



Au niveau communautaire, deux types de protection des dessins ou modèles sont prévus:

- le dessin ou modèle communautaire non enregistré, donc sans formalité;
- le dessin ou modèle communautaire enregistré auprès de l'OHMI.

### Quelle est la différence entre ces deux types de protection?

Le dessin ou modèle communautaire non enregistré est protégé pendant une période de trois ans à compter de la date à laquelle il a été divulgué pour la première fois au public au sein de l'UE. Attention, ce droit ne doit pas être confondu avec un droit d'auteur qui naît de la création et non pas de la divulgation.

Quant au dessin ou modèle communautaire enregistré, il bénéficie d'une protection pour une durée de cinq ans renouvelables jusqu'à maximum vingt-cinq ans, à l'instar de ce qui est pratiqué dans le Benelux.

Un dessin ou modèle enregistré est protégé à la fois contre la copie systématique et le développement indépendant d'un dessin ou modèle similaire tandis qu'un dessin ou modèle non enregistré est protégé uniquement contre la copie systématique.

Un dessin ou modèle enregistré jouit de ce fait d'une sécurité juridique plus formelle et plus grande.

D'un point de vue pratique, la demande d'enregistrement doit être déposée auprès de l'OHMI dans une des langues officielles de l'UE.

Il convient également d'indiquer une deuxième langue qui est une langue de l'Office dont il accepte l'usage comme langue éventuelle de procédure devant l'Office (comme pour les marques, le français, l'anglais, l'allemand, l'espagnol ou l'italien).

Grâce à ce dispositif, le créateur aura la possibilité de protéger son modèle au niveau de l'UE, et il est pertinent de considérer que l'enregistrement de son dessin ou modèle contribuera au succès de son entreprise.

### ■ L'enveloppe «i-Dépôt»: parce que l'innovation est précieuse

La vie économique dépend en grande partie des progrès et de l'inventivité des entrepreneurs ou designers. De nouveaux produits, de nouvelles collections

ou des concepts novateurs sont «pensés» chaque jour.

Précédemment, nous avons vu que l'enregistrement peut s'obtenir pour toute une série de matières régies par la propriété intellectuelle. Il s'agit des marques, modèles, brevets, obtentions végétales, noms commerciaux ou encore appellations géographiques qui sont regroupés dans ce qu'on appelle la propriété industrielle.

Par ailleurs, il existe d'autres droits – les droits d'auteurs et droits voisins – qui concernent notamment les écrits, les œuvres musicales ou audiovisuelles, les peintures, sculptures ou encore les programmes d'ordinateurs. Pour ces matières, qui relèvent du droit d'auteur, aucune formalité d'enregistrement n'est requise. Le droit naît lors de la création.

Si aucune formalité n'est requise, il y a absence de preuve indiscutable et pourtant le créateur désire légitimement garder la paternité de son œuvre... Que faire avec toutes ces idées?

L'OBPI a tenu dès 1999 à aider les créateurs en mettant en place l'enveloppe «i-Dépôt». Elle constitue une preuve datée de création. Comme son nom l'indique, il s'agit d'une enveloppe, cependant elle a la particularité de compter deux compartiments. Le créateur dispose ainsi de la possibilité de remplir les compartiments avec toute documentation pertinente et ce sur quelque support que ce soit. Ceci est important car en joignant un CD-Rom par exemple, le créateur peut stocker de nombreuses informations relatives à son projet.

Une fois adressée à l'Office Benelux, cette enveloppe sera scellée et datée et

un des compartiments sera archivé tandis que l'autre sera retourné et constituera une preuve matérielle datée de la création.

Il faut préciser qu'en aucun cas, l'enveloppe ne peut constituer une protection. En effet, «l'i-Dépôt» ne constitue pas un droit de propriété intellectuelle autonome. Le créateur aura donc intérêt à utiliser tous les moyens à sa disposition. Parmi les possibilités qui s'offrent à lui on peut relever une publication dans un magazine – forcément datée –, une exposition avec – pourquoi pas – un constat d'huissier, la tenue d'un journal personnel, des bons de commande et de livraison et ainsi de suite.

In fine, c'est l'enregistrement qui prévaudra pour officialiser la protection du droit. Toutefois, si une création peut déboucher sur un modèle ou un brevet, il faut s'abstenir de publier ou d'exposer quoi que ce soit, sous peine de perdre son droit. En effet, ce sont deux matières où l'aspect nouveau est une exigence pour l'obtention d'un enregistrement.

Une version électronique sera prochainement mise en place. Le créateur pourra, de chez lui, compléter une enveloppe via le site Internet de l'OBPI. Outre le gain de temps, la sûreté du système sera un atout de plus à son service. Une autre formule verra également bientôt le jour : l'enveloppe i-Dépôt au service des sociétés qui souhaitent améliorer la gestion de leurs connaissances dans un cadre efficace et sécurisé.

*D'après Christian Meyers du  
Département Service & Information –  
Office Benelux de la Propriété  
intellectuelle ([www.boip.int](http://www.boip.int)). ■*





**Monsieur Edmond SIMON,**  
Directeur Général de l'OBPI

## Entretien avec Edmond Simon, directeur Général de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle (OBPI)

Accessible et déterminé, tels sont les traits de caractère qui conviennent le mieux au Directeur général de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle (OBPI).

La porte de son bureau est souvent ouverte et si vous avez besoin de lui parler, un coup de fil suffit: il vous reçoit dans les minutes qui suivent. Le portrait du Grand Duc Henri, bien en évidence, ne laisse aucun doute sur l'origine de l'occupant des lieux. Le bureau est à l'image du pays: de la beauté sans ostentation, pas de fatras ici ! Il se dégage une atmosphère presque familiale. Les photos de ses prédécesseurs évoquent les temps passés mais soulignent surtout l'évolution de l'Office depuis sa création en 1971.

Arrivé à l'Office dans les années soixante-dix, il est l'un des rares à pouvoir se targuer d'avoir connu toutes les évolutions et d'y avoir participé activement.

Pourtant, quand on lui demande ce qu'il a fait au long de ces années, la réponse fuse, étonnante: «très peu de choses...» Mais quelles choses!

Ce qui constitue aujourd'hui les caractéristiques durables de l'Office porte sa marque, si l'on ose dire! En 1996, introduction de la procédure de refus pour motifs absolus; en 2001, réorganisation complète du Bureau ; en 2004 introduction de la procédure d'opposition; en 2006, signature de la nouvelle Convention Benelux qui transforme les Bureaux Benelux des Marques, Modèles et Dessins en Office Benelux de la Propriété intellectuelle. Sans omettre la création de l'enveloppe «i-Dépôt» en 1999.

Lorsque la procédure de refus des marques entre en vigueur en 1996, il s'agit d'une petite révolution parce que jamais jusque-là un changement dans la loi Benelux n'avait entraîné autant de conséquences sur notre façon de travailler. A partir de là il a fallu – beaucoup plus qu'avant – penser à la valeur intrinsèque de la marque.

Mais les gros changements sont à venir...

En 2001, Edmond Simon initie une réorganisation totale des Bureaux Benelux. «**Jusque-là, les dossiers se traitaient de façon horizontale et l'objectif poursuivi est que chaque examinateur soit en charge de la totalité du dossier**». Cela implique, pour ceux qui ne connaissent qu'une partie des tâches, d'entamer un cycle de formation interne à tous les aspects du dossier. C'est en inscrivant la chose dans le moyen-terme – deux ans – qu'on parvient à transformer la méthode et les esprits. Désormais, le déposant a un seul interlocuteur et c'est tout bénéfique car l'examineur connaît son dossier à fond et est donc à même de répondre en peu de temps à toutes les questions qui lui sont posées. Selon les propres mots d'Edmond Simon, «**les examinateurs sont devenus des spécialistes dont la fonction est largement valorisée**».

En 2004, c'est la mise en place de la procédure d'opposition qui retient l'attention. Il s'agit d'une procédure administrative – au sein du Bureau – visant à permettre à un titulaire de marque de s'opposer à l'enregistrement d'une marque déposée après la sienne. Ici, tout est à inventer! Edmond Simon précise: «**La procédure mise en place auparavant en France nous a inspiré par sa sagesse. En effet, elle prévoyait une mise en place progressive, ce qui a pour avantage de permettre à l'équipe fraîchement désignée de se faire la main en prenant le temps nécessaire à la réflexion. De plus, l'organisation du travail pouvait être adaptée sans conséquence négative sur le traitement des dossiers. Actuellement, le rythme de croisière est atteint**».

**et, à l'image de ce qui avait été fait pour les refus, une partie du traitement des oppositions reviendra progressivement aux examinateurs, laissant le staff juridique se consacrer aux tâches de fond».**

En 2006, c'est le big bang. A la faveur de la signature de la nouvelle Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle, les Bureaux Benelux cèdent la place à l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle. Fondues en un texte unique, les anciennes lois sur les marques et modèles forment à présent la Convention Benelux. Une de ses priorités est de permettre à l'Office Benelux de recueillir d'autres tâches que les marques ou les modèles. L'enjeu est de taille car il s'agit de pérenniser les activités de l'Office: **«Pour parler en termes économiques, les activités de l'Office sont peu diversifiées et la nouvelle Convention nous donne une perspective intéressante: celle de couvrir à l'avenir un spectre plus large des branches de la propriété intellectuelle. L'exemple de Volkswagen est ancien mais emblématique. Son image était irrémédiablement associée à la fameuse Coccinelle. Par la volonté de ses dirigeants et grâce à une culture de l'innovation, il leur a été possible de s'installer durablement dans le groupe de tête de l'industrie automobile».**

L'enveloppe «i-Dépôt» est une illustration de cette volonté. Ce moyen d'obtention d'une preuve datée de création a été lancé en 1999 et son succès n'a jamais été démenti. La formule a été modernisée depuis les origines. En effet, le système de perforation choisi pour dater l'enveloppe était trop contraignant et imposait au créateur de limiter la quantité et le type de documents à inclure. Depuis que l'enveloppe est scellée, l'épaisseur de l'enveloppe n'est plus un obstacle : mieux même, dans les limites imposées par le format, on peut y insérer des échantillons ou des supports d'information tels que des CD-Rom, ce qui augmente considérablement les possibilités pour le titulaire.

**«Mais, ajoute Edmond Simon, l'innovation ne s'arrête pas là. Depuis plusieurs mois, nous travaillons sur une version électronique. Ce choix a déjà fait ses preuves avec le dépôt en ligne des marques. Nous souhaitons maintenant offrir au créateur un moyen nouveau et moderne pour utiliser les avantages de l'i-Dépôt. L'outil informatique, très développé à l'Office, n'est pas seulement un moyen d'améliorer l'efficacité en interne, il doit être au service de l'utilisateur».**

On croit qu'il a tout dit, mais il continue enthousiaste: **«Partant du fait que l'innovation et la gestion de l'information figurent au rang des priorités de l'entrepreneur, nous avons voulu aller plus loin dans ce concept. La gestion des idées est un élément incontournable pour le développement des entreprises et une solution adaptée à leurs besoins verra le jour dans les prochains mois. Pour le dire simplement, l'entreprise pourra gérer ses unités de mémoire au gré de l'évolution de son projet».**

A travers ses propos, on devine chez Edmond Simon la volonté d'inscrire l'OBPI dans la Stratégie de Lisbonne. Bref rappel: c'est au Conseil européen de Lisbonne en mars 2000 que sont fixés des objectifs de compétitivité pour l'UE, notamment en termes d'économie de la connaissance. Bien sûr, nous ne sommes pas une entreprise commerciale, cependant en tant qu'institution publique (organisation internationale depuis 2006, NdR), l'OBPI tient à apporter sa pierre à l'édifice. En améliorant la qualité de ses services et en se mettant résolument à l'écoute de l'entrepreneur, l'OBPI se veut un relais efficace du monde de l'entreprise. Mieux même, en organisant en 2006 un forum en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI, à Genève, Suisse), il a été possible de réunir des représentants de plusieurs dizaines d'offices nationaux à La Haye. **«Ces réunions permettent de partager nos expériences et d'échanger nos vues quant à la meilleure façon de servir l'entreprise en général et les PME en particulier».**

Le service et l'efficacité: tels sont les credo d'Edmond Simon qui sait en outre pouvoir compter sur des collaborateurs compétents et motivés. **«Grâce à eux, l'OBPI peut continuer à se développer et je pense en particulier à un passage de la Convention Benelux qui indique le souhait de rapprochement de l'Office avec les entreprises en mettant ses compétences à profit pour assumer de nouvelles tâches dans le domaine de la propriété intellectuelle».** N'est-ce pas là un beau défi?

## PASSIONS ET CONVICTIONS

### Merkur: Quelle forme d'art retient votre attention?

**Edmond Simon:** Une véritable passion est la musique classique avec une prédilection pour Bach qui est pour moi le début et la fin de la musique classique. Thomas Quasthof en est mon interprète favori. Une deuxième passion est le ballet moderne et notamment les chorégraphies de John Neumeier qui réussit à merveille à combiner la danse contemporaine et la musique classique.

### Merkur: Quelle cause seriez-vous prêt à défendre?

**Edmond Simon:** Fidèle à mes convictions humaines les plus profondes, je suis prêt à défendre le droit des peuples à déterminer eux-mêmes leur sort. Je pense au drame qui se passe sous nos yeux au Darfour! Nous en sommes les témoins chaque jour! L'histoire se répète et je suis triste de constater que certains dirigeants politiques, pour des raisons absolument évidentes, ferment les yeux face aux leçons du passé qui ne sont pourtant pas moins évidentes.

### Merkur: Qu'est-ce qui vous heurte dans nos sociétés?

**Edmond Simon:** Ce qui me heurte beaucoup est la diminution des normes et des valeurs qui sont propres à notre civilisation chrétienne. Mais, adepte de la dialectique du philosophe Hegel, je considère la discussion très large sur cette problématique, à laquelle la jeune génération participe activement, comme un premier signe de retour aux sources. Je salue tout particulièrement le fait que ce débat ait été entamé par le monde politique ici aux Pays-Bas!

### Merkur: Un fait historique marquant?

**Edmond Simon:** C'est sans aucun doute la chute du mur de Berlin en 1989! Etant né au début des années '50, un monde nouveau s'est ouvert pour moi. Je serai toujours reconnaissant d'avoir pu vivre ces moments historiques.

### Merkur: Une ville qui vous a marqué?

**Edmond Simon:** Sao Paulo au Brésil m'a laissé un grand souvenir. J'ai eu la chance d'y prononcer un discours l'année passée et j'en suis revenu avec la certitude que c'est le cœur même d'un grand continent qui se veut – et il le sera certainement – un «global player» de tout premier plan. Quelle énergie! Quel dynamisme! Mais en même temps, quelle pauvreté et quelles injustices sociales!

### Merkur: Un exploit sportif?

**Edmond Simon:** Comment est-ce que je ne pourrais pas être émerveillé par l'exploit tout récent de notre compatriote Andy Schleck au Giro d'Italia? Deuxième au classement général, c'est magnifique et plus que prometteur!

# QUIZ MERKUR

## LE QUIZ DU MERKUR

Chaque mois, la Chambre de Commerce vous invite à tester vos connaissances sur les thèmes économiques les plus divers en participant au quiz mensuel du Merkur. Les lecteurs attentifs trouveront toutes les réponses aux questions dans l'édition courante du magazine. Un tirage au sort sera organisé parmi tous les participants ayant trouvé les bonnes réponses. Le prix à gagner est un chèque-formation d'une valeur de 300 € à faire valoir sur une formation de votre choix dispensée par l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC). L'offre de formation peut être consultée sur le site [www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu). Les gagnants recevront également un DVD de la Chambre de Commerce comprenant un documentaire sur le Grand-Duché et un concert de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg.

1.

### Il s'agit de:

- l'enveloppe «Creation certified»
- l'enveloppe «i-Dépôt»
- certificat «i-nnovation»

Une nouvelle revue de promotion des sciences, des technologies et de l'innovation au Grand-Duché de Luxembourg paraîtra au 1<sup>er</sup> semestre 2008. Elle sera diffusée à l'échelle nationale et internationale et présentera l'actualité recherche-développement et innovation (RDI) au Grand-Duché. L'objectif de cette nouvelle parution en langue anglaise est d'inciter les acteurs étrangers à s'intéresser aux compétences technologiques luxembourgeoises, à rechercher des partenariats scientifiques avec le Luxembourg et à venir s'installer et faire de la RDI au Luxembourg.

2.

### Cette nouvelle revue scientifique s'appellera:

- Scientific Luxembourg
- Futura
- Focus

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) a récemment procédé à une remise des certificats en l'honneur des lauréats de la promotion 2006-2007 d'un cycle de formation ayant pour objectif de développer les compétences managériales des dirigeants de PME, de chefs de service et de cadres supérieurs. D'une durée de 76 heures, les quatre modules de cette formation traitent de la gestion du changement, des méthodes et outils opérationnels du leadership et de la gestion d'équipe en général. Lors de séances de coaching collectif et individualisé, les participants peuvent développer leur propre profil managérial.

3.

### Il s'agit de la formation:

- Formation «Leadership and Management»
- Formation «Management and more»
- Formation «Leading with success»

Pour participer au tirage au sort et gagner un chèque-formation d'une valeur de 300 € à faire valoir sur une formation de votre choix dispensée par l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) et le DVD de la Chambre de Commerce comprenant un documentaire sur le Grand-Duché et un concert de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg, il suffit de renvoyer ce questionnaire dûment rempli par fax au +352 43 83 26 (Rédaction Merkur) avant le 7 septembre 2007.

Nom

Prénom

Adresse

Code postale

Localité

Téléphone

E-mail

**Gagnant du quiz de l'édition Merkur 5/2007: M. Romain KEISER (Bascharage, Luxembourg)**

22 mai 2007

# Succès de la séance d'information sur la société de gestion de patrimoine familial



Un public nombreux et intéressé a pu suivre avec attention les différents exposés des experts

**S**uite à l'adoption et à la parution de la loi du 22 décembre 2006 portant abrogation du régime fiscal des sociétés holding au «Mémorial» du 29 décembre 2006, un projet de loi relatif à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») a vu le jour. Dans ce contexte, l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce et la société Kluwer ont organisé conjointement une conférence qui a remporté un franc succès auprès d'un public venu très nombreux. Ce véhicule de gestion de patrimoine est destiné aux personnes privées et est respectueux des critères habituellement appliqués par les autorités communautaires. Il se veut aussi la combinaison d'une fiscalité adéquate et d'une flexibilité telle que recherchée par les personnes privées qui souhaitent gérer leur patrimoine, indépendamment du montant de celui-ci, via une société.

Les personnes intéressées peuvent consulter les articles parus sur le sujet dans la «Revue de presse» du site de la Chambre de Commerce [www.cc.lu](http://www.cc.lu). ■

Mieux vous écouter,  
mieux vous guider !

**ESPACE ENTREPRISES**

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.



Votre partenaire pour la réussite





# «Le Japon est de retour»



De g. à dr.: Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce et ancien ambassadeur du Luxembourg au Japon; Yves Mersch, Gouverneur de la Banque Centrale du Luxembourg; Toyoo Gyothén, Président du «Institute for International Monetary Affairs» du Japon et Kazuhito Tatebe, Ambassadeur du Japon au Grand-Duché du Luxembourg

**T**oyoo Gyothén, le président du «Institute for International Monetary Affairs» du Japon était l'invité du premier symposium organisé par la Chambre de Commerce en étroite collaboration avec la Banque Centrale de Luxembourg et l'Ambassade du Japon au Grand-Duché.

L'occasion pour un public très nombreux de comprendre l'état de l'économie japonaise grâce aux explications du conférencier. Après une décennie morose, la croissance du PIB s'est de nouveau stabilisée autour des 2 % ces dernières années.

Selon Toyoo Gyothén, cette évolution positive repose sur quatre fondements: l'assainissement du secteur bancaire, les réformes du secteur privé, des exportations en hausse et les efforts de refonte des processus politiques.

Mais de nombreux problèmes persistent, comme la politique monétaire avec un taux zéro, le rétablissement de l'équilibre budgétaire ou encore le ralentissement démographique. Des problèmes qui ne sont pas étrangers aux pays

européens, a affirmé Yves Mersch, en appelant le Japon à échanger des solutions avec l'UE.

Les personnes intéressées peuvent consulter les articles parus sur le sujet dans la «Revue de presse» du site de la Chambre de Commerce [www.cc.lu](http://www.cc.lu). ■



Un public nombreux a écouté avec intérêt le conférencier Toyoo Gyothén

5 juin 2007

## L'Université du Luxembourg et la Chambre de Commerce lancent le **Master of Science Entrepreneurship & Innovation (M.Sc.)**



De g. à dr.: Paul Emering, secrétaire général de la Chambre de Commerce; Rolf Tarrach, recteur de l'Université du Luxembourg; Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de Commerce; Sten Södermann, professeur à l'Université du Luxembourg

**C**e nouveau Master of Science constitue la première concrétisation d'un partenariat entre l'Université du Luxembourg et la Chambre de Commerce, répondant ainsi à la proposition formulée dès 2004 par la Chambre de Commerce de créer au sein de la nou-

velle Université une chaire spécifiquement consacrée à l'entrepreneuriat.

Le Master of Science Entrepreneurship & Innovation (M.Sc.) est orienté vers la pratique du monde des affaires et repose sur une relation triangulaire forte entre les étudiants, le corps enseignant et les entreprises.

Cette relation s'inscrit dans la durée, grâce à un stage en entreprise de plusieurs mois et à l'organisation de sessions de travail regroupant de manière régulière tout au long de l'année académique les entreprises impliquées dans le programme, les étudiants et les enseignants.

Ceci permettra la mise en commun d'expériences, de discussions, ainsi que le partage de solutions concrètes. Outre l'implication directe de la Chambre de Commerce dans ce projet, le Master of Science Entrepreneurship & Innovation (M.Sc.) bénéficie du soutien direct de nombreuses entreprises luxembourgeoises et de Luxinnovation, l'Agence Nationale de Promotion de l'Innovation et de la Recherche.

Les personnes intéressées peuvent consulter les articles parus sur le sujet dans la «Revue de presse» du site de la Chambre de Commerce [www.cc.lu](http://www.cc.lu). ■

12 juin 2007

## Accueil d'une délégation albanaise



De g. à dr.: Thoma Haxhi, Abdyl Sinani, Vasil Gjika et Koli Sinjari, lors de la signature de l'accord de coopération en présence de Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de Commerce et Carlo Thelen, membre du Comité de Direction et Chef du Département International

**U**ne délégation albanaise s'est rendue ce 12 juin 2007 à la Chambre de Commerce de Luxembourg à l'invitation de Pierre Gramegna, son directeur. Le Directeur des relations internationales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tirana (Albanie), Koli Sinjari, accompagné du Ministre Conseiller de l'Ambassade d'Albanie, Thoma Haxhi, et de deux chefs d'entreprises albanaises, Abdyl Sinani, Administrateur de la société «Buka», active dans le secteur de l'agroalimentaire et Vasil Gjika, Administrateur de la société «Wonder» spécialisée en énergie et hydroénergie, ont effectué une visite à la Chambre de Commerce.

Les échanges ont porté sur les portraits économiques et les opportunités d'affaires entre les deux pays. La signature d'un accord de coopération entre les

deux chambres de commerce permettra de stimuler les échanges commerciaux qui sont actuellement peu développés – les exportations luxembourgeoises vers

l'Albanie atteignaient les EUR 558.000 en 2006 et ses importations EUR 11.000 (STATEC, estimation 2006). ■

25 juin 2007

## Remise de distinctions honorifiques

**L**ors d'une cérémonie qui a eu lieu ce 25 juin à la Chambre de Commerce, M. Fernand Boden, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme, a remis les décorations conférées à plusieurs ressortissants de la Chambre de Commerce, couvrant notamment les secteurs de l'industrie, du commerce et de l'Horesca, ainsi qu'à ses employés méritants.

### ■ **Ordre Grand-ducal de la Couronne de Chêne**

#### **Officier**

**Monsieur Nicolas COMES**,  
Administrateur ILTM  
**Monsieur René ELVINGER**,  
Membre du Comité ILTM  
**Madame Nadine MERSCH**,  
Trésorière de la Fédération luxembourgeoise des éditeurs de livres  
**Monsieur Edmond MULLER**,  
Membre élu de la Chambre de Commerce  
**Monsieur Guy WAGNER**,  
Membre du Comité du Groupement des sociétés de gardiennage  
**Monsieur Edouard WEISGERBER**,  
Directeur général Tarkett Luxembourg S.A.

#### **Chevalier**

**Monsieur Fernand ERNSTER**,  
Vice-Président de la Chambre de Commerce  
**Monsieur Johnny HOFFMANN**,  
Membre élu de la Chambre de Commerce

#### **Médaille en Argent**

**Monsieur Bob WALTE**,  
Président de la Fédération luxembourgeoise des loueurs de véhicules



### ■ **Ordre de mérite**

#### **Officier**

**Monsieur Robert DENNEWALD**,  
Président FEDIL, Président du Groupement des Fabricants de Matériaux de Construction, Vice-Président de la Chambre de Commerce  
**Monsieur Jean-Pierre HEIN**,  
Membre du Comité du GT du secteur des carrières  
**Monsieur Jos NOSBUSCH**,  
Membre du Comité du GT «Affaires industrielles»  
**Monsieur Pierre Paul THEISEN**,  
Membre du Comité du Groupement chimique

**Monsieur Carlo Jean-Paul WALENTINY**,  
Membre du Comité GEBTP

#### **Chevalier**

**Monsieur Marc FRIOB**,  
Chef de département et membre du Comité de gérance auprès de la CDC Compagnie de Construction  
**Monsieur Jean KERSCHEN**,  
Vice-Président de la Fédération luxembourgeoise des loueurs de véhicules  
**Monsieur John SCHAMMO**,  
Vice-Président de la FLEEA (Fédération luxembourgeoise des exploitants d'autobus et d'autocars) ■

14 juin 2007

# Visite de SEM Christo Gueorguiev – Ambassadeur de Bulgarie



SEM Christo Gueorguiev, Ambassadeur de Bulgarie est accueilli par Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de Commerce

## FLASH EN BREF

**8 juin 2007**

**Visite de l'Ambassadeur  
d'Indonésie**

Une délégation indonésienne s'est rendue ce 8 juin 2007 à la Chambre de Commerce de Luxembourg à l'invitation de Pierre Gramegna, son directeur. L'objet de la visite de courtoisie de SEM Nadjib Riphath

Kesoema, Ambassadeur de la République d'Indonésie en Belgique et au Luxembourg, était de dresser un état des lieux de l'actualité politique et économique en Indonésie et de sonder les opportunités pour promouvoir davantage les relations commerciales entre l'Indonésie et le Grand-Duché.

**12 juin 2007**

**Visite de Mohamed Fayçal  
Lakhoua – Ambassadeur  
de Tunisie**

Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de Commerce, a reçu Mohamed Fayçal Lakhoua, Ambassadeur de Tunisie, et deux membres de son équipe, ce 12 juin 2007

dans le cadre d'une visite de courtoisie. L'objet de cette entrevue était d'explorer ensemble les possibilités de développement de la coopération tuniso-luxembourgeoise.

**S**EM Christo Gueorguiev, Ambassadeur de la République de Bulgarie pour la Belgique et le Luxembourg, a effectué une visite le 14 juin 2007 à la Chambre de Commerce. Les échanges ont porté sur les relations bilatérales, économiques et commerciales, et les opportunités d'affaires entre les deux pays.

Depuis quelques années déjà, ce nouvel Etat membre de l'UE ne cesse de diversifier ses marchés et d'obtenir de très bonnes performances à l'exportation dans certains secteurs manufacturiers, comme en témoignent la hausse constante des échanges commerciaux: les exportations luxembourgeoises vers la Bulgarie atteignaient les 6,8 millions EUR en 2006 et ses importations ont quintuplé en 5 ans atteignant 4,2 millions EUR (STATEC, estimation 2006).

Les perspectives de collaboration ont également été discutées, et, à ce titre,

la Foire technique de Plovdiv, la plus ancienne et la plus importante dans la région, a été évoquée car elle offre de formidables opportunités d'affaires pour les entreprises luxembourgeoises et bulgares, notamment dans le domaine des biens d'investissements et des technologies.

La Foire de Plovdiv, qui aura lieu du 24 au 29 septembre 2007, accueillera les leaders mondiaux en matière d'ingénierie mécanique, automobile, transport, IT, software, électronique et ingénierie électrique, construction, chimie, énergie, écologie, etc.

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sera présente à cette foire dans le cadre d'une participation collective «Grande Région», qui sera la région d'honneur de l'édition 2007.

Les opportunités d'affaires ne manqueront pas d'attirer les investisseurs et les entreprises luxembourgeoises dans ce nouveau marché prometteur. ■

# La Chambre de Commerce accueille le Premier Ministre de la République Démocratique Populaire du Laos

**P**ierre Gramegna, directeur de la Chambre de Commerce, a reçu Son Excellence Bouasone Bouphavanh, Premier Ministre de la République Démocratique Populaire du Laos ce 28 juin 2007 dans le cadre d'une visite officielle du Premier Ministre au Grand-Duché.

Son Excellence Bouasone Bouphavanh a suivi avec intérêt une présentation de l'économie et de la place financière luxembourgeoise, avant de prendre la parole pour exposer les possibilités de coopération entre le Laos et le Luxembourg.

Le Premier ministre lao a notamment manifesté son intérêt envers les exportateurs et investisseurs luxembourgeois, encourageant ces derniers à approfondir leurs relations commerciales avec le Laos.

Selon lui, Le Laos et le Vietnam ont un rôle important à jouer et offrent une porte d'accès vers les pays du Sud-est asiatique. Quant au Luxembourg, il constitue une plate-forme idéale pour l'accès aux marchés européens, a conclu Son Excellence Bouasone Bouphavanh.

Le 10<sup>e</sup> anniversaire des relations diplomatiques entre le Luxembourg et le Laos sera célébré conjointement en septembre 2007. ■



Son Excellence Bouasone Bouphavanh, Premier Ministre de la République Démocratique Populaire du Laos, est accueilli par Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de Commerce



Son Excellence Bouasone Bouphavanh a exposé les possibilités de coopération entre le Laos et le Luxembourg

## CALENDRIER 2007

## Juillet

11 Anniversaire 20 ans EIC

## Août

10-12 Visite accompagnée au salon GIFF à Copenhague, Danemark

## Septembre

4-5 Visite du salon de coopération «b2fair» à la HI Fair à Herning, Danemark

14 Visite du Forum de l'Automobile à Spa, Belgique

18-21 Visite accompagnée à la foire A+A à Düsseldorf, Allemagne

21-24 Pavillon maritime au Monaco Yacht Show

23-28 Mission économique en Russie

24-29 Stand collectif à la foire technique de Plovdiv

## Octobre

1 Séminaire sur la Thaïlande

3-5 Visite du salon de coopération «b2fair» à la MSV à Brno, République Tchèque

7 Conférence Fit for fairs

8-10 Visite accompagnée de l'Expo Real à Munich, Allemagne

11 Conférence sur le Marquage CE/Normalisation/DEEE

14-18 Mission économique à Kiev et Dnepropetrovsk, Ukraine

22-26 Road Show du secteur financier en Amérique du Nord

24-26 Stand collectif au Salon Initiatives à Liège, Belgique

25 «b2fair» Business Matching Day, Salon Initiatives à Liège, Belgique

## Novembre

7-8 Visite du salon de coopération «b2fair» à l'ELMIA à Jönköping, Suède

20-22 Visite accompagnée de l'EBIF à Francfort, Allemagne

20-22 Forum de l'Entreprise au Luxembourg

22-27 Visite d'Etat au Chili et au Brésil

25-29 Stand collectif au Big 5 Show à Dubaï, Emirats Arabes Unis

28-30 Visite accompagnée de la Pollutec à Paris, France

## MESSEN UND AUSSTELLUNGEN

## Im August/September 2007

1. – 4.8.2007

CONFAIR

Internationale Messe für Bau und Innenausbau  
Teheran (IR)  
Tel.: 0098 21 21 911

3-6 juin 2007

## Mission économique en Europe Centrale



**Budapest (Hongrie) – Parmi les douze pays qui ont adhéré à l'Union européenne en 2004 et 2007, la Hongrie, la Pologne et la République tchèque sont les partenaires commerciaux les plus importants du Grand-Duché de Luxembourg**

**D**u 3 au 6 juin 2007, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a organisé, en étroite collaboration avec le Ministère des Finances ainsi qu'avec l'ABBL et l'ALFI, une mission économique en Hongrie, en République tchèque et en Pologne. Une cinquantaine de représentants du secteur bancaire et financier luxembourgeois ainsi que de dirigeants d'entreprises luxembourgeoises ont participé à la mission menée par S.E.M. Luc Frieden, Ministre du Trésor et du Budget.

Parmi les douze pays qui ont adhéré à l'Union européenne en 2004 et 2007, la Hongrie, la Pologne et la République tchèque sont les partenaires commerciaux les plus importants du Grand-Duché de Luxembourg. Les exportations du Luxembourg à destination des trois pays se sont élevées en 2006 à près de 330 millions d'euros et plusieurs entreprises luxembourgeoises ont investi de manière conséquente dans ces pays.

### ■ Séminaires «Luxembourg – your privileged partner in Europe»

Des séminaires d'information intitulés «Luxembourg – your privileged partner in Europe», organisés à Budapest, à Varsovie et à Prague – qui ont attiré un large public de représentants des secteurs financiers locaux – ont permis de présenter le cadre juridique pragmatique dans lequel évoluent les produits et services offerts sur la place financière du Grand-Duché.

En République tchèque et en Pologne essentiellement, le Luxembourg est déjà un partenaire privilégié des efforts visant à développer des marchés financiers diversifiés en général et l'industrie de fonds d'investissement en particulier.

Les organismes de placement collectif domiciliés à Luxembourg et dotés d'un «passeport européen» facilitant leur commercialisation transfrontalière, occupent une part de marché dominante dans chacun de ces marchés.



**Les entreprises participant aux rendez-vous individuels représentaient des secteurs et produits très divers**

Depuis la privatisation du secteur bancaire, l'offre des services et produits financiers sur les marchés polonais, hongrois et tchèque s'est énormément diversifiée pour inclure fonds d'investissement, structures de gestion patrimoniale et contrats d'assurance-vie. Il s'agit du marché bancaire de détail et des crédits personnalisés qui connaît une croissance importante pour répondre entre autres aux besoins d'une clientèle conséquente de jeunes entrepreneurs.

#### ■ **Contact fructueux avec des entreprises locales**

En parallèle des séminaires financiers, huit entreprises luxembourgeoises représentant l'industrie, le commerce et



**Le Ministre Luc Frieden a présenté le secteur bancaire et financier luxembourgeois à Prague (République tchèque)**

le secteur des services non financiers ont participé à des rendez-vous d'affaires avec des entreprises locales. Dans chaque ville, les membres de la délégation commerciale ont eu en moyenne dix rendez-vous organisés en fonction de leurs besoins exprimés au préalable.

Les entreprises participant aux rendez-vous individuels ont représenté les secteurs et produits les plus divers: l'agro-alimentaire, les meubles, l'informatique, les matériaux de construction, les appareils esthétiques, l'environnement et la démolition des bâtiments. Les objectifs étaient également très divers, allant de l'exportation et l'importation à la conclusion d'un partenariat.

Les résultats des premiers contacts noués lors de la mission s'annoncent très positifs. Suite à la mission économique, une entreprise a pu signer un contrat de vente et d'autres entreprises sont déjà retournées dans un des trois pays pour poursuivre les négociations et visiter les entreprises locales sur place. ■

**Pour de plus amples informations sur la mission économique en Europe Centrale ou sur les actions futures organisées en relation avec cette région, veuillez contacter le Département International – Affaires européennes de la Chambre de Commerce**  
Tél.: 42 39 39 360 – Fax: 43 83 26  
E-mail: [europe@cc.lu](mailto:europe@cc.lu)

**6. – 9.8.2007**

#### **PURE**

Fachmesse für Damenoberbekleidung und Accessoires  
London (GB)  
Tel.: 0044 207 39 13 300

**9. – 12.8.2007**

#### **CIFF**

Fachmesse für Damen- und Herrenbekleidung, Accessoires, Schuhe und Taschen  
Kopenhagen (DK)  
Tel.: 0045 32 52 88 11

**21. – 23.8.2007**

#### **STYL**

Internationale Mode- und Textilmesse  
Brünn (CZ)  
Tel.: 00420 5 41 15 11 11

**24. – 28.8.2007**

#### **TENDENCE LIFESTYLE**

Fachmesse für Innenausstattung, Dekoration und Geschenkartikel  
Frankfurt a.M. (DE)  
Tel.: 0049 69 75 75 0

**24.8. – 2.9.2007**

#### **CARAVAN SALON**

Caravan und Campingbedarf  
Düsseldorf (DE)  
Tel.: 0049 211 45 60 01

**30.8. – 2.9.2007**

#### **JEWELRY SHOW**

Internationale Fachmesse für Schmuck und Edelsteine  
Istanbul (TR)  
Tel.: 0090 212 51 90 719

**31.8. – 2.9.2007**

#### **SIMM**

Internationale Modemesse  
Madrid (ES)  
Tel.: 0034 91 72 23 000

**31.8. – 5.9.2007**

#### **IFA**

Internationale Funkausstellung  
Berlin (DE)  
Tel.: 0049 30 30 380

**1.9. – 3.9.2007**

#### **MODE-CITY**

Internationale Fachmesse für Wäsche- und Bademoden  
Lyon (FR)  
Tel.: 0033 1 47 56 32 32

**2.9. – 5.9.2007**

#### **EUROPACADO**

Fachmesse für Kristall, Porzellan, Keramik und Geschenkartikel  
Brüssel (BE)  
Tel.: 0032 2 47 48 447

**2.9. – 5.9.2007**

#### **IJL**

Fachmesse für Uhren, Silber und Schmuck  
London (GB)  
Tel.: 0044 20 82 71 21 34

**4.9. – 7.9.2007**

#### **HI-FAIR**

Industriemesse  
Herning (DK)  
Tel.: 0045 99 26 99 26

4.9. – 7.9.2007

**CPM**

Internationale Modemesse  
Moskau (RU)  
Tel.: 0049 211 43 96 01

4.9. – 7.9.2007

**TIGS**

Internationale Messe für Geschenkartikel  
und Haushaltsartikel  
Tokyo (JP)  
Tel.: 0081 3 38 43 98 51

4.9. – 7.9.2007

**GO.AUTOMATION TECHNOLOGY**

Fachmesse für industrielle Antriebs-  
und Steuerungstechnik  
Basel (CH)  
Tel.: 0041 58 20 02 020

5.9. – 8.9.2007

**RIGAFOOD**

Internationale Fachmesse für Lebensmittel,  
Getränke, Nahrungsmittelverarbeitung  
und Verpackung  
Riga (LT)  
Tel.: 00371 70 65 000

6.9. – 9.9.2007

**BIJORHCA**

Internationale Fachmesse für Modeschmuck,  
Silberwaren und Modeaccessoires  
Paris (FR)  
Tel.: 0033 1 47 56 50 00

6.9. – 9.9.2007

**PRET-A-PORTER PARIS**

Internationale Fachmesse für Damenober-  
bekleidung, Junge Mode, Modeaccessoires  
Paris (FR)  
Tel.: 0033 1 44 94 70 00

6.9. – 10.9.2007

**CERANOR**

Fachmesse für Keramik, Glas, Kunsthandwerk  
und Geschenkartikel  
Porto (PT)  
Tel.: 00351 22 99 81 400

7.9. – 9.9.2007

**IAM**

Internationale Anlegermesse  
Düsseldorf (DE)  
Tel.: 0049 211 45 60 01

7.9. – 10.9.2007

**MACEF**

Internationale Fachmesse für Haushaltswaren,  
Geschenkartikel, Uhren und Schmuck  
Mailand (IT)  
Tel.: 003902 48 55 01

7.9. – 11.9.2007

**MAISON & OBJET**

Internationale Fachmesse für Innendekoration  
und Geschenkartikel  
Paris (FR)  
Tel.: 0033 1 44 29 02 00

8.9. – 12.9.2007

**TIIF**

Internationale Industriemesse  
Teheran (IRAN)  
Tel.: 0098 21 21 911

8.9. – 16.9.2007

**FIERA DEL LEVANTE**

Internationale Mehrbranchenmesse für  
Investitions- und Konsumgüter  
Bari (IT)  
Tel.: 0039 080 53 66 396

27 juin 2007

# Plus de 100 participants à la «Journée de l'Internationalisation»



**Me Didier Matray a rappelé les deux libertés régissant le droit du commerce international à savoir le choix de la loi applicable et de la juridiction compétente**

L'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce a organisé avec succès la «Journée de l'Internationalisation» qui avait pour objectif de sensibiliser les petites et moyennes entreprises aux opportunités existantes et des moyens mis à leur disposition pour étendre leurs activités à l'étranger.

Dans son mot de bienvenue, Pierre Gramagna, Directeur de la Chambre de Commerce, a souligné les nombreux avantages de la Région «Saar-Lor-Lux». Au sein de la Grande Région, les entreprises ont facilement accès aux marchés limitrophes où elles peuvent aisément développer leurs activités. Pour beaucoup, pénétrer les marchés de la Grande Région est souvent une première étape cruciale avant de se développer en Europe, voire au-delà.

L'internationalisation peut se traduire sous la forme d'un partenariat avec une entreprise étrangère. Dès lors, il est important de prendre en compte tous les aspects juridiques lors de l'établissement d'un accord international. Ainsi,

Me Didier Matray, avocat aux barreaux de Liège, Cologne et Paris, a rappelé les deux grandes libertés régissant le droit du commerce international à savoir le choix de la loi applicable et de la juridiction compétente. En cas de conflit, ces choix ont une grande influence. Par ailleurs, l'arbitrage est un mode alternatif de résolution des litiges qui peut se révéler très utile. En guise de conclusion, Me Matray il a donné quelques conseils pour la rédaction d'un tel accord. Les témoignages de Robert Dennewald, président d'Eurobéton et de Roland Streber, directeur de Luxconsult ont illustré en pratique l'expérience parfois difficile à l'international. La séance inaugurale a été clôturée par Sabrina Sagramola, gérante de l'EIC.

Les participants ont pu ensuite assister à des workshops sur des thèmes bien précis en rapport avec l'internationalisation des entreprises: les marchés publics et les technologies de l'information et de la communication (TIC), les partenariats existants entre entreprises, les questions douanières et fiscales et celles liées à la propriété intellectuelle.



Dans le premier workshop centré sur les marchés publics et les TIC, Me Christophe Kühn, avocat à la Cour et auprès du Cabinet franco-allemand d'avocats Epp, Gebauer & Kühn a énoncé les différentes procédures et les financements existants dans le domaine des marchés publics. Son exposé avait pour but de fournir des informations clés aux entreprises qui souhaitent décrocher un marché public à l'étranger. Niels Dickens, responsable de projets auprès de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI, a ensuite présenté les deux services de veille proposés aux entreprises désireuses d'accéder aux appels d'offres régionaux et européens. Le workshop «Douanes et Fiscalité» s'est articulé autour de deux thèmes. Dans un premier temps, André Schott, Inspecteur de direction 1er en rang auprès de l'Administration des Douanes et Accises a présenté la nouvelle application «Paperless Douanes et Accises» (PLDA), développée par son administration en vue de faciliter les déclarations de douanes via l'utilisation d'Internet.

Dans un deuxième temps, la présentation de Claude Steichen, Inspecteur au Service Législation TVA auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines a donné un aperçu des règles de taxation régissant les opérations transfrontalières les plus courantes au sein de l'Union européenne. Après avoir expliqué les grands principes de la taxation, Claude Steichen s'est intéressé à la taxation des livraisons de biens puis des prestations de services. Enfin, il a présenté quelques obligations spécifiques en la matière pour conclure son intervention.

Trois exposés composaient le workshop «Partenariats entre entreprises».

Anne Pagani, responsable de l'Euro Info Centre du Hainaut, a défini les quatre points clés pour la réussite d'un partenariat inter-entreprises. L'entreprise doit énoncer clairement l'objectif qu'elle recherche dans un partenariat, déterminer les moyens qu'elle devra mettre en œuvre pour réussir ce dernier, définir le profil idéal du partenaire recherché et enfin choisir la forme que prendra le partenariat. Arnaud Duban, chef de projet auprès de Luxinnovation et coordinateur du Centre Relais Innovation Luxembourg-Trier-Saarland, s'est ensuite intéressé de plus près aux partenariats technologiques internationaux. Enfin, Sabrina Sagramola, animant le workshop, a présenté les différentes plates-formes virtuelles mises à disposition des entreprises et qui constituent des outils très efficaces et peu coûteux pour rechercher des partenaires potentiels dans un contexte international. Pierre Kihn, «European Patent Attorney» auprès de l'Office Ernest T. Freylinger S.A. s'est attelé dans le dernier workshop à présenter le thème de la propriété intellectuelle en distinguant les brevets, les marques, les dessins et modèles, le copyright et les droits liés.

La matinée s'est clôturée par un lunch-buffet au cours duquel les participants ont pu se rencontrer et discuter plus étroitement des sujets abordés. Les éléments de réponse qui ont été proposés aux dirigeants d'entreprises lors de cette journée leur permettront d'accéder en meilleure connaissance de cause aux marchés étrangers. Ceci est particulièrement le cas pour les entreprises qui ne disposent, de par leur taille, d'aucun service spécifique pour ce type de démarches. ■



**Plus de 100 personnes ont participé à la «Journée de l'Internationalisation» qui avait pour objectif de sensibiliser les petites et moyennes entreprises aux moyens mis à leur disposition pour étendre leurs activités à l'étranger**

**9.9. – 11.9.2007**

**TOP DRAWER**

Fachmesse für Geschenkartikel, Kunsthandwerk, Uhren und Schmuck  
London (GB)  
Tel.: 0044 207 24 46 433

**13.9. – 17.9.2007**

**IBERJOYA**

Internationale Messe für Schmuck, Silberwaren und Uhren  
Madrid (ES)  
Tel.: 0034 91 72 23 000

**13.9. – 17.9.2007**

**BISUTEX**

Fachmesse für Modeschmuck und Accessoires  
Madrid (ES)  
Tel.: 0034 91 72 23 000

**13.9. – 23.9.2007**

**IAA**

Internationale Automobil-Ausstellung Pkw  
Frankfurt a.M. (DE)  
Tel.: 0049 69 97 57 070

**14.9. – 16.9.2007**

**OEKO FOIRE**

Umweltmesse  
Luxemburg (LU)  
Tel.: 43 90 30

**14.9. – 16.9.2007**

**GDS**

Internationale Schuhfachmesse  
Düsseldorf (DE)  
Tel.: 0049 211 45 60 01

**17.9. – 22.9.2007**

**EMO**

Fachmesse für Metallbearbeitung  
Hannover (DE)  
Tel.: 0049 69 75 60 810

**18.9. – 21.9.2007**

**A + A**

Fachmesse für betriebliche Sicherheit und Gesundheit  
Düsseldorf (DE)  
Tel.: 0049 211 45 60 01

**24.9. – 29.9.2007**

**ITF**

Internationale technische Messe  
Plovdiv (DE)  
Tel.: 0049 211 45 60 01

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372.

11 octobre 2007

# Les rendez-vous sécurité transfrontaliers: visite de Philips Eclairage à Pont-a-Mousson (France), suivie d'une conférence sur les «addictions»



## Programme provisoire du 11 octobre 2007

15h00-16h00	<p><b>Visite des ateliers (1h15)</b> (pour 25 personnes max.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mot de bienvenue et présentation générale de l'entreprise</li> <li>• Visite de la fabrication</li> </ul> <p><i>Note: Nous réservons des places pour les entreprises venant de la Grande Région, mais les places étant limitées, les premiers inscrits seront prioritaires</i></p>
16h30-19h00	<p><b>Conférence Addiction</b> (pour 80 personnes max.) en présence des médecins du travail et des ingénieurs de la CRAM</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation CCI 54: Démarche Sécurité – Programme PIASTE – Collaboration avec PSL – Contexte «Addiction»</li> <li>• Présentation expérience &amp; démarche de Peugeot (Responsable «Addiction»)</li> <li>• Questions/Réponses: Expériences de Philips et Peugeot</li> <li>• Intervention de juriste / inspection du travail</li> <li>• Questions/Réponses + Apéritif sans alcool</li> </ul>

## Informations pratiques :

- Inscription gratuite mais obligatoire.
- Un plan d'accès vous sera transmis avec votre confirmation de participation.

## BON DE COMMANDE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules.

Entreprise: \_\_\_\_\_  
 Nom: \_\_\_\_\_  
 Prénom: \_\_\_\_\_  
 Fonction: \_\_\_\_\_  
 Adresse: \_\_\_\_\_  
 Code postal/localité: \_\_\_\_\_  
 Téléphone: \_\_\_\_\_  
 Fax: \_\_\_\_\_  
 E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

confirme sa participation à la visite précitée

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Prière de bien vouloir renvoyer ce formulaire au plus tard  
 pour le 8 octobre 2007 à la  
**Chambre de Commerce**  
**du Grand-Duché de Luxembourg**  
 Département International – Affaires européennes  
**Euro Info Centre – Luxembourg PME / PMI**

7, rue Alcide de Gasperi  
 Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg  
 Tél.: 42 39 39-378 • Fax: 43 83 26  
 E-mail: eic@cc.lu



Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet PIASTE.

Organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe et Moselle en collaboration avec la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle, et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg Belge.

14-18 octobre 2007

## Mission économique en Ukraine: de nouvelles opportunités à la porte de l'UE

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg organisera, ensemble avec les instances compétentes régionales de la Belgique, une mission économique multisectorielle en Ukraine du 14 au 18 octobre 2007. La mission se déroulera à Kiev et à Dnepropetrovsk. L'Ukraine offre des opportunités encore peu exploitées notamment au niveau de l'industrie chimique ainsi que dans le domaine du matériel et de l'équipement mécanique.

La rénovation actuelle du parc industriel dans ce pays fortement industrialisé offre également des opportunités dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Ayant des relations historiquement soutenues avec la Russie, le pays se tourne désormais vers ses voisins occidentaux, et affiche une volonté marquée de se rapprocher de l'Union européenne.

Kiev, capitale de l'Ukraine, compte 2,7 millions d'habitants et est située au

centre du pays. Kiev est le centre politique, administratif et commercial du pays. La région de Dnepropetrovsk est située dans l'est de l'Ukraine.

Grâce à sa position et en tant que partie intégrante du Donbass, la région la plus industrialisée du pays, Dnepropetrovsk a un système de communication étendu et performant. Parmi les industries les plus importantes figurent la métallurgie, l'industrie chimique et la mécanique. ■

Pour de plus amples informations sur le déroulement pratique de cette mission économique, nous vous invitons à prendre contact avec le Département International – Affaires Européennes  
personnes de contact: M. Niels DICKENS/Mme Sabrina SAGRAMOLA  
Tél.: 42 39 39-371/334 • Fax: 43 83 26 • E-mail: europe@cc.lu

23-26 octobre 2007

## Stand collectif au salon SYSTEMS 2007 à Munich

Le salon SYSTEMS constitue une des plus importantes manifestations internationales pour les domaines de la technologie de l'information, de la télécommunication et des nouveaux médias qui s'adresse au secteur B2B (97,6 % des visiteurs sont des visiteurs professionnels).

A l'opposé de la «CeBIT» à Hanovre, le salon «SYSTEMS» met un accent sur les petites et moyennes entreprises. Lors de la dernière édition, il a accueilli quelque 1.200 exposants et plus que 53.500 visiteurs, dont la plupart sont originaires d'Europe centrale et de l'Est.

Pour les entreprises de la Grande Région la ZPT Sarre e. V. (Zentrale für

Produktivität und Technologie) mettra à disposition un stand collectif. S'étendant sur une surface d'exposition d'environ 150 m<sup>2</sup>, le stand se situera à un emplacement favorable dans le hall B1, garantissant un taux de fréquentation élevé des visiteurs.

Le stand collectif offre aux entreprises de la Grande Région la chance de bénéficier d'une prestation «clé en main», comprenant la prise en charge de l'ensemble de la logistique, de l'espace d'accueil et d'une action de promotion renforcée.

Pour chaque exposant, la participation aux frais s'élève à 2.500 EUR (TVA non comprise). Dans le cadre des servi-

ces offerts figurent notamment les prestations suivantes:

- la surface d'exposition;
- la conception et l'aménagement du stand par un constructeur professionnel;
- un comptoir de représentation individuel avec un accès Internet;
- une surface commune avec des tables et des chaises pour l'accueil de la clientèle;
- une réserve commune afin de stocker le matériel;
- un bar avec service;
- des boissons et de petite restauration;
- l'assistance et l'accompagnement sur place. ■

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le Département International, Affaires Européennes, de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg qui se tient à votre entière disposition  
Tél.: 42 39 39-372/360 • E-mail: europe@cc.lu

# BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

**E**n raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

## ■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

## ■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

## ■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et l'exécution en commun de programmes de recherche
- La conception et le développement, l'adaptation de nouveaux produits en commun

## ■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités de faire face à de grandes entreprises et de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial. Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul.

Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen.

Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, la Chambre de Commerce, via son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau des Euro Info Centres est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande.

**Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI**  
Tél.: 42 39 39-333  
Fax: 43 83 26  
E-mail: eic@cc.lu

## OFFRES DE COOPERATION

- 1 Agent commercial français en articles cadeaux, mobiliers, décoration et équipements de maison, souhaite entrer en contact avec des grossistes afin de distribuer leurs produits auprès de sa clientèle dans le nord-ouest de la France (EIC-200705291).
- 2 Société hongroise, spécialisée dans les produits cosmétiques naturels, recherche des grossistes et des distributeurs pour ses produits (EIC-20070530770).
- 3 Société française, spécialisée dans les services de téléphonie d'entreprise avec les nouvelles technologies des réseaux et de l'internet (ToIP et VoIP), recherche des sociétés souhaitant établir un partenariat commercial ou technique dans le domaine précité soit par souhait d'élargissement commercial soit d'évolution technique vers les nouvelles technologies, ainsi que des investisseurs intéressés par le potentiel de ces nouvelles technologies (EIC-200705302).
- 4 Société grecque, spécialisée dans la production de divers produits laitiers, recherche des agents commerciaux et des distributeurs pour vendre ses produits en Europe (EIC-20070618832).

- 5 Société irlandaise, spécialisée dans la distribution de produits de construction et de produits d'hygiène générale, recherche des fournisseurs de ces types de produits pour le marché irlandais (EIC-20070612005).
- 6 Société suédoise, spécialisée dans la vente au détail d'échelles, d'échafaudages, d'échelles de câbles, etc., à usage industriel et privé, recherche des fabricants de ces types de produits pour les vendre sur le marché scandinave (EIC-20070607920).
- 7 Société bulgare, spécialisée dans la production de confiseries, recherche des distributeurs et des agents commerciaux (EIC-20070604851).
- 8 Société luxembourgeoise propose à la location +/-2000 m<sup>2</sup> de local destiné à une société du secteur agro-alimentaire désirent étendre son réseau international (EIC-200706211).
- 9 Société irlandaise, spécialisée dans la logistique, les services de distribution, l'entreposage, etc., propose ses services aux sociétés recherchant un représentant sur le marché irlandais (EIC-20070619019).
- 10 Société néerlandaise, spécialisée dans l'import-export et la distribution de tout type de produits alimentaires et non alimentaires, propose ses services pour distribuer des produits luxembourgeois sur le marché néerlandais (EIC-200706212).
- 11 Société polonaise, spécialisée dans la production de bobines et tambours pour l'industrie de câble, électrotechnique et textile, souhaite entrer en contact avec des sociétés intéressées par l'achat de ses produits (EIC-20070625).
- 12 Société française, spécialisée dans le conseil en stratégie, organisation et ressources humaines, dans le support stratégique et l'appui au développement, l'optimisation d'organisation, le coaching de dirigeants et la performance managériale, propose ses services aux sociétés luxembourgeoises (EIC-20070328/EIC-200703282).

## BON DE COMMANDE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules (Toutes les mentions sont obligatoires.)

Entreprise: \_\_\_\_\_

Numéro au RCS: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

http:// \_\_\_\_\_

1     2     3     4     5     6  
 7     8     9     10     11     12

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg**  
 Département International – Affaires européennes  
**Euro Info Centre – Luxembourg PME / PMI**  
 Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT  
 7, rue Alcide de Gasperi  
 Luxembourg /Kirchberg • L-2981 Luxembourg  
 Tél.: 42 39 39-373 • Fax: 43 83 26  
 E-mail: eic@cc.lu

## Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

# Textes européens publiés du 26 mai au 25 juin 2007

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements

européens. Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous

retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique. ■

## Résolutions publiées du 26 mai 2007 – 25 juin 2007

- |   |              |                               |
|---|--------------|-------------------------------|
| 1 | 2007/C136/01 | Politique spatiale européenne |
|---|--------------|-------------------------------|

## Recommandations publiées du 26 mai 2007 – 25 juin 2007

- |   |              |  |
|---|--------------|--|
| 2 | 2007/C136/02 | BCE: Obligations de déclaration statistique établies par la BCE concernant les statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale et le cadre de diffusion des données sur les réserves de change |
|---|--------------|--|

## Communications publiées du 26 mai 2007 – 25 juin 2007

- |   |              |  |
|---|--------------|--|
| 3 | 2007/C116/01 | Avis BCE sur une proposition de directive du Conseil concernant le recensement et le classement des infrastructures critiques européennes ainsi que l'évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection |
|---|--------------|--|

## Décisions publiées du 26 mai 2007 – 25 juin 2007

- |   |             |  |
|---|-------------|--|
| 4 | 624/2007/CE | Programme d'action pour la douane dans la Communauté (Douane 2013) |
|---|-------------|--|

## Directives publiées du 26 mai 2007 – 25 juin 2007

- |   |            |  |
|---|------------|--|
| 5 | 2007/23/CE | Mise sur le marché d'articles pyrotechniques |
|---|------------|--|

## Règlements publiés du 26 mai 2007 – 25 juin 2007

- |    |                      |   |
|----|----------------------|---|
| 6  | 610/2007<br>611/2007 | Adoption de certaines normes comptables internationales conformément au règlement CE 1606/2002 pour ce qui concerne l'interprétation n° 10 et 11 du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (IFRIC) |
| 7  | 614/2007             | Instrument financier pour l'environnement (LIFE+)   |
| 8  | 656/2007             | Statistiques conjoncturelles en ce qui concerne la définition des grands groupes industriels  |
| 9  | 657/2007             | Statistiques conjoncturelles en ce qui concerne l'établissement de systèmes d'échantillonnage européens   |
| 10 | 681/2007             | Listes des procédures d'insolvabilité, des procédures de liquidation et des syndics figurant aux annexes A, B et C du règlement 1346/2000 sur les procédures d'insolvabilité  |

## BON DE COMMANDE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

http:// \_\_\_\_\_

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français     en allemand  
 en anglais     autre (à préciser) \_\_\_\_\_

1     2     3     4     5     6  
 7     8     9     10

**Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg**  
Département International – Affaires européennes  
**Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI**  
Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT  
7, rue Alcide de Gasperi  
Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg  
Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26  
E-mail: eic@cc.lu

### R&D

# La faiblesse de la R&D constitue une menace pour l'économie européenne de la connaissance

**L**a Commission européenne présente une nouvelle publication sur la situation de l'Europe en matière de recherche et d'innovation. Intitulée «Chiffres clés de la science, de la technologie et de l'innovation en 2007», elle indique que l'intensité de la R&D (dépenses de R&D exprimées en pourcentage du PIB) en Europe stagne depuis le milieu des années 1990, alors que ses principaux concurrents, notamment le Japon, la Chine et la Corée du Sud, ont pu accroître sensiblement leurs efforts de R&D, façonnant un monde où la connaissance est plus équitablement répartie que jamais.

En outre, le déficit d'investissement dans la R&D par rapport aux Etats-



Unis est resté constant au cours des dernières années. En particulier, le faible niveau de la R&D dans les entreprises de l'UE demeure préoccupant. Les chiffres clés pour 2007 indiquent que les différences de structure industrielle entre l'UE et des pays tels que les Etats-Unis sont la principale cause de cette faiblesse de la R&D dans les entreprises, l'UE disposant d'un secteur des hautes technologies plus restreint, alors que c'est ce secteur dont les dépenses en R&D sont de loin les plus élevées. Les nouvelles actions lancées en Europe depuis 2005 dans le contexte de la stratégie de Lisbonne révisée doivent être menées à bien pour que l'Europe soit en mesure de relever ce défi.

«La connaissance est la clé de la compétitivité» a déclaré M. Janez Potočnik, membre de la Commission européenne chargé de la science et de la recherche. «Pour que les entreprises européennes occupent les premières places à l'avenir, il leur faut investir dès aujourd'hui dans la connaissance, et les gouvernements doivent mettre en place les mesures appropriées pour les y aider.»

Depuis les précédents chiffres clés, publiés en 2005, les décideurs politiques ont lancé de nouvelles initiatives tant au niveau de l'UE que des Etats membres afin de relancer «l'Europe de la connaissance». Un septième programme-cadre (7<sup>e</sup> PC) ambitieux a été adopté et se trouve aujourd'hui sur les rails, doté d'une enveloppe nettement supérieure à son prédécesseur, le 6<sup>e</sup> PC.

Les Etats membres ont pris de nouveaux engagements de grande portée dans le cadre de la stratégie de Lisbonne renouvelée, en fixant des objectifs concernant la future intensité de la R&D. Le livre vert récemment publié sur l'Espace européen de la recherche (EER) a ouvert un débat de fond sur les futures orientations de l'EER ([http://ec.europa.eu/research/era/consultation-era\\_en.html](http://ec.europa.eu/research/era/consultation-era_en.html)).

Les chiffres clés pour 2007 présentent des données et statistiques sur la

science, la technologie et l'innovation jusqu'en 2005, donc avant les initiatives récentes et les engagements renouvelés précités. Il en ressort néanmoins que ces récents développements sont particulièrement bien venus, et ce pour cinq raisons au moins:

1. L'UE fait partie d'une économie mondialisée où la connaissance est plus équitablement répartie que jamais. La forte concurrence à ce niveau impose à l'UE de s'adapter et de renforcer l'attrait de l'EER pour le reste du monde. Les chiffres clés pour 2007 font apparaître que des pays comme la Chine comptent déjà parmi les concurrents sérieux dans l'économie mondiale de la connaissance.
2. Le rapport indique que l'intensité de R&D de l'UE stagne depuis le milieu des années 1990. En 2005, 1,84 % seulement du PIB a été consacré à la R&D dans l'UE-27, ce qui reste inférieur au niveau des Etats-Unis, du Japon ou de la Corée du Sud. On observe également un rattrapage rapide des économies émergentes telles que la Chine. Si les tendances actuelles se maintiennent, la Chine aura rattrapé l'UE en 2009 en termes d'intensité de la R&D. Toutefois, les Etats membres à haute intensité de R&D, tels que l'Autriche, l'Allemagne, la Finlande et le Danemark montrent qu'il est possible de maintenir ou d'augmenter l'intensité de la R&D au-dessus de 2 %, voire 3 %.
3. Plus de 85 % de l'écart d'intensité de R&D entre l'UE et ses principaux concurrents tient aux différences de financement de R&D par les entreprises. Le bas niveau des dépenses de R&D du secteur privé en Europe par rapport aux Etats-Unis est principalement dû aux différences de structure industrielle et à la taille réduite du secteur des hautes technologies dans l'UE.
4. Concernant l'excellence dans la recherche, bien que l'UE soit le plus

gros producteur mondial de connaissances scientifiques, le rayonnement de la science européenne est plus faible que celui de la science américaine. L'Europe est devancée par les Etats-Unis dans toutes les disciplines scientifiques en termes de nombre de citations et de publications les plus fréquemment citées. En outre, les universités de l'UE sont largement sous-représentées dans le haut du classement sur la base des indicateurs bibliométriques des plus grandes universités du monde. Enfin, le lien entre la technologie (inventions brevetées) et la base scientifique est bien plus faible dans l'UE qu'aux Etats-Unis. L'Europe a du mal à percer dans les nouvelles industries de haute technologie.

5. Si les dépenses du secteur privé constituent un élément important dans la R&D, le secteur public conserve un rôle essentiel. Il faut maintenir le financement public de la R&D dans l'UE pour permettre aux activités de R&D privées de se développer et de s'appuyer sur une base scientifique solide. Les chiffres clés pour 2007 font apparaître que la conjonction de fortes contributions du secteur privé et de niveaux élevés de financement public permet de parvenir à une haute intensité de R&D. Dans les économies en phase de rattrapage, les fonds publics alloués à la R&D sont cruciaux pour créer et développer les capacités scientifiques et technologiques.

Lien vers le rapport: [http://ec.europa.eu/invest-in-research/monitoring/statistical01\\_en.htm](http://ec.europa.eu/invest-in-research/monitoring/statistical01_en.htm)

*(Communiqué par la Représentation de la Commission Européenne au Luxembourg)* ■

Pour tout renseignement complémentaire,  
contactez l'équipe de l'Euro Info Centre Luxembourg:  
[eic@cc.lu](mailto:eic@cc.lu) • Tél.: 42 39 39-333



## La Commission européenne et la BEI créent un nouvel instrument pour financer la recherche et l'innovation

La Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI) ont signé un accord de coopération qui crée un nouveau mécanisme de financement du partage des risques (MFPR) pour soutenir la recherche et l'innovation en Europe. Ce nouvel instrument permettra de mettre davantage de fonds à la disposition des responsables de projets de recherche et d'innovation; en effet, ceux-ci sont souvent confrontés à des difficultés plus grandes pour accéder aux financements que les responsables des secteurs d'activités traditionnels, en raison du niveau relativement élevé d'incertitude et de risque inhérent à leur activité.

Le MFPR, qui relève du 7<sup>e</sup> programme-cadre communautaire de recherche (PC7) et du programme de la BEI pour la recherche et l'innovation, couvrira en partie les risques financiers supportés par la BEI lorsqu'elle finance ce type d'activité.

L'UE et la BEI apportent chacune une contribution d'un milliard d'euros, qui permettra de débloquer des financements supplémentaires se chiffrant en milliards dans ce domaine.

Pour plus d'informations sur le MFPR: <http://www.eib.org/publications/risk-sharing-finance-facility-rsff.htm>

### Marchés publics

## La Commission se réjouit de l'accord sur la directive renforçant les droits des soumissionnaires non retenus

**L**a Commission a bien accueilli l'accord du Parlement européen en première lecture sur sa proposition de directive révisant les règles communautaires relatives aux procédures de recours en matière de passation de marchés publics. Cette nouvelle directive devrait améliorer les procédures de recours nationales dont disposent les entreprises lorsqu'elles jugent déloyale l'attribution d'un marché public. La Commission a présenté sa proposition de directive en mai 2006.

Charlie McCreevy, membre de la Commission chargé du marché intérieur et des services, a déclaré: «Des procédures de recours efficaces sont essentielles pour garantir que les marchés publics seront attribués en fin de compte à l'entreprise qui a fait l'offre la meilleure. Je crois que par le renforcement des procédures de recours nationales conformément à cette directive, les entreprises seront davantage incitées à soumettre des offres dans toutes l'UE.»



#### ■ Comment la directive va-t-elle renforcer les droits des soumissionnaires?

Conformément à la directive proposée, les pouvoirs adjudicateurs devront attendre au moins dix jours avant de

décider qui a emporté le marché avant que celui-ci ne puisse être effectivement conclu. Ce délai suspensif est destiné à donner aux soumissionnaires le temps d'examiner la décision, et d'évaluer s'il y a lieu d'engager un recours. Lorsque

ce délai n'est pas respecté, la directive oblige les tribunaux nationaux à annuler dans certaines conditions un marché conclu en le déclarant «sans effet».

La directive cherche également à combattre l'attribution illégale de marchés publics de gré à gré, qui constitue l'infraction la plus grave au droit communautaire sur les marchés publics. Les tribunaux nationaux seront également habilités à rendre ces marchés sans effet s'ils ont été attribués illégalement, sans transparence, et en l'absence de toute procédure de mise en concurrence préalable. Dans ces cas, le marché devra faire l'objet d'un nouvel appel d'offres dans le respect des règles applicables. Les tribunaux nationaux ne pourront décider le maintien de ces marchés que si ce maintien est demandé pour des raisons impérieuses d'intérêt général. Dans ce cas des sanctions substitutives devront être appliquées. Ces sanctions doivent être effectives, proportionnées et dissuasives, et peuvent comporter le raccourcissement de la durée du marché et l'imposition d'amendes au pouvoir adjudicateur.

Pour les marchés fondés sur un accord-cadre et les systèmes d'acquisition dynamiques, dont la réussite dépend de la rapidité et de l'efficacité des procédures, la directive prévoit un mécanisme d'examen spécifique. Pour ces types de marchés, les États membres peuvent choisir de remplacer le délai suspensif par une procédure d'examen post-contractuelle.

La directive devrait à présent être adoptée officiellement par le Conseil, et être publiée au Journal officiel de l'UE dans le courant de cette année. Les États membres de l'UE auront alors 24 mois pour la transposer dans leur droit national.

#### ■ Objectifs poursuivis par la révision de la directive sur les procédures de recours

La révision de la directive sur les procédures de recours, qui s'appuie sur une large consultation des pouvoirs adjudicateurs et des entreprises, cherche à renforcer les procédures judiciaires dans le domaine des marchés publics.

Des procédures de recours efficaces sont essentielles pour garantir que les marchés publics sont finalement attribués à l'entreprise qui a fait l'offre la meilleure.

Ces procédures aideront aussi à mieux convaincre les entreprises et les citoyens que les procédures de passation de marchés publics se déroulent d'une façon impartiale et concurrentielle dans toute l'Union européenne.

Les marchés publics sont un élément essentiel du marché intérieur et comptent pour quelque 16 % dans le PIB de l'Union. L'adoption de la directive devrait conduire à une plus grande ouverture des marchés publics en incitant davantage les entreprises à répondre aux appels d'offres publiés dans les États membres de l'Union européenne.

Pour plus d'informations: [http://ec.europa.eu/internal\\_market/public-procurement/remedies/remedies\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/public-procurement/remedies/remedies_fr.htm).

*(Communiqué par la Représentation de la Commission Européenne au Luxembourg)* ■

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec l'équipe de l'Euro Info Centre Luxembourg: [eic@cc.lu](mailto:eic@cc.lu) • Tél.: 42 39 39-333

### Commission européenne

## La Commission européenne simplifie les formalités administratives tout en garantissant la protection des travailleurs détachés

Aujourd'hui, la Commission a présenté son évaluation des mesures nationales appliquées par les États membres en vue de contrôler le détachement des travailleurs, et de la situation en matière de coopération administrative. L'objectif recherché est l'élimination des obstacles inutiles à la libre prestation des services au sein du marché intérieur, tout en continuant à garantir une protection adéquate des travailleurs détachés. Cette démar-

che équilibrée doit être appuyée, entre autres, par un comité d'experts gouvernementaux à haut niveau, auquel participent les partenaires sociaux, afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques. La Commission propose également de renforcer la coopération administrative en utilisant le système d'information du marché intérieur (IMI). Elle engagera en outre, le cas échéant, des procédures d'infraction pour garantir la conformité avec le droit communautaire.

La directive concernant le détachement des travailleurs veut servir les intérêts des prestataires de services et des travailleurs. Aujourd'hui, Vladimír Špidla, commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances, a déclaré: «La mobilité est cruciale pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre dans l'UE. Au sein du marché intérieur, les entreprises ne doivent pas se heurter à des obstacles inutiles en cas de prestations de services effectuées avec des tra-

vailleurs détachés. En même temps, les pays hôtes doivent pouvoir recourir à des mesures de contrôle proportionnées pour lutter contre l'emploi illégal et garantir la protection des travailleurs». Il a ajouté: «Il est encourageant de voir que des progrès ont été réalisés en matière de disponibilité des informations sur le détachement des travailleurs grâce à des sites web, des points de contact et des brochures. Toutefois, il n'est pas dit que toutes les mesures de contrôle proposées par certains États membres aillent effectivement dans le sens d'une protection des travailleurs détachés.»

Le document fait suite à la communication de 2006 qui donnait des orientations sur l'application de la directive concernant le détachement des travailleurs, notamment à la lumière des arrêts de la Cour rendus en la matière. Après avoir examiné attentivement la situation dans tous les États membres et pris en compte les avis exprimés par les États membres et les partenaires sociaux, ainsi que par le Parlement européen, la communication souligne la nécessité d'une action urgente pour améliorer la coopération administrative et invite les États membres à revoir certaines mesures de contrôle.

Estimant à un million environ le nombre des travailleurs détachés dans l'UE, la communication insiste sur l'importance économique d'une application correcte de la directive. Pour la Commission, il est incontestable que les autorités nationales doivent, au besoin, vérifier que les prestataires de services respectent les législations nationales, en particulier au moyen d'inspections et de contrôles; la Commission n'entend pas non plus remettre en question les différents modèles sociaux ou la manière dont les États membres organisent leurs systèmes de

négociations collectives. Toutefois, tout porte à croire que certaines mesures sont excessives car elles vont au-delà de la protection des travailleurs détachés et qu'elles constituent des obstacles injustifiés à la libre circulation des services, qui est un droit fondamental consacré par le traité. La Cour de justice des Communautés européennes a déclaré que toute mesure de contrôle doit être proportionnée à l'objectif poursuivi.

Actuellement, il semble que de nombreux États membres s'en remettent uniquement à leurs mesures et instruments nationaux. Cette situation pourrait bien être liée à – sinon causée par – l'absence presque totale de coopération administrative, l'accès encore insatisfaisant à l'information et les problèmes d'application transfrontalière.

Comme l'a souligné la communication de 2006, les autorités nationales des pays d'origine devraient coopérer avec les autorités des États membres d'accueil et leur fournir toutes les informations nécessaires, pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs tâches de contrôle et lutter contre les pratiques illégales. De même, les bureaux de liaison et les autorités de contrôle devraient avoir des ressources en matériel et en personnel suffisantes pour pouvoir répondre correctement et rapidement à tout type de demande.

La Belgique offre de bons exemples d'informations disponibles, où le site web consacré au détachement des travailleurs a été considérablement amélioré et fournit des renseignements clairs sur les conditions de travail et les formalités dont les travailleurs détachés doivent s'acquitter. Un autre exemple est l'Espagne, où les autorités ont mis en place un bureau unique de liaison et de contrôle auquel les demandes d'information et de coopération peuvent

être adressées directement, indépendamment de l'endroit où les services sont fournis.

La communication invite les États membres à renforcer la coopération entre eux et avec la Commission. Elle souligne également le rôle important des partenaires sociaux. Pour avancer, elle présente des propositions destinées à améliorer encore l'application de la directive concernant les travailleurs détachés:

- encourager l'utilisation du système d'information du marché intérieur qui permet un échange de données sûr et rapide, permettant aux États membres de travailler ensemble en dépit des obstacles linguistiques, administratifs et structurels;
- établir un comité d'experts à haut niveau pour soutenir l'échange de bonnes pratiques, et faire participer régulièrement les partenaires sociaux;
- veiller au plein respect du droit communautaire et engager, le cas échéant, des procédures d'infraction contre les États membres qui vont à l'encontre des libertés fondamentales de l'UE, telles qu'interprétées par la Cour de justice des Communautés européennes;
- continuer à contrôler les mesures de transposition des États membres et leur application à tous les domaines relevant du détachement des travailleurs;
- entreprendre, avec les partenaires sociaux et les États membres, un examen approfondi des problèmes d'application transfrontalière (amendes, sanctions etc.) et du rôle que l'UE peut jouer dans la résolution de ces conflits.

*(Communiqué par la Représentation de la Commission Européenne au Luxembourg)* ■

#### Nouvelle communication:

[http://ec.europa.eu/employment\\_social/news/2007/jun/communication\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/employment_social/news/2007/jun/communication_en.pdf)

#### Annexe de la nouvelle communication:

[http://ec.europa.eu/employment\\_social/news/2007/jun/annex\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/employment_social/news/2007/jun/annex_en.pdf)

#### Communication de 2006 – Orientations concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52006DC0159:EN:NOT>

#### Site web Emploi et affaires sociales – le détachement des travailleurs:

[http://ec.europa.eu/employment\\_social/labour\\_law/postingofworkers\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/labour_law/postingofworkers_fr.htm)

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec l'équipe de l'Euro Info Centre Luxembourg:  
eic@cc.lu  
Tél.: 42 39 39-333

6 juin 2007

## Journée découverte du Luxembourg pour une quinzaine d'étudiants de Moscou



De g. à d.: M. Andrew Hallan, M. Paul Bleser, M. Carlo Thelen, M. Francis Hoogewerf, M. Mario Hirsch

Une quinzaine d'étudiants de l'Institut des relations internationales de Moscou (MGIMO) a fait, le 6 juin 2007, une brève escale à la Chambre de Commerce du Luxem-

bourg, dans le cadre de leur séjour de 3 mois à l'ICN – Ecole de management à Nancy.

La matinée de cette journée fut consacrée à une série d'exposés. Tout

d'abord, les étudiants se sont fait expliquer l'économie luxembourgeoise par M. Carlo Thelen, Chief Economist de la Chambre de Commerce.

Ensuite, ils ont eu l'opportunité d'entendre différents exposés d'experts des relations russo-luxembourgeoises sur invitation de M. Francis Hoogewerf, président de la «Business Association Luxembourg – Russie»: M. Paul Bleser, Avocat; M. Andrew Hallan, Consultant indépendant; M. Mario Hirsch, Directeur de l'Institut Pierre Werner. L'objectif de ces exposés fut d'expliquer aux étudiants le caractère des relations économiques, commerciales et sociales existant entre le Luxembourg et la Russie.

Pour l'après-midi, une visite de la Brasserie Bofferding à Bascharage fut programmée avant de terminer cette journée par une réception à l'Ambassade de la Fédération de Russie, en présence de Son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur Eduard Malayan. ■

13 juin 2007

## Remise des certificats de compétence professionnelle à l'IFCC



L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) a organisé le mercredi, 13 juin 2007 une remise des certificats en l'honneur des lauréats de la promotion 2006-2007 du cycle de formation «Leadership und Management».

La formation «Leadership und Management» a pour objectif de développer les compétences managériales des dirigeants de PME, de chefs de service et de cadres supérieurs. D'une durée de 76 heures, les quatre modules de formation traitent de la gestion du changement, des méthodes et outils opérationnels du leadership et de la gestion d'équipe en général. Lors des

séances de coaching collectif et individualisé, les participants ont pu développer leur propre profil managérial.

Un certificat de compétence professionnelle a été remis par M. Paul Emering, Chargé de direction de l'IFCC, en présence de M. Norbert Harlander, formateur, aux candidats suivants:

M. Marc Colling  
M. Isaak Dayan  
Mme Françoise Folmer  
M. Christian Frisch  
M. Klaus-Rainer Hank  
M. Claude Huss  
M. Joachim Josten  
M. Roman Laux

M. Alex Schaeffer  
M. Sören Schüller  
M. Daniel Siebenaller  
M. Hendrik Strobel  
Mme Elke Thamm  
M. Philipp Waldmann  
Mme Cathy Welschbillig

13 juin 2007

## Succès du 2<sup>e</sup> Forum Entreprise et Formation

**E**n date du mercredi, 13 juin 2007, s'est déroulé au Centre de Conférences de la Chambre de Commerce, la 2<sup>e</sup> édition du «Forum Entreprise et Formation», manifestation initiée par l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC), en étroite collaboration avec la Chambre des Métiers, la Chambre des Employés Privés, l'Institut de Formation bancaire, Luxembourg (IFBL) et l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB) et l'Institut national pour le Développement de la Formation professionnelle continue (INFPC).

Une petite centaine d'acteurs du monde de la formation professionnelle a participé à cette manifestation qui s'articulait autour du sujet: «Formation initiale et formation continue: des passerelles à construire».

Après un bref mot de bienvenue prononcé par M. Paul Ensich, Directeur de la Chambre des Métiers, Mme Mady Delvaux, la Ministre de l'Education nationale et de la Formation Professionnelle, a souligné dans son allocution l'importance des qualifications des jeunes pour l'accès à la profession et de la formation continue des résidents luxembourgeois, pour soutenir la concurrence avec les non-résidents.

M. Jean Tondeur, Directeur du Département Executive Education & Services de HEC, Ecole de Gestion de l'Université de Liège a ensuite présenté ses réflexions sur le sujet suivant: «Quelle place pour le lifelong learning dans la société contemporaine?».

Lors d'une table-ronde, animée par M. Maurice Molitor, M. Nicolas Alff,



**De g. à d.:** Mme Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, M. Paul Ensich, Directeur de la Chambre des Métiers, M. Paul Emering, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, M. Jean Tondeur, Directeur du Département Executive Education & Services de HEC, Ecole de Gestion de Liège



**De g. à d.:** M. Etienne Planchard, M. Nicolas Alff, M. Maurice Molitor, Mme José Frideres-Poos, M. Jean-Claude Reding, M. Claude Nesser

Directeur à la Formation professionnelle, Mme José Frideres-Poos, Directrice de l'École de Commerce et de Gestion, M. Georges Nesser, Directeur des Etablissements Altwies, M. Etienne Planchard, Membre du Comité de Direction de la Banque de Luxembourg, et M. Jean-Claude Reding, Président de l'OGBL, ont ensuite discuté des relations et passerelles entre formation initiale et formation continue.

Les différents intervenants ont admis à l'unanimité que le rôle de l'école est de préparer les jeunes à la vie et au marché de travail. Cependant, un problème souvent rencontré est que les jeunes n'ont pas d'idée précise de ce qu'ils attendent de la vie professionnelle.

Il s'agit donc de promouvoir le dialogue entre écoles, parents et entreprises.

De même, il a été souligné que, vu l'évolution rapide des métiers, la formation initiale constitue surtout une carte d'accès à la vie professionnelle.

La relève doit toutefois tout de suite être prise par la formation continue pour donner aux salariés la possibilité d'adapter en permanence leurs compétences. Dans ce contexte, les intervenants ont insisté sur le rôle que doit jouer l'entreprise en offrant à ses employés les moyens d'accès à la formation professionnelle continue.

Finalement, les participants au 2<sup>e</sup> Forum «Entreprise et Formation» ont

eu l'occasion de prendre part à une série de workshops sur des thèmes aussi variés que: «La démarche formation chez Cargolux International Airlines S.A.», «De la formation initiale à la formation continue – Qui pour prendre la relève?», «La formation continue dans le secteur bancaire» ou encore «Ethik und Werte der Führung».

Le «2<sup>e</sup> Forum Entreprise et Formation» s'est clôturé par un networking lunch, au cours duquel les participants ont eu l'occasion de s'informer sur l'offre de formation au Luxembourg auprès des nombreux stands présents des principaux acteurs institutionnels et sectoriels de la formation professionnelle continue. ■

## CRP Henri Tudor

# Etude sur la diffusion et l'utilisation du e-learning dans les entreprises luxembourgeoises



**A**près avoir suscité un fort engouement tant dans le monde universitaire que dans celui de l'entreprise au moment de l'essor des nouvelles technologies, le e-learning a connu au début des années 2000 une phase de doute.

Si l'on pouvait croire à cette époque qu'un apprentissage basé uniquement sur la formation à distance était la panacée, il a rapidement démontré ses limites.

Les problèmes de connexion, de compatibilité, de niveau d'équipement, de démotivation et de désintérêt des apprenants sont rapidement venus à bout de l'euphorie qui gagnait le secteur.

Aujourd'hui face aux impératifs de l'économie de la connaissance, les pratiques traditionnelles de formation semblent de plus en plus insuffisantes. Parmi les compléments ou les alternatives possibles à ces formes traditionnelles de formation, le e-learning apparaît à nouveau comme une solution susceptible de s'imposer.

Les expériences menées actuellement par quelques entreprises luxembourgeoises dans le domaine de la formation en ligne autorisent un certain optimisme quant à l'avenir du e-learning. Toutefois pour la plupart des entreprises, malgré les apports certains du e-learning dans la formation professionnelle continue, il y a encore aujourd'hui des pratiques

très diversifiées et encore peu connues du public.

Après les études menées en 2003 et 2004 qui ont montré que le e-learning représentait encore au Luxembourg un marché frileux, qu'en est-il aujourd'hui? Quels sont les domaines et modalités d'utilisation du e-learning actuellement? Où en sont les entreprises, utilisatrices ou non, dans leur réflexion par rapport à la formation à distance? Quels sont les facteurs-clés et les conditions de mise en œuvre d'un dispositif e-learning?

Pour répondre à ces questions liées à la diffusion et à l'utilisation du e-learning dans les entreprises luxembourgeoises le Centre de Recherche Public Henri Tudor a mené au cours du dernier trimestre 2006 une étude qu'il vous invite à découvrir.

L'étude peut être téléchargée sur le site du Centre ([www.tudor.lu](http://www.tudor.lu)) ou sur le site de la plate-forme d'innovation dédiée au e-learning ([www.km.tudor.lu](http://www.km.tudor.lu)). Une version papier peut être demandée auprès de Brice Bucciarelli, tél.: +352 42 59 91-1, e-mail: [brice.bucciarelli@tudor.lu](mailto:brice.bucciarelli@tudor.lu). ■

# Le CRP Henri Tudor lance un site sur le e-learning

**A**ujourd'hui face aux impératifs de l'économie de la connaissance, les besoins des entreprises en matière de formation sont de plus en plus importants et diversifiés. Pour faire face à ce nouveau défi, le e-learning représente un complément voire une alternative aux pratiques traditionnelles, à prendre sérieusement en considération.

Pour éclairer les futurs utilisateurs sur le e-learning, [www.AllAboutElearning.lu](http://www.AllAboutElearning.lu) a été créé, sous l'initiative du Centre de Recherche Public Henri Tudor et avec le soutien du Fonds Social Européen.

Le site [www.AllAboutElearning.lu](http://www.AllAboutElearning.lu) regorge d'informations sur le e-learning.

Afin d'apporter des réponses concrètes aux futurs utilisateurs, le site est structuré en trois profils, ce qui permet aux internautes de naviguer en fonction de leurs intérêts:

**Profil Apprenant:** si vous souhaitez vous former en ligne et connaître les apports du e-learning

**Profil Formateur:** si vous êtes formateur et vous souhaitez concevoir une formation e-learning

**Profil Décideur:** si vous songez à implémenter un dispositif de formation e-learning

Construit sur une base ludique et interactive, le site propose de nombreuses vidéos répondant aux questions fon-



damentales suscitées par ce type de formation. Le visiteur y trouvera également des jeux et des quiz lui permettant d'évaluer son niveau de connaissance dans le domaine. ■

**Le monde de l'économie en ligne.**

[www.cc.lu](http://www.cc.lu)

Le site Internet de la Chambre de Commerce a été voulu le plus complet possible afin d'offrir à l'internaute une large source d'informations. Avec des informations pratiques, une actualité mise à jour en permanence et la possibilité de vous inscrire en ligne aux manifestations organisées par la Chambre de Commerce, le site [cc.lu](http://cc.lu) est le point de rencontre de tous les représentants des acteurs économiques du pays. Grâce au [cc.lu](http://cc.lu), ce sont des liens vers tous nos partenaires qui vous sont proposés. Plus qu'un portail, c'est une fenêtre sur le monde de l'économie qui est ouverte.

Votre partenaire pour la réussite

CHAMBRE DE COMMERCE LUXEMBOURG

7, rue Alcide de Gasperi L-2981 Luxembourg Tél.: +352 42 39 39 - 330 Fax: +352 43 83 26 [chamcom@cc.lu](mailto:chamcom@cc.lu) [www.cc.lu](http://www.cc.lu)

## SUMMERACTION by OLAP Edition 2007

Pour tous ceux qui veulent profiter de la saison chaude pour élargir leur horizon par le biais de la formation continue, l'OLAP propose la formule «Summeraction». Voici les formations prévues:

- Réussir toutes les négociations d'achat – 7 et 8 août – 350€
- Savoir-faire au téléphone – 7 et 9 août – 350€
- Déléguer efficacement – 16 août – 175€
- Secrétaires efficaces – 20, 21 et 30 août – 500€
- Gérer votre temps ... pour en gagner – 21 et 23 août – 350€
- Sélectionner et évaluer les sources d'achat – 22 et 23 août – 350€
- La prise de notes et les comptes-rendus – 27 et 28 août – 350€
- Stressmanagement – 28 et 30 août – 350€
- Le langage corporel – 4 (F) et 6 (L) septembre – 175€
- Allez à l'essentiel – 7 septembre – 175€
- Vendre avec succès – 11 et 13 septembre – 350€

Renseignements et inscriptions: Tél.: 48 98 48-1

Office luxembourgeois  
**olap**  
pour l'accroissement de la productivité asbl

6 juin 2007

# L'association des Anciens de Sacred Heart University – John F. Welch College of Business met à l'honneur **M. Edmond Israël**



**L**e mercredi 6 juin, lors de la réception annuelle 2007, les anciens étudiants de Sacred Heart University, John F. Welch College of Business, ont mis à l'honneur le docteur Edmond Israël. Les membres et amis de l'association se sont ainsi retrouvés lors d'un cocktail organisé dans la résidence de Madame Ann Wagner, Ambassadrice des Etats-Unis à Luxembourg.

L'association des anciens de Sacred Heart University, qui compte à présent plus de 300 professionnels, est très active au Luxembourg. Elle vient d'ailleurs de constituer son nouveau

Conseil d'Administration. A ce titre, Daniela Clara Moraru (Languages.lu) a été renouvelée dans ses fonctions de Présidente, étant assistée dans sa tâche par les vice-présidents, Georges Muller (Cegecom/artelis) et Pierre Arens (Banque Invik), par le secrétaire, Jos Giannandrea (SES Astra), par le trésorier, Christian Denizon (Bank of New York), ainsi que par les membres du CA, Cristina Page (SAIC Science Applications International Corporation) et Stefan Huck (Profine GmbH).

Lors de cette soirée qui regroupa une centaine d'invités, Edmond Israël, Pré-

sident du Conseil des Régents de Sacred Heart University, ainsi que Anthony J. Cernera, Président de l'Université, ont témoigné de toute leur amitié et soutien à l'association des anciens, soulignant l'importance d'une communauté active et dynamique.

Depuis 1991, date de création du campus international à Luxembourg, l'association des «Alumni» de Sacred Heart University – John F. Welch College of Business regroupe à la fois les anciens étudiants des formations MBA (Master of Business Administration) et des Certificats Professionnels. ■

Pour plus d'informations:

Daniela Clara Moraru – Présidente, Association des Anciens – [alumni@shu.lu](mailto:alumni@shu.lu),

Antoine Rech – Development Manager Sacred Heart University – John F. Welch College of Business

Tél.: +352 22 76 13 31 – [arech@shu.lu](mailto:arech@shu.lu) – [www.shul-alumni.com](http://www.shul-alumni.com) – [www.shu.lu](http://www.shu.lu) – [www.sacredheart.edu](http://www.sacredheart.edu)







# PROGRAMME DE FORMATION SEPTEMBRE-OCTOBRE 2007

INTITULE	DATES	HORAIRE	PRIX
<b>MANAGEMENT DE LA QUALITE</b>			
S Audit interne qualité	3, 4/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Mise en place d'un système de management intégré QSE (qualité – santé et sécurité au travail – environnement)	9, 10/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Conception et mise en place des documents du management de la qualité	11/10/2007	8.30 - 17.00	175 €
<b>RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION</b>			
S Conduire un entretien d'évaluation	24, 25/9/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Conduire et gérer un projet de formation	24, 25/9/2007	8.30 - 17.00	350 €
<b>MARKETING ET COMMERCIAL</b>			
S Comment vendre mieux et plus	18, 19/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
<b>ACHATS ET LOGISTIQUE</b>			
S La gestion moderne des stocks	12, 13/9/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Rédiger un contrat d'achat	03/10/2007	8.30 - 17.00	175 €
S Professionelle Einkaufsverhandlungen führen	17, 18/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
<b>SECURITE ET ENVIRONNEMENT</b>			
S Sécurité-Incendie: Equipier de première intervention	10/10/2007	13.00 - 17.00	140 €
S Aspects juridiques de la gestion des déchets dans l'entreprise	12/10/2007	8.30 - 17.00	175 €
<b>DROIT</b>			
S Droit du travail	1, 3, 8, 10, 15/10/2007	18.30 - 20.30	250 €
S Dispositions légales et réglementaires du contrat de travail	8/10/2007	8.30 - 17.00	175 €
S Sécurité sociale luxembourgeoise	15, 16/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Institutions et procédures administratives	16, 18, 23, 25/10/2007	18.30 - 20.30	200 €
<b>GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE</b>			
S Planification budgétaire et financière	24, 26/9/2007	14.00 - 18.00	175 €
S Comptabilité informatisée	24/9 - 24/10/2007 (lundis et mercredis)	18.30 - 21.00	300 €
S Initiation au calcul des traitements et salaires	25/9 - 27/11/2007 (mardis et jeudis)	18.30 - 20.30	350 €
S Kosten in der Praxis besser steuern und kontrollieren	1, 3/10/2007	13.30 - 18.30	175 €
S Trésorerie et gestion des flux financiers en entreprise	10, 11/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
<b>FISCALITE</b>			
S Aspects fiscaux de la transmission d'entreprise	4/10/2007	8.30 - 17.00	175 €
S Déclaration de TVA	18/10/2007	8.30 - 17.00	175 €
S Procédure fiscale des entreprises en matière d'impôts directs	24/10/2007	8.30 - 17.00	175 €
<b>ORGANISATION ET EFFICIENCE PERSONNELLE</b>			
S Mieux s'organiser pour devenir plus efficace	16, 17/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Apprenez à gérer votre temps... pour en gagner!	23, 24/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Chefentlastung, Zeitmanagement, Selbstmanagement	24, 25/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
<b>RELATIONS PROFESSIONNELLES</b>			
S Nouveaux rôles du manager	18, 19/9 et 2, 3/10/2007	8.30 - 17.00	600 €
S Développer son potentiel relationnel afin de mieux communiquer	24, 25/9/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Erschließung neuer Geschäftsfelder durch Unternehmenskooperation	27, 28/9/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Assistantes de direction: maîtrisez avec aisance la diversité de votre fonction	8, 9, 26/10/2007	8.30 - 17.00	500 €
S Gérer son équipe	10, 11/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Outils et méthodes pour mieux conduire vos réunions	10, 11/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Teamentwicklung	15, 16/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
<b>COMMUNICATION ECRITE ET ORALE</b>			
S Savoir communiquer face aux médias	24, 25/9/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Trainieren Sie Ihre Schlagfertigkeit	28/9/2007	8.30 - 17.00	175 €
S Rhetorik: frei und überzeugend sprechen	1, 2/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
S S'initier aux écrits professionnels	4, 5/10/2007	8.30 - 17.00	350 €
<b>BUREAUTIQUE</b>			
S Maîtrise de PowerPoint	28/9/2007	8.30 - 17.00	200 €
S Initiation au PC et à l'environnement Windows - Découverte d'Internet	15, 16/10/2007	8.30 - 17.00	390 €

S=Séminaire (organisé en partenariat avec la Chambre des Métiers et l'OLAP)

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:  
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

 Locaux:  
7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

 Adresse postale:  
Institut de Formation de la Chambre de Commerce  
L-2981 Luxembourg

 (+352) 423939-220

 (+352) 423939-820

 info@ifcc.lu

 www.ifcc.lu

  
**I F C C**  
Institut de Formation  
de la Chambre de Commerce

Nouvelle parution

# FOCUS sur l'innovation et la R&D au Luxembourg



les acteurs étrangers à s'intéresser aux compétences technologiques luxembourgeoises, à rechercher des partenariats scientifiques avec le Luxembourg et à venir s'installer et faire de la RDI au Luxembourg.

Cette revue en langue anglaise sera diffusée à l'échelle nationale et internationale, tant à l'attention des entreprises, universités et laboratoires de recherche publics, que des investisseurs, entrepreneurs, chercheurs et doctorants. Elle sera également distribuée via les administrations et ambassades à travers le monde.

■ Appel à propositions

Luxinnovation et ses partenaires invitent tous les acteurs luxembourgeois – privés et publics – qui sont intéressés à présenter leurs technologies innovantes, résultats de recherche ou «success stories», ou qui sont à la recherche de partenaires techniques internationaux, à se manifester rapidement auprès de Luxinnovation.

L'ensemble des propositions sera ensuite étudié par un comité éditorial qui sélectionnera les thématiques et sujets traités dans le premier numéro de la revue à paraître au 1er semestre 2008. ■

**L**uxinnovation, le Board of Economic Development (BED), le Fonds National de la Recherche (FNR), le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, et le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'associent afin de créer une revue annuelle de pro-

motion des sciences, des technologies et de l'innovation au Grand-Duché de Luxembourg.

L'objectif de cette revue inédite au Luxembourg sera d'une part de présenter l'état de l'art et l'actualité recherche-développement et innovation (RDI) au Grand-Duché, et d'autre part d'inciter

Pour plus d'informations, veuillez contacter: Luxinnovation GIE

Mme Caroline LELEU • Tél.: +352 43 62 63 1 • E-mail: caroline.leleu@luxinnovation.lu

LuxLAUNCH

# Faciliter l'accès des entreprises aux programmes de l'ESA

**L**e 28 juin 2007, Monsieur François BILTGEN, Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a présenté la mesure spéciale de soutien LuxLAUNCH

visant à faciliter la participation luxembourgeoise aux programmes de l'Agence spatiale européenne.

En novembre 2005, le gouvernement luxembourgeois a décidé de met-

tre en place une mesure spéciale de soutien pour la période 2006-2011.

La mesure LuxLAUNCH a pour principal objectif de simplifier l'intégration du secteur spatial luxembour-

geois au réseau d'acteurs internationaux dans ce domaine et par conséquent d'augmenter les chances de participation des entreprises et des organismes de recherche luxembourgeois dans les programmes de l'Agence spatiale européenne.

### ■ Les études

Depuis la décision du Conseil de gouvernement, quatre études ont déjà été initiées. Ces premières études sont consacrées à Galileo et GMES, les deux grands projets européens réalisés en partenariat entre la Commission européenne et l'ESA.

Les deux projets relatifs à Galileo abordent les opportunités sur le marché des applications et des services basés sur des signaux de navigation. La première étude, plus générale, dresse le paysage des applications à travers tous les secteurs pour identifier les domaines qui pourraient présenter le plus d'intérêt pour le Luxembourg. La deuxième étude sur Galileo a une approche plus centrée sur un service en particulier, le «clearing». Cette activité tente de faire le lien entre un secteur déjà très développé au Luxembourg, le secteur financier, et les applications et services utilisant des signaux de navigation par satellite.

Les deux études consacrées à GMES s'articulent principalement autour du programme de l'ESA «GMES Space Component». La partie «Space Components» du programme concerne tous



De gauche à droite: MM. Pierre DECKER, François BILTGEN, Marc SERRES et Gilles SCHLESSER lors de la conférence de presse présentant la mesure LuxLAUNCH

les appareils et technologies dans l'espace.

Afin de sensibiliser les acteurs luxembourgeois à la thématique spatiale, le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Luxinnovation ont organisé, le 28 juin 2007, une conférence de presse et un workshop LuxLAUNCH qui a permis aux entreprises impliquées de présenter les résultats de leurs études.

### ■ L'ESA au Luxembourg

Au Luxembourg, le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est responsable pour tous les

aspects financiers, politiques et programmatiques relatifs aux activités de l'ESA au Luxembourg. Le ministère supporte ainsi la mise en œuvre des projets des acteurs publics et privés luxembourgeois.

D'autre part, Luxinnovation joue le rôle de point de contact national. Ainsi, l'Agence renseigne les entreprises et centres de recherche publics sur le fonctionnement de l'ESA et sur les différentes approches possibles de ses programmes. Luxinnovation est également en mesure de conseiller et de soutenir les entrepreneurs et chercheurs dans leur démarche de collaboration avec l'Agence Spatiale Européenne. ■

Pour en savoir plus, contactez:

**Luxinnovation GIE**

M. Jean TRIMBOUR • Tél.: +352 43 62 63 1 • E-mail: [jean.trimbour@luxinnovation.lu](mailto:jean.trimbour@luxinnovation.lu)

**Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

M. Marc SERRES • Tél.: +352 478 66 43 • E-mail: [marc.serres@mcesr.etat.lu](mailto:marc.serres@mcesr.etat.lu)

www.  
innovation.  
public.  
lu

Toutes les actualités et manifestations relatives à la R&D et à l'innovation sont sur le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche: «A la Une» et «Agenda de l'innovation», [www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu).

# 6 milliards EUR pour les PME innovantes



**L**es PME ayant des besoins spécifiques en matière d'innovation et de recherche, la Commission européenne leur accorde un intérêt tout particulier et les encourage grâce à des cofinancements très avantageux. Dans le but de sensibiliser les petites et moyennes entreprises à ces opportunités, Luxinnovation a organisé, le 14 juin dernier une conférence sur cette thématique en présence d'experts de la Commission.

Avec plus de 50 milliards EUR, dont 6 milliards EUR alloués exclusivement à la R&D dans les PME et des cofinancements allant jusqu'à 75 % pour ces entreprises, le 7<sup>e</sup> Programme-Cadre de Recherche et Développement (PCRD) est, pour la période 2007-2013, le principal instrument européen de financement de la recherche au profit des PME. La conférence, qui a attiré plus d'une

centaine de participants, montre bien l'intérêt des PME luxembourgeoises pour ces instruments communautaires et la recherche collaborative. Parallèlement aux opportunités financières, les programmes européens offrent aux PME d'autres réels avantages grâce aux partenariats mis en place. En intégrant un consortium européen, les PME ont en effet l'occasion de se faire connaître par les grands et de profiter de leur savoir-faire technologique.

Le Programme-Cadre européen pour l'Innovation et la Compétitivité (CIP) et l'initiative intergouvernementale EUREKA ont également été présentées. Avec un budget de 3,6 milliards EUR, le CIP est un outil complémentaire au PCRD car il permet de financer des activités d'innovation.

Grâce à ses procédures simples, les avantages qu'elle apporte dans l'obten-

tion de financements nationaux et un taux de participation de 40 % de PME, l'initiative EUREKA est particulièrement appréciée des petites et moyennes entreprises. Enfin, une présentation sur les mesures nationales d'encouragement à la R&D, à savoir le prêt à l'innovation de la SNCI et les lois-cadres du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et du Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement, est venue compléter l'information sur le large éventail d'opportunités qui s'offrent au PME.

Dans ce contexte, Paul Emering, vice-président de Luxinnovation a affirmé que «le risque de la recherche vaut la peine d'être pris dans la mesure où les résultats de R&D et d'innovation procurent un avantage compétitif certain aux entreprises, leur permettant de se démarquer et de conquérir de nouveaux marchés».

Après la conférence, les participants ont eu l'occasion de poser des questions complémentaires aux experts de Luxinnovation lors du cocktail de clôture. Les sujets de recherche (environnement, matériaux, technologies de l'information et des communications, spatial...) ont pu être abordés avec les conseillers de l'Agence sur des stands thématiques.

En tant que premier point d'accueil en matière d'innovation et de recherche au Luxembourg et point de contact national pour les programmes européens, Luxinnovation informe et oriente les PME vers les mesures de financement les mieux adaptés à leurs besoins et les accompagne dans leurs démarches. ■

Pour plus de renseignements sur cette conférence  
ou sur les services aux PME offerts par Luxinnovation,  
veuillez contacter Delphine DUSSAIN  
Tél.: +352 43 62 63-1 • E-mail: [delphine.dussain@luxinnovation.lu](mailto:delphine.dussain@luxinnovation.lu)

# Pluridisciplinaire et performant

**L**e CRP – Gabriel Lippmann a présenté son Rapport d'Activités 2006 en présence de Monsieur François Biltgen, Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. A côté d'un excellent bilan chiffré, les responsables du centre ont montré leur intérêt pour la future Cité des Sciences et une recherche pluridisciplinaire.

Les chercheurs du CRP sont désormais bien installés dans leur bâtiment de Belvaux et cela se ressent sur leur travail. Le centre a en effet poursuivi son essor initié en 2005 suite à son déménagement en bordure de la friche de Belval. Tous les indicateurs sont à la hausse à commencer par le nombre de projets menés qui est de 75, soit une progression de plus de 7 %. Le personnel suit la même tendance avec 140 employés, stagiaires ou doctorants en activités fin 2006. L'excellence scientifique de ceux-ci s'est notamment traduite par la parution de plus de 170 publications internationales et l'organisation de quatre colloques internationaux réunissant chacun au Luxembourg plus d'une centaine de chercheurs étrangers.

Et le CRP – Gabriel Lippmann ne devrait pas s'arrêter en si bon chemin puisque, au vu du financement accordé pour 2007 et du plan de financement 2008-2010 promis par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il devrait compter 300 employés dans trois ans. Cette augmentation des activités s'appuiera sur un contrat de performance signé cette année avec le Ministère de tutelle. Cet outil s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de développer de manière dynamique la recherche publique au Luxembourg dans les années à venir et doit permettre au ministère de la recherche de suivre et d'évaluer la participation du centre dans cet effort national.

Pour faire face à cette augmentation d'activités, les responsables du centre travaillent actuellement sur un projet d'extension de leur bâtiment. Cette extension est rendue inévitable depuis la signature d'un Memorandum of Understanding avec la société Novelis.



**Le CRP – Gabriel Lippmann a présenté son Rapport d'Activités 2006 en présence de Monsieur François Biltgen, Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Le leader mondial dans la production de feuille d'aluminium y prévoit en effet la création d'une unité de recherche européenne implantée dans les locaux du CRP – Gabriel Lippmann. A ce jour, six chercheurs de Novelis travaillent déjà dans des locaux du centre provisoirement aménagés.

D'autres acteurs ont par ailleurs déjà manifesté leur intérêt pour un partenariat comparable. Les discussions en cours avec l'Université du Luxembourg devraient aboutir sous peu afin que l'équipe du «TDK Europe Professor» puisse également bénéficier de l'infrastructure et des instruments du département Science et Analyse des Matériaux.

De contact avec l'Université, et plus largement avec les autres acteurs de la recherche au Grand-Duché de Luxembourg, il en a été notamment question lors de l'initiative «3C&U» qui a pour objectif de coordonner les stratégies de développement de la recherche des CRP's et de l'Université.

Ces différents partenaires se sont retrouvés à plusieurs reprises pour débattre autour de la future Cité des Sciences de Belval. Les responsables du centre sont favorables au concept de «pôles thématiques» visant le regroupement par thème spécifique des équipes

de recherche de différentes institutions. L'intérêt est manifeste, notamment en ce qui concerne le partage de certains équipements lourds et les synergies entre équipes. Pour plus d'informations: <http://www.crppl.lu>.

## **PARTENAIRES SOCIAUX SA**

### **LE SPECIALISTE DU SALAIRE AU GRAND-DUCHE PLUS DE 500 UTILISATEURS**

**SOLUTION INFORMATIQUE POUR LE  
CALCUL DES SALAIRES ET LA GESTION  
DU PERSONNEL, FONCTIONNANT  
ENTIEREMENT SOUS WINDOWS**

**PRESENTATION GRATUITE, A DOMICILE**

**UNE SOLUTION D'AVENIR  
POUR LES PME ET FIDUCIAIRES**

**Tél.: 26 44 78 51**

**Fax: 26 44 78 58**

**[www.partenaires.lu](http://www.partenaires.lu)**

**e-mail: [info@partenaires.lu](mailto:info@partenaires.lu)**



## Business Initiative a.s.b.l.

# 1, 2, 3, GO donne rendez-vous le 20 septembre 2007 à Liège



**B**usiness Initiative a.s.b.l. a clôturé officiellement la 7<sup>e</sup> édition de son parcours 1, 2, 3, GO le 15 juin 2007, date-limite de dépôt des dossiers d'inscription au concours de

business plans: 57 % des projets innovants ayant participé au parcours 2006-2007 ont ainsi déposé leur plan d'affaires (contre 50 % à l'édition précédente) et seront évalués par 3 jurés indépendants issus du réseau 1, 2, 3, GO.

A l'occasion de la prochaine grande manifestation interrégionale qui aura lieu cette année le 20 septembre à Liège (Belgique) au Château de Colonster et qui portera sur les forces d'un réseau transfrontalier, les meilleurs business plans seront récompensés officiel-

lement et les heureux lauréats recevront une prime pouvant aller jusqu'à 10.000 €.

La cérémonie sera suivie d'un cocktail dînatoire organisé sous la forme d'un «business card drink» afin d'initier et/ou de renforcer le *networking* entre les porteurs de projet, les coaches et les créateurs.

Une date à noter dès maintenant dans tous les agendas.

Pour plus d'informations, consultez le site [www.123go-networking.org](http://www.123go-networking.org). ■

## Jeune Chambre Economique

## Roger A. Assaker (e-Xstream engineering) lauréat du concours «Creative Young Entrepreneur Luxembourg 2007»



© ArcelorMittal Photo Library

Les lauréats de g. à dr.: Roger A. Assaker, Yves de Pril et Pascal Dine

**L**e lauréat du concours «Creative Young Entrepreneur Luxembourg 2007» organisé par la Jeune Chambre Economique du Grand-Duché de Luxembourg asbl a enfin été révélé au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée au siège d'ArcelorMittal, ce lundi 25 juin 2007. Le premier prix du

concours revient ainsi à Roger A. Assaker, directeur de la société e-Xstream engineering qui est une société de logiciels et d'expertise dans le domaine de la modélisation multi-échelles des matériaux et structures composites. Outre un trophée symbolique, le gagnant du concours remporte un chèque de 1.500 €.

Les deux autres finalistes sont Yves de Pril, responsable de la société Conostix (fournisseur de solutions de sécurité Internet innovatrices) et Pascal Dine, dirigeant de CPI (fournisseur d'industrialisations «clé en main» dans le domaine de l'usinage CN). Ils remportent chacun 1.000 €.

Notons au passage que les trois lauréats du concours «Creative Young Entrepreneur Luxembourg 2007» sont également anciens finalistes du parcours 1, 2, 3, GO, le réseau Grande Région d'aide à la rédaction d'un plan d'affaires gagnant.

Les trois lauréats, Yves de Pril, Pascal Dine et Roger A. Assaker ont été nommés par la JCEL pour participer au concours international CYEA et représenter le Luxembourg lors du concours mondial qui aura lieu en novembre prochain à Antalya en Turquie.

La sélection a été menée par un jury partenaire de la Jeune Chambre Economique du Grand Duché de Luxembourg asbl composé de Yves Kemp (KPMG),

Isabelle Schlessler (LuxInnovation), Diego De Biasio (Technoport), Aloyse Schoos (IEE), Sylvie Schmit-Verbrugghen (AmCham & European Relocation Services) et Rachel Gaessler (Chambre de Commerce & 1, 2, 3, GO).

Lors de la cérémonie de remise des prix, Rolf Tarrach, Recteur de l'Université du Luxembourg, et invité d'honneur a pris la parole devant une salle comble autour du thème «innovation et entrepreneuriat». M. Tarrach a d'emblée fait remarquer que l'innovation est

une obligation à laquelle ne peuvent se soustraire les pays riches, tout en soulignant que certains facteurs tels que les standards imposés, l'absence de portabilité des systèmes de sécurité sociale et de fonds de pension ou le manque de mobilité entre le milieu académique et l'industrie sont autant d'obstacles que l'innovateur doit pouvoir surmonter. La solution?

Promouvoir une éducation qui prône l'acceptation du risque, qui encourage la curiosité, qui admet l'échec

et qui incite à la solution de problèmes. Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce, également invité à prendre la parole en qualité de sponsor, a insisté sur le rôle déterminant de l'entrepreneur et l'importance d'un bon suivi grâce à l'appui des différents concours existants comme 1, 2, 3, GO pour ceux qui préparent leur plan d'affaires et le CYEL pour ceux qui ont réussi à créer leur société. Pour plus d'informations: [www.jcLuxembourg.com](http://www.jcLuxembourg.com) et [www.cyel.lu](http://www.cyel.lu). ■

## Les sponsors du «CREATIVE YOUNG ENTREPRENEUR LUXEMBOURG 2007»

### HOST:

Arcelor Mittal ([www.arcelormittal.com](http://www.arcelormittal.com))

### GOLD SPONSOR:

Editus ([www.editusluxembourg.lu](http://www.editusluxembourg.lu))

### SILVER SPONSORS:

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg ([www.entreprises.lu](http://www.entreprises.lu))

Chambre de Commerce Luxembourg ([www.cc.lu](http://www.cc.lu))

LuxInnovation ([www.luxinnovation.lu](http://www.luxinnovation.lu))

### BRONZE SPONSORS:

KPMG ([www.kpmg.lu](http://www.kpmg.lu))

BIP Investment Partners ([www.bip.lu](http://www.bip.lu))

### AUTRES:

Amcham ([www.amcham.lu](http://www.amcham.lu))

Ludorf Partner ([www.ludorfpartner.com](http://www.ludorfpartner.com))

Kahler Communication ([www.coach.lu](http://www.coach.lu))

Technoport ([www.technoport.lu](http://www.technoport.lu))

Fedil ([www.fedil.lu](http://www.fedil.lu))

Chambre des Métiers ([www.cdm.lu](http://www.cdm.lu))

## Ministère de la Santé

# «Le Prix de la Santé: un + pour votre entreprise»

**L**e Ministère de la Santé vient de lancer une campagne pour encourager les initiatives prises par les entreprises qui investissent dans l'amélioration des conditions de travail et dans la promotion de la santé de leurs travailleurs. A travers le «Prix de la Santé: un + pour votre entreprise», le Ministère de la Santé souhaite encourager les entreprises, qui dans un souci de responsabilité sociale et de bon management, vont au-delà de leurs obligations légales et prennent des initiatives novatrices en matière de bien-être au travail.

Cette campagne s'adresse à toutes les entreprises qui se situent sur le territoire luxembourgeois et la priorité sera accordée aux entreprises qui présentent des projets innovants, créatifs et durables dans le temps ayant obtenu le soutien

des travailleurs. Les initiatives pourront porter, à titre d'exemple, sur l'amélioration de l'environnement de travail, la promotion d'une alimentation saine, la prévention des lombalgies, la promotion des activités physiques, la prévention des dépendances, la prévention du stress et des situations de harcèlement ainsi qu'une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Un dossier de participation est disponible sur le site du Ministère de la Santé [www.ms.etat.lu](http://www.ms.etat.lu) et sur le site de la Division de la santé au travail [www.ms.etat.lu/MEDTRAV/index.htm](http://www.ms.etat.lu/MEDTRAV/index.htm) (sous la rubrique Publications). La date limite de remise de dossier est fixée au 15 octobre 2007 et les lauréats seront récompensés par un certificat et un trophée début 2008. ■



## Bulletin du STATEC

# Au Luxembourg les petites entreprises croissent plus vite que les plus grandes



**Les petites entreprises ont tendance à avoir un taux de croissance supérieur à celui des plus grandes**

Le STATEC vient de publier son nouveau bulletin (n° 5/2007) sur la démographie des entreprises. Ce bulletin vise essentiellement à présenter les derniers résultats obtenus pour le Luxembourg. Ces résultats ont été présentés pour la première fois lors du colloque «En route vers Lisbonne» qui s'est tenu au Luxembourg le 9 et 10 novembre 2006 organisé sous le patronage du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur par le Centre de Recherche Public Henri Tudor, l'Observatoire de la compétitivité et le STATEC.

Le projet «Démographie des entreprises» a été lancé par Eurostat après le Conseil de Lisbonne en 2000. Ce projet vise à produire des données statistiques harmonisées au sein de l'UE sur le nombre annuel de créations et de décès d'entreprises, la survie des entreprises créées au cours du temps ainsi que l'évolution de la population des entreprises actives.

## ■ Principaux résultats

En 2004, le nombre d'entreprises actives est passé de quelque 27.230 entreprises à plus de 27.800 unités (+2,1 %). Le nombre d'entreprises créées n'a pratiquement pas bougé par rapport à l'année précédente pour se chiffrer à 2.820 entreprises (contre 2.815 en 2003).

Les cessations d'entreprises ont augmenté de 50 unités pour passer de quelque 2.250 entreprises en 2002 à quelque 2.300 en 2003.

Les indicateurs retenus dans le cadre de la stratégie de Lisbonne se résument en quelques chiffres-clés:

- Un taux de création d'entreprises en 2004 de 10,1 % (-0,2 % par rapport à l'année précédente);
- Un taux de cessation d'entreprises en 2003 de 8,5 % (+0,1 % par rapport à l'année précédente);

- Un taux de survie à 5 ans des entreprises créées en 1999 juste au-dessus de 50 %: sur 2 entreprises créées en 1999, une a disparu au cours des cinq premières années d'activité, une était encore active en 2004;
- Un taux de changement net de la population des entreprises actives en 2003 de +1,8 % (-0,7 % par rapport à l'année précédente);
- Un taux de volatilité de la population des entreprises actives en 2003 de 18,8 % (-0,5 % par rapport à l'année précédente).

Une analyse par branche des entreprises actives entre 1997 et 2004 a montré que la loi de Gibrat est confirmée au Luxembourg: les petites entreprises ont tendance à avoir un taux de croissance supérieur à celui des plus grandes. ■

Pour en savoir plus:  
STATEC, Unité A4  
«Répertoire des entreprises»,  
M. Mike HARTMANN  
Tél.: 478-4389  
E-mail:  
mike.hartmann@statec.etat.lu

## STATEC &amp; CEPS/INSTEAD

## Enquête sur les dépenses des salariés frontaliers au Luxembourg

Chaque jour quelque 130.000 personnes quittent la France, la Belgique ou l'Allemagne pour venir travailler au Grand-Duché de Luxembourg. Au cours des 15 dernières années, les salariés frontaliers ont ainsi pris une part croissante au développement de l'économie luxembourgeoise. C'est pourquoi il est indispensable de mieux cerner

les différents aspects du phénomène frontalier et d'en mesurer l'impact socio-économique pour le Luxembourg.

En 2002 et en 2003, le STATEC et le CEPS/INSTEAD ont mené deux vagues d'enquêtes auprès d'un large échantillon de frontaliers, qui ont massivement répondu aux questionnaires. Grâce aux réponses ainsi collectées, des informations inédites

ont pu être fournies sur des thèmes tels que les dépenses effectuées par les frontaliers sur le territoire luxembourgeois ou les moyens de transport qu'ils utilisent pour se rendre à leur travail. Plusieurs publications ont été réalisées à ce sujet et peuvent être consultées directement sur les sites respectivement du STATEC ([www.statec.lu](http://www.statec.lu)) et du CEPS ([www.ceps.lu](http://www.ceps.lu)).



Cette année, une troisième enquête est lancée auprès de 16.000 frontaliers qui viennent de recevoir un questionnaire par voie postale. Deux objectifs essentiels sont poursuivis dans l'enquête 2007. D'abord actualiser certains chiffres: ceux de la dépense frontalière au Luxembourg, dont le Grand-Duché a besoin pour satisfaire aux obligations statistiques formulées par l'Union Européenne (en matière de balance des paiements et des comptes nationaux), et ceux relatifs au transport afin de mesurer l'impact de l'ouverture de l'autoroute de la Sarre et des modifications importantes intervenues dans les transports en commun offerts du côté français. Ensuite aborder une question encore peu documentée: qu'en est-il de l'ancrage des frontaliers au Luxembourg? Quelles sont les raisons qui pourraient

amener un frontalier à vouloir revenir travailler dans son pays de résidence?

Le questionnaire est centré sur les aspects essentiels des domaines indiqués et devrait pouvoir être rempli en une vingtaine de minutes. Il est à retourner avant la fin juin 2007 au CEPS/INSTEAD. Il va de soi que les réponses seront traitées dans une totale confidentialité et que l'anonymat des enquêtés sera garanti. Le respect de l'anonymat est d'ailleurs une obligation légale, tant pour le STATEC, que pour le CEPS/INSTEAD. Les résultats deviendront disponibles vers la fin de l'année. Le STATEC et le CEPS/INSTEAD comptent – comme en 2002 et 2003 – sur une large participation des frontaliers à cette enquête et les remercient dès à présent pour leur contribution à ces travaux. ■



**Au cours des 15 dernières années, les salariés frontaliers ont pris une part croissante dans le développement de l'économie luxembourgeoise**

Pour plus d'informations: STATEC, Division D «Relations économiques extérieures»  
M. Guy SCHULLER et Mireille ZANARDELLI (CEPS-Instead)  
Tél.: 478-4272 ou 585855-516 • E-mail: guy.schuller@statec.etat.lu

[www.cobelfret.com](http://www.cobelfret.com)

**COBELFRET** 

SHIPS / TERMINALS / TRAILERS / CONTAINERS / TRAINS / TRUCKS / BARGES / SYSTEMS / PEOPLE

CEPS/INSTEAD

# Pourquoi les salariés résidant au Luxembourg changent-ils d'emploi?

La raison principale du changement d'emploi des salariés résidant au Luxembourg



Sources: PSELL-3/2005, CEPS/INSTEAD, STATEC

**P**lusieurs études en Europe ont montré que le nombre d'emplois qu'une personne occupe au cours de sa vie professionnelle a augmenté au cours des dernières années.

Est-ce nécessairement une mauvaise chose? Les théories économiques des marchés transitionnels expliquent que non. Au contraire, les changements d'emploi permettraient aux salariés d'évoluer dans leur carrière professionnelle, d'accumuler de nouvelles compétences et d'accéder à des emplois de meilleure qualité. Néanmoins, il faut veiller à ce que cette flexibilité sur le marché du travail s'inscrive dans un contexte de sécurité pour le salarié, comme l'a d'ailleurs souligné récemment le gouvernement luxembourgeois dans sa contribution au livre vert de la Commission européenne, intitulé «Moderniser le droit du travail pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle»

Face à ce nouveau défi de «flexicurité», dans lequel il convient de trouver un bon dosage entre flexibilité et sécurité, une question importante qui se pose est celle de la raison principale pour laquelle les salariés changent d'emploi: les changements d'emploi sont-ils choisis, planifiés par le salarié lui-même,

ou bien sont-ils plutôt subis, reflétant alors non pas la volonté du salarié mais le contexte économique dans lequel celui-ci évolue?

## ■ Près d'un salarié sur quinze a changé d'emploi

En 2005, 7 % des salariés résidant au Luxembourg et ayant été interrogés dans le cadre de l'enquête EU-SILC/PSELL-3 ont déclaré avoir changé d'emploi au cours des douze mois précédant l'enquête (5 % pour les résidents luxembourgeois et 9 % pour les résidents étrangers), résultat qui correspond à celui des deux années précédentes.

Plutôt que de quantifier ces changements d'emploi en fonction des caractéristiques individuelles des salariés, nous nous intéressons ici aux raisons qui ont motivé ces changements.

## ■ Un changement d'emploi subi ou choisi?

Plus de la moitié (58 %) des salariés résidant au Luxembourg qui ont changé d'emploi au cours des douze mois précédant l'enquête l'ont fait, en premier lieu, pour améliorer leurs conditions de travail (voir graphique): 39 % souhaitaient accéder à des emplois de meilleure

qualité et 16 % à des emplois mieux rémunérés; seuls 3 % avaient choisi de changer d'emploi principalement pour adapter leur travail à la réalisation de projets personnels (études, éducation des enfants...).

Cependant, pour près de 36 %, la principale raison du changement d'emploi avancée par le salarié amène à penser que ce changement a sans doute été davantage subi que choisi: 26 % ont changé d'emploi suite à un licenciement, à la suppression d'un poste ou à la fermeture de leur entreprise et 10 % l'ont fait parce que leur contrat à durée déterminée (CDD) n'a pas été reconduit.

Notons néanmoins que pour ces derniers, le changement d'emploi ne doit pas nécessairement être considéré comme étant subi. En effet, il peut s'agir, dans certains cas, de transitions anticipées, puisque prévues dès la signature du contrat initial et en accord avec la trajectoire professionnelle initialement conçue par le salarié.

Enfin, 6 % ont avancé diverses autres raisons professionnelles ou personnelles, par exemple des problèmes de santé (2 %).

## ■ Qui change d'emploi et pourquoi?

Les hommes ont plus souvent été motivés par la perspective d'un meilleur salaire (21 % contre 9 % pour les femmes) alors que les femmes étaient plutôt à la recherche d'un emploi qu'elles jugeaient de meilleure qualité (52 % contre 29 % pour les hommes).

L'enquête ne fournit pas de détails quant aux différents aspects de qualité pris en compte, mais, pour les femmes, on peut supposer que des arguments étroitement liés à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale ont eu un impact important sur leur décision de changer d'emploi (par exemple, le souhait de passer d'un temps plein à un temps partiel). Quant aux chan-

gements involontaires (liés à un licenciement, une suppression de poste ou une fermeture de l'entreprise), ils étaient deux fois plus nombreux pour les hommes que pour les femmes (respectivement 31 % et 15 %).

Les jeunes de moins de 35 ans ont été proportionnellement plus nombreux à changer d'emploi pour accéder à des emplois mieux rémunérés (21 % contre 10 % pour les 35 ans et plus). En revanche, le changement a plus souvent été involontaire pour les salariés de 35 ans et plus: ils ont été 33 % à avoir quitté leur précédent emploi à cause d'un licenciement, d'une suppression de poste ou de la fermeture de leur entreprise (comparé à 15 % pour les salariés de moins de 35 ans).

La perspective d'une meilleure rémunération a constitué la principale motivation à changer d'emploi pour 20 % des salariés ayant un faible niveau d'études (c'est-à-dire un diplôme de fin d'études secondaires ou moins), comparé à seulement 4 % de ceux ayant un niveau d'études plus élevé.

En revanche, ces derniers ont plus souvent déclaré avoir été attirés principalement par la qualité du nouvel

emploi (69 % contre 28 % pour les moins diplômés). Par ailleurs, ils ont proportionnellement été moins nombreux à avoir subi un changement d'emploi à cause d'un licenciement, d'une suppression de poste ou de la fermeture de leur entreprise (23 % contre 38 % pour les moins diplômés).

Précisons encore que les principales raisons pour lesquelles les salariés ont changé d'emploi ne diffèrent pas en fonction de la nationalité des salariés et que les précédentes enquêtes EU-SILC/PSELL-3 montrent qu'elles n'ont pas varié au cours des trois dernières années.

#### ■ Sont-ils satisfaits de leur nouvel emploi?

La grande majorité des salariés qui ont changé d'emploi disent être globalement satisfaits de leur nouvel emploi: 52 % affirment être «tout à fait satisfaits», 44 % «plutôt satisfaits» et seulement 4 % «plutôt pas satisfaits».

Des différences existent néanmoins dans le degré de satisfaction entre les salariés qui ont choisi cette transition sur le marché du travail et ceux qui semblent l'avoir subie.

Pour les salariés ayant changé afin d'améliorer leur rémunération ou la qualité de leur emploi, 66 % se disent «tout à fait satisfaits», alors que ce pourcentage n'est que de 47 % pour ceux ayant changé suite à un licenciement, une suppression de poste, la fermeture de leur entreprise ou la fin de leur contrat à durée déterminée.

Le fait que pas moins de 96 % des salariés ayant connu un changement d'emploi, de façon volontaire ou non, soient satisfaits de leur nouvel emploi indique que la flexibilité sur le marché du travail n'engendre pas nécessairement une dégradation des conditions de travail. Il convient toutefois de préciser que ce pourcentage élevé concerne des salariés ayant réussi leur transition vers un nouvel emploi et que les personnes n'ayant pas encore réintégré le marché du travail suite à une perte d'emploi ont sûrement un avis moins favorable. Une prochaine étude du CEPS/INSTEAD analysera ces autres transitions, avec d'éventuelles interruptions de carrière et/ou des périodes plus ou moins longues de chômage.

*(Communiqué par le CEPS/INSTEAD)* ■

## Worldwide Cost of Living Survey 2007

# Coût de la vie: Moscou devance Londres

**P**our la deuxième année consécutive Moscou est la ville la plus chère pour les expatriés. C'est ce que révèle une enquête réalisée par «Mercer Human Resource Consulting». A la deuxième place on retrouve la capitale anglaise Londres, suivie par Séoul et Tokio. La ville la moins chère reste Asunción au Paraguay.

En utilisant le coût de vie de la ville de New York comme valeur de base (indice 100), Moscou affiche un score de 134,4 contre 126,3 pour Londres. Avec un indice de 87, la Ville de Luxembourg se place à la 43<sup>e</sup> position du classement, tout juste après Los Angeles (USA) et avant Bruxelles (B).

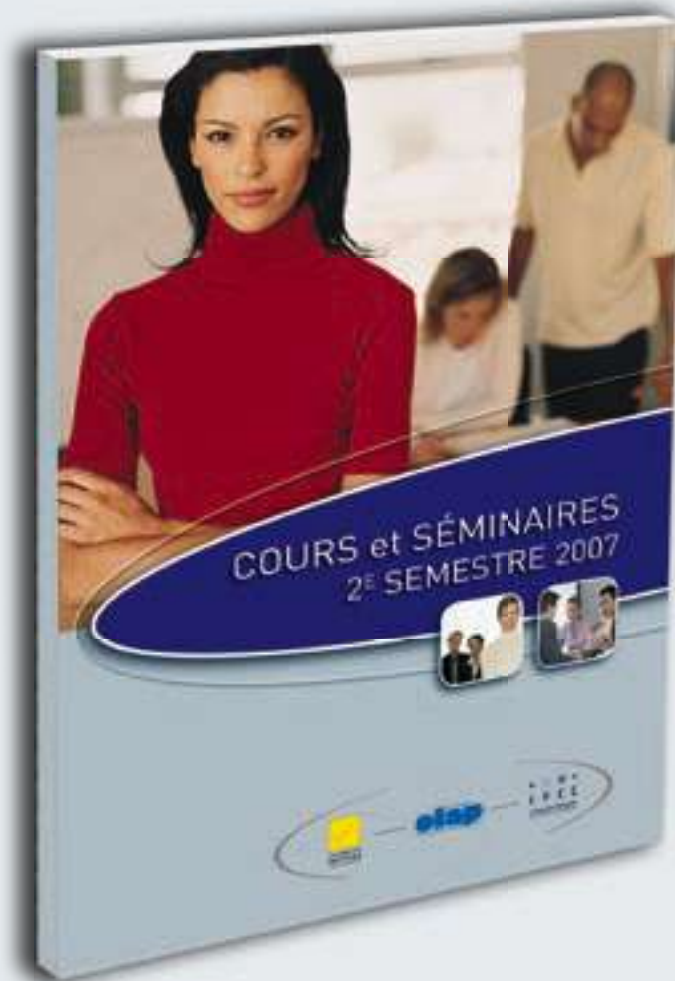
Pour plus d'informations:  
[www.mercerHR.com/costofliving](http://www.mercerHR.com/costofliving).



## Mercer Human Resource Consulting: Cost of Living Survey – Worldwide Ranking 2007 (including housing)

Rankings		COL Index			
March 2007	March 2006	City	Country	March 2007	March 2006
1	1	MOSCOW	Russia	134.4	123.9
2	5	LONDON	United Kingdom	126.3	110.6
3	2	SEOUL	South Korea	122.4	121.7
4	3	TOKYO	Japan	122.1	119.1
5	4	HONG KONG	Hong Kong	119.4	116.3
6	8	COPENHAGEN	Denmark	110.2	101.1
7	7	GENEVA	Switzerland	109.8	103.0
8	6	OSAKA	Japan	108.4	108.3
9	9	ZURICH	Switzerland	107.6	100.8
10	10	OSLO	Norway	105.8	100.0
11	13	MILAN	Italy	104.4	96.9
12	12	ST. PETERSBURG	Russia	103.0	99.7
13	15	PARIS	France	101.4	93.1
14	17	SINGAPORE	Singapore	100.4	92.0
15	10	NEW YORK CITY, NY	United States	100.0	100.0
16	18	DUBLIN	Ireland	99.6	91.8
17	24	TEL AVIV	Israel	97.7	89.7
18	21	ROME	Italy	97.6	89.8
19	21	VIENNA	Austria	96.9	89.8
20	14	BEIJING	China	95.9	94.9
21	19	SYDNEY	Australia	94.9	91.3
22	25	HELSINKI	Finland	93.3	87.8
23	36	STOCKHOLM	Sweden	93.1	84.8
24	27	DOUALA	Cameroon	92.9	87.6
25	41	AMSTERDAM	Netherlands	92.2	83.4
26	53	MADRID	Spain	92.1	81.6
26	20	SHANGHAI	China	92.1	91.2
28	21	KIEV	Ukraine	91.4	89.8
29	59	ATHENS	Greece	90.6	81.1
30	52	ALMATY	Kazakhstan	89.6	81.9
31	56	BARCELONA	Spain	89.2	81.2
31	48	BRATISLAVA	Slovak Republic	89.2	82.4
33	45	DAKAR	Senegal	89.0	82.8
34	25	DUBAI	United Arab Emirates	88.8	87.8
35	45	ABIDJAN	Côte d'Ivoire	88.3	82.8
36	60	GLASGOW	United Kingdom	88.1	80.7
37	31	LAGOS	Nigeria	88.0	85.5
38	15	ISTANBUL	Turkey	87.7	93.1
39	65	MUNICH	Germany	87.6	80.2
40	61	FRANKFURT	Germany	87.4	80.5
41	69	BIRMINGHAM	United Kingdom	87.2	79.7
42	29	LOS ANGELES, CA	United States	87.1	86.7
43	56	LUXEMBOURG	Luxembourg	87.0	81.2
44	70	BRUSSELS	Belgium	86.5	79.5
45	30	ABU DHABI	United Arab Emirates	85.9	86.0
45	72	BERLIN	Germany	85.9	79.2
45	62	DUSSELDORF	Germany	85.9	80.4
48	28	TAIPEI	Taiwan	85.8	86.8
49	50	PRAGUE	Czech Republic	85.6	82.1
50	51	ALGIERS	Algeria	85.1	82.0

## DEMANDEZ VOTRE EXEMPLAIRE GRATUIT !



Demandez votre exemplaire gratuit en renvoyant ce coupon par fax ou par voie de courrier à l'adresse suivante:

**INSTITUT DE FORMATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE**

L-2981 Luxembourg • ☎ (+352) 423939-820

Société .....

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

E-mail .....



BRANSAVORE

# Le contrat d'initiation à l'emploi



**A partir de ce mois le contrat d'initiation remplace le stage d'insertion. Il pourra être conclu entre l'ADEM, un demandeur d'emploi âgé de moins de 30 ans accomplis et inscrit auprès de l'ADEM et un promoteur en mesure d'offrir une réelle perspective d'emploi à la fin de la mesure.**

Le cadre légal concernant les mesures d'insertion/réinsertion de demandeurs d'emploi résidents a changé avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007 du fait de la loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement.

Entre-temps, le stage de réinsertion, le stage d'insertion et le contrat d'auxiliaire temporaire restent régis par les dispositions antérieures.

Le contrat d'initiation à l'emploi, qui remplacera la mesure du stage d'insertion, sera réglé par les nouveaux articles L.543-15. à L.543-29. du Code du Travail. Dorénavant, un contrat d'initiation pourra être conclu entre l'ADEM, un demandeur d'emploi âgé de moins de 30 ans accomplis et inscrit auprès de l'ADEM et un promoteur en mesure d'offrir une réelle perspective d'emploi à la fin de la mesure. Il s'agit donc d'une relation contractuelle triangulaire. L'ADEM élabore actuellement un

modèle de contrat conforme aux nouvelles dispositions légales.

Le promoteur adressera une demande d'un jeune demandeur d'emploi au délégué à l'emploi des jeunes auprès de l'ADEM (M. Pierre Schloesser, Pierre.Schloesser@adem.etat.lu) comprenant une description des tâches à accomplir ainsi qu'un profil du poste à remplir. La demande d'un jeune demandeur d'emploi se fait suivant les formes prévues pour les demandeurs d'emploi en général ([www.adem.public.lu/forms/employeurs/places\\_vacantes/emploi\\_salarie.pdf](http://www.adem.public.lu/forms/employeurs/places_vacantes/emploi_salarie.pdf)).

Une nouveauté majeure du contrat d'initiation à l'emploi par rapport au stage d'insertion consiste dans l'obligation de désigner un tuteur parmi le personnel du promoteur pour assister et encadrer le jeune demandeur d'emploi durant la mesure.

La loi susmentionnée du 22 décembre 2006 introduit également l'obligation pour le promoteur et le jeune d'établir un plan de formation dans le délai d'un mois

à partir de la mise à disposition (copie de ce plan de formation doit être adressée au délégué à l'emploi des jeunes auprès de l'ADEM). Les éléments du plan de formation restent à définir par voie de règlement grand-ducal qui se trouve actuellement encore au stade de projet.

Alors que la durée du stage d'insertion est variable avec un maximum de 12 mois, la loi susmentionnée du 22 décembre 2006 fixe d'office la durée du contrat d'initiation à l'emploi à 12 mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois sous certaines conditions. A noter que dans ce cas, le promoteur est obligé d'embaucher le jeune à l'expiration de la prolongation sous peine de remboursement au Fonds pour l'emploi des sommes perçues pendant la période de prolongation.

Contrairement à ce qui est le cas pour le stage d'insertion, le promoteur et le jeune demandeur d'emploi disposeront de possibilités (limitées) de résiliation du contrat d'initiation à l'emploi.

Il est également à relever que sous le régime du contrat d'initiation à l'emploi, il incombera au promoteur de payer l'indemnité au jeune demandeur d'emploi. Le Fonds pour l'emploi procédera au remboursement de sa partie à l'employeur. La situation est donc inversée par rapport au stage d'insertion.

Le jeune demandeur d'emploi occupé dans le cadre d'un contrat d'initiation à l'emploi a droit à deux jours de congé (cumulable) par mois travaillé et bénéficie également des règles légales et conventionnelles pour travail de nuit, travail supplémentaire, travail pendant les jours fériés et travail de dimanche.

Un tableau comparatif détaillé des régimes de stage d'insertion et de contrat d'initiation à l'emploi se trouve sur le site de la FEDIL ([www.fedil.lu](http://www.fedil.lu)) sous la rubrique «Chroniques juridiques».

La FEDIL organisera sous peu une séance d'information en collaboration avec l'ADEM au sujet du contrat d'initiation à l'emploi à l'attention de ses membres.

(Par Sonja Streicher,  
attachée auprès de la FEDIL) ■

# Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site [www.cc.lu](http://www.cc.lu) (rubrique «Avis»).

## ■ Ministère de l'Environnement

Projet de loi relatif à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. (3216BJE)

Projet de loi relative à la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux. (3217BJE)

Projet de loi

- a) modifiant la loi modifiée du 15 juin 1994
  - relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses
  - modifiant la loi du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses
- b) modifiant la loi du 3 août 2005 relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses
- c) abrogeant la loi modifiée du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses. (3218MCH)

Projet de règlement grand-ducal modifiant les annexes I et II du règlement grand-ducal modifié du 7 mars 2003 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. (3219BJE)

## ■ Ministère d'Etat - Communications

Projet de règlement grand-ducal portant approbation du contrat sur:

- la construction, l'exploitation, la gestion et la mise en valeur d'un ou de plusieurs centres primaires d'accès à l'Internet;
- les activités de développement, de mise en valeur et l'exploitation d'un ou de plusieurs réseaux de fibres optiques reliant le pays aux centres primaires d'accès à l'Internet situés en dehors des frontières du Luxembourg;
- les activités de développement, de mise en valeur et d'exploitation d'un réseau de fibres optiques reliant les centres nationaux d'accès à l'Internet aux centres primaires nationaux, et
- l'administration et la gestion des ressources associées à ces réseaux;

Signé entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la Société Luxconnect S.A. (3215BJE)

Projet de règlement grand-ducal portant exécution de la loi portant modification de la loi modifiée du 13 décembre 1988 instaurant un régime fiscal temporaire spécial pour les certificats d'investissement audiovisuel. (3222EPT)

## ■ Ministère de la Santé

Avant-projet règlement grand-ducal déterminant certaines modalités d'application du règlement (CE) n° 882/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la légis-

lation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux. (3212MCH)

Projet de règlement ministériel portant adaptation au progrès technique de certaines annexes du règlement grand-ducal modifié du 30 juillet 1994 relatif aux produits cosmétiques. (3214MCH)

Projet de règlement grand-ducal concernant les préparations pour nourrissons et les préparations de suite. (3221MCH)

Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités d'application et les sanctions des dispositions:

1. du règlement CE n° 178/2002 du Parlement Européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires;
2. du règlement CE n° 852/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires;
3. du règlement CE n° 853/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale;
4. du règlement CE n° 854/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine. (3223MCH)

## ■ Ministère de la Famille et de l'Intégration

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 23 novembre 2001 portant exécution des articles 1 et 2 de la loi du 29 mars 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public. (3224MCH)

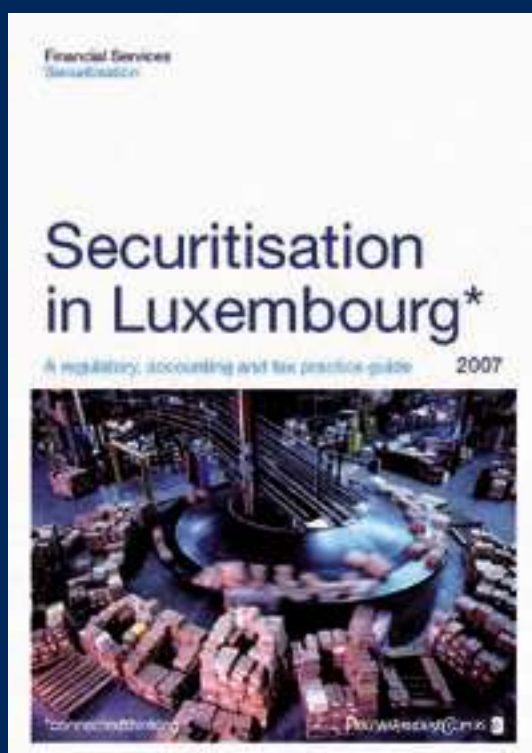
## ■ Ministère des Transports

Projet de règlement grand-ducal sur les obligations des usagers des transports publics. (3213BJE)

Projet de loi portant:

- création de l'Administration de la Navigation Aérienne;
- modification de
- la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat;
- la loi modifiée du 19 mai 1999 ayant pour objet a) de réglementer l'accès au marché de l'assistance en escale à l'aéroport de Luxembourg, b) de créer un cadre réglementaire dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile, et c) d'instituer une Direction de l'Aviation Civile;
- la loi du 26 juillet 2002 sur la police et sur l'exploitation de l'aéroport de Luxembourg ainsi que sur la construction d'une nouvelle aérogare;
- la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007;
- et abrogation de la loi modifiée du 26 juillet 1975 portant création de l'Administration de l'Aéroport. (3220BJE)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 3 juin 2003 sur les transports par rail de marchandises dangereuses. (3225BJE) ■



## Guide pratique: Tout savoir sur la titrisation au Luxembourg

PricewaterhouseCoopers fait le point sur un secteur en pleine expansion en éditant un guide pratique sur la titrisation.

La titrisation est l'opération par laquelle un organisme de titrisation acquiert ou assume, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, les risques liés à des créances, à d'autres biens, ou à des engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. Les organismes de titrisation peuvent être constitués sous forme d'un fonds ou d'une société.

En quelques chiffres, la titrisation en Europe a crû d'environ 40 % en 2006 pour atteindre quelque 459 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

Au Luxembourg, on dénombrait, fin avril dernier, 311 véhicules créés depuis la promulgation de la loi en 2004.

«Vu l'importance du secteur en Europe et au Luxembourg et le développement exponentiel qu'il a connu ces derniers mois, nous avons estimé qu'il était temps de faire le point sur la titrisation, d'analyser les tendances et d'offrir aux professionnels les clés de lecture permettant d'en comprendre le fonctionnement, explique Günter Simon, Associé chez PricewaterhouseCoopers.

Il est évident que Luxembourg présente des avantages indéniables au sein de l'Europe pour soutenir le développement de ce business notamment par la flexibilité de son cadre légal.»

La publication couvre les aspects comptables, réglementaires et fiscaux, examine les différentes structures possibles (simple ou à multiple compartiments), et présente également des exemples concrets dont des états financiers pour les deux types de structures.

Par ailleurs, ce guide pratique édité par PwC aborde également des sujets clés pour la titrisation que sont la lutte contre le blanchiment, la compatibilité avec les normes IFRS ou de Bâle II.

La publication «Securitisations in Luxembourg, a regulatory, accounting and tax practice guide» est disponible sur le site [www.pwc.com/lu](http://www.pwc.com/lu) ou peut être obtenue sur simple demande via l'adresse e-mail suivante: [publications@lu.pwc.com](mailto:publications@lu.pwc.com).



# Vidéosurveillance, contrôle électronique et horaire mobile: procédure d'autorisation simplifiée

La Commission nationale pour la protection des données vient d'autoriser par décision unique l'usage des dispositifs électroniques de contrôle d'accès et les systèmes de gestion de l'horaire mobile.

Pour en bénéficier, il suffit que le responsable du traitement de données afférent adresse à la CNPD un engagement formel de conformité de celui-ci avec la description figurant dans l'autorisation.

Par ailleurs, l'autorisation requise préalablement à la mise en service des dispositifs de vidéosurveillance peut désormais être demandée par le biais d'un nouveau formulaire électronique interactif que la Commission nationale pour la protection des données met à la disposition du public sur son site Internet [www.cnpd.lu](http://www.cnpd.lu).

Une telle autorisation préalable de la CNPD doit en effet être demandée pour tous les traitements de données à des fins de surveillance relatives à des personnes identifiables et effectués à l'aide de moyens techniques, notamment à travers une installation de caméras de surveillance.

Sont surtout concernés les dispositifs de vidéosurveillance visant à sécuriser

des aires de stationnement, passages souterrains, espaces commerciaux et de stockage, moyens de transport public, l'accès aux bâtiments publics ou privés ou à certaines de leurs zones. L'article 10 de la loi énumère les cas d'ouverture admissibles alors que les critères susceptibles de légitimer la mise en œuvre par l'employeur d'une surveillance à l'égard des salariés sur le lieu du travail sont limitativement énumérés à l'article L.261-1 du Code du Travail.

Le nouveau formulaire permettra aux entreprises, organismes publics, associations et personnes privées de s'acquiescer plus aisément de leur obligation de déclaration préalable en matière de vidéosurveillance, tout en facilitant l'exposé des motifs (besoins ressentis et risques encourus) invoqués, à l'appui de la demande d'autorisation. Plus complète et standardisée, celle-ci pourra bénéficier d'une procédure d'instruction et de prise de décision accélérée de la part de la Commission nationale pour la protection des données.

Le formulaire contribuera dès lors à alléger et à simplifier l'accomplissement des démarches administratives prévues par la loi et s'inscrit dans le contexte des efforts du Gouvernement luxembourgeois en matière de simplification administrative. Une simplification de la demande sera ultérieurement proposée également pour d'autres catégories de traitements soumis à autorisation préalable.



(Communiqué par la Commission nationale pour la protection des données) ■

Mieux vous écouter,  
**Mieux vous écouter,  
mieux vous guider !**

ESPACE  ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

## Fedil

# Il faudra rester vigilant

C'est en date du 9 mai dernier que le Premier ministre, Jean-Claude Juncker, a prononcé devant la Chambre des députés son discours portant sur la situation économique, sociale et financière du pays, discours qui intervient à un moment où l'économie nationale a renoué avec un taux de croissance soutenu (6,2 % en 2006 contre 4 % en 2005) pour avoir été entraîné par les performances économiques positives à l'échelle mondiale, voire européenne.

S'il faut se réjouir du fait que l'économie nationale, d'une manière générale, se porte bien, il y a cependant lieu de procéder à une analyse plus fine. En effet, les chiffres établis par le STATEC concernant la production industrielle pour l'année 2006 mettent en évidence des évolutions défavorables dans certaines branches de l'industrie, notamment dans l'industrie chimique, l'industrie des boissons et du tabac, l'industrie du bois ainsi que l'industrie du papier et du carton, affichant non seulement une baisse des volumes de production et des chiffres d'affaires, mais aussi un recul du nombre des salariés. Cet état des choses amène le STATEC à conclure que l'année 2006, sous l'effet de certaines restructurations, a été une «mauvaise année pour l'emploi industriels», que «les effectifs dans l'industrie ont plus reculé au Luxembourg que dans la zone euro» et qu'il s'agit d'une «rup-

ture par rapport aux années précédentes pendant lesquelles le Luxembourg avait été relativement épargné par la désindustrialisation de l'emploi» (Conjoncture Flash, mai 2007).

Dès lors, la FEDIL rejoint le Premier ministre venant de faire le constat que l'économie luxembourgeoise se développe de manière irrégulière et que le secteur de l'industrie – hors sidérurgie – évolue nettement moins bien que les activités financières ou le secteur des services. Compte tenu de ce qui précède, force est de constater que la vigilance reste de mise.

De l'avis de la FEDIL, ceci concerne évidemment l'introduction d'un statut unique pour salariés du secteur privé qui ne saura se concrétiser aux dépens des entreprises. Dès lors, la FEDIL salue le fait que le gouvernement vienne de confirmer que l'introduction projetée du statut unique devra tenir compte des spécificités sectorielles et ne devra pas entraîner des charges financières supplémentaires pour l'économie. La vigilance reste également de mise pour ce qui est de la situation des finances publiques. Certes, la conjoncture actuelle fait que les recettes budgétaires sont bien supérieures aux estimations, mais il est incontestable que les dépenses budgétaires continuent à augmenter à un rythme beaucoup trop rapide. L'assainissement des finances publiques devra donc rester une priorité du

gouvernement, tout comme l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Dans cet ordre d'idées, il faut soutenir le gouvernement dans sa volonté d'appliquer toutes les décisions prises au sein du Comité de coordination tripartite, notamment celles ayant trait à la modulation des tranches d'indexation des salaires.

Par ailleurs, il faut saluer l'ouverture annoncée de discussions avec les associations patronales au sujet de la fiscalité des entreprises, le défi étant d'assurer que l'imposition des entreprises au Luxembourg puisse rester compétitive par rapport aux pays voisins. S'il faut donc féliciter le gouvernement pour avoir dressé un bilan objectif de la situation économique actuelle, d'un côté, il faut constater, de l'autre côté, que le discours prononcé en date du 9 mai dernier manque d'ambitions dans le sens où il fait état d'une absence de mesures concrètes pouvant s'attaquer aux défis structurels du pays. En l'occurrence, il s'agit de la viabilité de nos systèmes sociaux devant faire face au vieillissement des populations, à certains dysfonctionnements du marché du travail – le chômage augmente, malgré la création nette d'emplois – et aux insuffisances du système éducatif ne parvenant pas à tous les stades à préparer les jeunes aux exigences du monde du travail.

(Communiqué par Nicolas Soisson,  
directeur de la FEDIL) ■

WIRTSCHAFTSAUSKÜNFT  
FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische  
Lösungen für ein  
erfolgreiches Risk-  
Management

Creditreform Luxembourg SA  
Tel. 00 352 263460-1  
Fax 00 352 263460-50  
e-mail info@creditreform.lu

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX  
RECouvreMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le  
risk-management de votre entreprise

seit/depuis 1879

**Creditreform**

Unternehmen Sie nichts ohne uns



## Luxembourg si proche, si différent



**D**ans le cadre de son Programme «Luxembourg, Pôle de commerce de la Grande Région», la clc (confédération luxembourgeoise du commerce) a lancé, en collaboration avec la Fédération des Artisans et l'Horesca une vaste campagne de promotion du commerce et du secteur horeca luxembourgeois dans la Grande Région. Cette campagne démarrée le 25 juin 2007, se poursuivra jusqu'au 15 juillet en Allemagne (Rhénanie-Palatinat et le pays de la

Sarre), jusqu'au 20 juillet en Belgique et jusqu'au 13 juillet 2007 en France.

En fonction des pays et des espaces publicitaires disponibles, la clc fait paraître des annonces sur des panneaux d'affichages fixes et mobiles, dans les quotidiens et la presse hebdomadaire, sur Internet et dans les radios. Le budget global consacré à cette campagne atteint 300.000 €.

Il s'agit d'une campagne d'image/notoriété sobre pour promouvoir les

secteurs dans leur globalité. La clc profite de cette campagne pour annoncer la période des soldes et pour renvoyer aux jours de fêtes nationales française et belge qui coïncideront avec un samedi (respectivement les 14 et 21 juillet). En guise de rappel, le Ministre des Classes Moyennes autorise les magasins à pouvoir reporter l'heure de fermeture à 20.00 heures les samedis du 14 et du 21 juillet 2007. Pour plus d'informations: [www.clc.lu](http://www.clc.lu). ■

### Fédération viticole

## 92<sup>e</sup> assemblée générale

**L**ors de la 92<sup>e</sup> assemblée générale de la Fédération viticole, le président Marc Weyer a pu rappeler les grands défis qui attendent le secteur de la viticulture et la Fédération Viticole dans les années à venir: l'introduction du statut unique, la réforme de l'Organisation Commune du Marché Vitivinicole, les discussions sur la création d'éventuelles nouvelles structures comme l'Association Interprofessionnelle des Vins Luxembourgeois ou encore la participation de la région mosellane à la nouvelle période Leader. Pour plus d'informations: Fédération viticole, 23, rue de Trèves, Grevenmacher, tél.: 75 01 39. ■



Les grands défis qui attendent le secteur de la viticulture ont été exposés lors de la 92<sup>e</sup> assemblée générale de la Fédération viticole



GOLDEN  
TICKET  
AWARDS  
2007

Du 13 juin au 22 juillet

*Je participe  
pour être leur favori*

*Pour participer...*



[www.myfavorite.lu](http://www.myfavorite.lu)



# Grand concours des Golden Ticket Awards

**U**n concours destiné à valoriser le commerce luxembourgeois dans toute sa diversité a été lancé par la Confédération luxembourgeoise du commerce (clc). Ce concours s'adresse aux consommateurs âgés de 15 ans au moins. Eligibles sont tous les commerces ou magasins, cafés et restaurants situés sur le territoire luxembourgeois. La période du vote s'étend du 13 juin au 22 juillet inclus.

Pour participer, les consommateurs remplissent un des bulletins de participation disponibles dans les commerces partenaires. Le bulletin peut être renvoyé par voie postale ou déposé dans une des

urnes tenues à disposition dans plus de 500 points de vente (magasins, restaurants et cafés) supportant l'action. Il est également possible de participer directement en ligne sur le site [www.myfavorite.lu](http://www.myfavorite.lu).

Tout consommateur, frontalier ou résident, indépendamment de sa nationalité, peut participer. Les gagnants seront déterminés par un tirage au sort en septembre 2007. Le premier prix est de 10.000 euros, puis 5.000 euros (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix), 2500 euros (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> prix), 1000 euros (6<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup> prix) et 500 euros (du 9<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> prix).

Du côté des professionnels, les commerçants et restaurateurs/cafetiers ayant

obtenu le maximum de votes dans les différentes catégories, se verront décerner leur trophée (la plus belle vitrine, le meilleur choix etc.) lors d'un gala en septembre. Outre deux trophées «coup de cœur» attribués par le Jury, les votes des consommateurs détermineront également le meilleur commerce et le meilleur restaurant/café de la région du Nord, du Centre et du Sud.

Le concours est soutenu par Viva/Rosport blue, Dexia, RTL et Le Foyer, tous partenaires de l'opération.

*(Communiqué par la clc)* ■

**yellow.lu**

CLICK.  
CLICK.  
FOUND!

# L'EFFICACITÉ AU JUSTE PRIX

[WWW.YELLOW.LU](http://WWW.YELLOW.LU)

**LES NOUVELLES PAGES JAUNES  
DU LUXEMBOURG**

Fedil

# Introduction controversée d'un statut unique dans le secteur privé

**D**ans une lettre ouverte adressée aux membres de la FEDIL, Robert Dennewald, président de la FEDIL, critique l'introduction d'un statut unique pour les salariés du

secteur privé et donne les raisons pour lesquelles la solution proposée par le gouvernement et le Parlement n'est pas partagée par sa fédération. ■

Mesdames, Messieurs,

Chers membres,

Je me permets de m'adresser à vous au sujet de la discussion sur l'introduction projetée d'un statut unique pour les salariés du secteur privé et plus particulièrement pour vous rappeler la position de notre fédération en la matière.

L'introduction d'un statut unique pour les salariés du secteur privé trouve ses origines dans les conclusions des réunions de printemps 2006 du Comité de coordination tripartite, conclusions approuvées par le conseil d'administration de notre fédération.

Les conclusions précisent, et je tiens à le souligner, que «la réalisation du statut unique ne conduira pas à des charges financières supplémentaires pour l'économie dans son ensemble. Le gouvernement et les partenaires sociaux déclarent que les problèmes spécifiques aux secteurs doivent trouver réponse dans le cadre des négociations relatives à la réalisation du statut unique dont le terme est prévu pour la fin de l'année 2006».

Au vu de la complexité de la question, les négociations entre gouvernement et partenaires sociaux se sont avérées bien plus difficiles que prévu et l'échéance de fin 2006 n'a pas pu être respectée. Une dernière réunion «tripartite» a eu lieu en février 2007, sans qu'il n'ait été possible de rapprocher les points de vue des différentes parties en cause. Depuis lors, les discussions ont pris la forme de réunions bilatérales, surtout entre le gouvernement et les organisations patronales.

Dans une approche constructive, notre fédération, au cours des derniers mois, a non seulement participé activement aux discussions, mais a aussi élaboré et soumis au gouvernement des propositions concrètes, notamment en ce qui concerne le volet de la «Lohnfortzahlung». Ces propositions, hélas, n'ont pas trouvé l'approbation du gouvernement bien qu'elles visaient la réalisation du statut unique dans le strict respect des conditions retenues par la «tripartite».

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation difficile à apprécier dans la mesure où des propositions concrètes du gouvernement font toujours défaut. Ceci est vrai à la fois pour l'aspect de la «Lohnfortzahlung» de même que pour les aspects liés au droit du travail, notamment la question des suppléments pour heures supplémentaires et celle relative aux conventions collectives de travail.

Comme partenaire social, notre fédération, depuis des décennies, est engagée dans le processus du dialogue social pour ainsi trouver les bonnes réponses aux questions se posant dans le domaine des relations du travail et des relations sociales tout court. Aussi estimons-nous que la question de l'introduction d'un statut unique pour les salariés du secteur privé doit trouver sa réponse dans une approche de dialogue. Partant, nous n'accepterons jamais que le gouvernement et le Parlement nous imposent une solution qui n'est pas partagée par nous.

Dans le même ordre d'idées, je tiens à rappeler que la neutralité financière et la prise en compte des difficultés sectorielles sont pour nous des conditions auxquelles il faut satisfaire sans exception. Toutes les propositions non conformes à ces conditions seront refusées par notre fédération!

Voilà en quelques mots le rappel de la discussion actuelle sur la question de l'introduction projetée du statut unique ainsi que la position de notre fédération en la matière. Une position que nous allons défendre avec fermeté, ensemble avec les autres organisations patronales réunies dans l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL).

Dès que nous disposerons d'informations plus concrètes, je ne manquerai pas de vous en informer immédiatement. Entre-temps, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat qui tâchera de répondre au mieux à vos questions.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, chers membres, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Robert DENNEWALD, Président



binsfeld

## R-Leasing

Équipement professionnel: leasing ou crédit?

Qui veut être à la pointe dans son domaine doit s'équiper d'un matériel de pointe: parc automobile, équipement professionnel, informatique ou bureautique. R-Leasing est l'alternative de financement idéale avec de nombreux avantages à découvrir auprès de nos conseillers.

**Banque Raiffeisen – société coopérative** Tél. 24 50-8000 [www.raiffeisen.lu](http://www.raiffeisen.lu)



**Raiffeisen**  
Eng Bank, méi no bei lech

EN BREF

**ABC Luxembourg**  
ABC Luxembourg sponsor de la FLF

Un contrat de sponsoring a été récemment signé entre les responsables de la société ABC Luxembourg (Advanced Business Consulting SA) et la Fédération Luxembourgeoise de Football. Dans ce contexte, ABC Luxembourg a doté

les 111 Clubs de football luxembourgeois de postes de travail professionnels (PC, Laptop (portable) et imprimante) à un prix avantageux, afin de leur faciliter l'accès à Internet et au portail de la FLF. La remise du matériel de la marque Fujitsu-Siemens acquis via ABC Luxembourg a eu lieu au siège de la FLF à Mondercange, dans le cadre d'une réception en présence des directeurs de ABC Luxembourg (MM. Nogacki et Silverio), du Président de la FLF M. Philipp, ainsi que des membres du Conseil d'Administration de la FLF et des représentants des différents clubs.



**Editions**  
**Mike Koedinger**

**Hello – The Insiders' Guide to Luxembourg**

Fruit d'un travail de fin d'études en communication visuelle, le nouveau guide alternatif du Luxembourg «Hello» se présente dans un design soigné et original (107x140 mm, approx. 180 pages). Rédigé essentiellement en anglais, il a été nourri d'une vingtaine d'interviews, réalisées auprès de citoyens sélectionnés pour leur connaissance poussée de la capitale, et propose une sélection d'adresses et d'infos «coup de cœur» classées par thème: architecture,



art public, bars & clubs, cinémas, culture, dimanche matin, épicerie fines, gay, lieux d'expositions, musique, restaurants, salles de spectacles, shopping, terrasses, wellness. Le nouveau guide, rédigé et mis en page par la Luxembourgeoise Joanna Grodecki dans le cadre de son travail de fin d'études est publié par les Editions Mike Koedinger, et est proposé au prix de 10 € au Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain, Fellner Art Books, MUDAM et Usina.

**LUXE.TV**

**LUXE.TV voit grand un an après son lancement**

A l'occasion de son premier anniversaire, LUXE.TV annonce quatre développements majeurs dans quatre marchés de premier plan du Luxe: le lancement de LUXE.TV Russia, la diffusion de la version allemande en Haute Définition, l'arrivée de la version italienne dans l'offre de Sky et une couverture de plus de 50 % de la population au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Pour JB Stock, General Manager de LUXE.TV, ces quatre développements sont la confirmation qu'en un an, la chaîne a réussi à séduire à la fois les téléspectateurs, les distributeurs, les annonceurs et le monde du luxe dans toute sa diversité.

**Institut pour le Mouvement Sociétal**

**Premier débat autour du mécénat citoyen**

L'Institut pour le Mouvement Sociétal (IMS Luxembourg) a organisé ce 26 juin son premier rendez-vous d'une série d'événements thématiques. Ce déjeuner débat s'est déroulé dans les locaux de Dexia-BIL autour du Mécénat Citoyen. Le prochain rendez-vous est fixé pour octobre et traitera de la diversité. L'activité d'IMS Luxembourg, lancé le 20 avril dernier, se concentre autour du mécénat citoyen, les relations entreprises-territoires, la lutte contre les discriminations et l'innovation sociétale. Plus d'informations sur: [www.imslux.lu](http://www.imslux.lu)

**Banques & Assurances, Finance**

**Nexum Appoints Citi to Service Luxembourg Domiciled Hedge Fund**

Citi announced that it has been appointed by Nexum to service its Luxembourg domiciled hedge fund. Citi will

Secteur automobile

# Accumalux S. A. s'étend en Egypte



De g. à dr.: H. Kandil, Ch.-L. Ackermann, W. Noshy et A. Rizk, les fondateurs et responsables de la société égyptienne

**D**ans le cadre d'une demande croissante des marchés du secteur automobile en général et de la batterie en particulier sur le continent africain, Accumalux S. A. avait décidé dès 2006 de s'intéresser à une production locale.

C'est désormais chose faite avec la création d'Accumalux – Egypt Ltd. au Caire.

Dans un premier temps, Accumalux – Egypt Ltd. servira les besoins en bacs, pour lesquels le coût de transport depuis Luxembourg est devenu trop contraignant, alors que Accumalux Luxembourg espère recevoir en parallèle un supplément de commandes en couvercles pour batteries.

A ce jour les principales étapes connues par le groupe depuis la création d'Accumalux se présentent comme suit:

- 1976: Accumalux S. A., société de moulage par injection de matières thermoplastiques pour bacs, couvercles et accessoires de batteries, pose la première pierre à Kockelscheuer,

en reconversion d'une partie de l'ancienne fabrication de poudre noire de la Poudrerie de Luxembourg S. A.

- 1996: Luxmold S. A., atelier de construction de moules à injection de haute précision
- 1998: Accumalux MB s.r.o., filiale à Mlada Boleslav, en République Tchèque, offrant les mêmes produits que la maison-mère installée au Grand-Duché de Luxembourg
- 1999: Luxbat S. A., moulage par injection d'ensembles en matières thermoplastiques pour batteries de traction
- 2005: Accumalux Australia PTY Ltd., active à Adélaïde sur le même marché pour l'industrie de la batterie automobile australienne
- 2007: Accumalux Egypt Ltd.

Accumalux espère pouvoir continuer ce rythme indispensable à la consolidation de la structure d'une société active dans les domaines de hauts défis que constitue le secteur automobile. Pour plus d'informations: [www.accumalux.com](http://www.accumalux.com). ■



# Transformer l'Avenir: ArcelorMittal lance sa nouvelle marque mondiale



Le management d'ArcelorMittal pose fièrement devant le nouveau logo du groupe: (de g. à dr.) Aditya Mittal, Gonzalo Urquijo, Lakshmi N. Mittal, Roland Junck, Michel Wurth et Malay Mukherjee.

**A**rcelorMittal, numéro un mondial de l'acier, a récemment dévoilé sa nouvelle identité de marque.

Selon Lakshmi Mittal, Président et CEO d'ArcelorMittal, le groupe a souhaité affirmer un positionnement qui reflète non seulement la stratégie d'entreprise mais également la responsabilité qui incombe au groupe en tant que leader mondial dans son secteur, figurant parmi les plus grandes entreprises du monde avec une présence dans 27 pays et comptant 320.000 employés. Conscient de sa position sur le marché de la sidérurgie et des responsabilités tout à fait particulières que cela implique, le groupe a déclaré s'engager à définir des standards reconnus au plan mon-

dial qui tiennent compte des besoins des générations futures.

Afin de refléter les valeurs de l'entreprise, la marque est centrée autour du thème «Transformer l'Avenir», dont le positionnement central s'articule autour de trois valeurs fondamentales: Pérennité, Qualité et Leadership. La marque a été créée pour refléter l'identité et les valeurs de la nouvelle société née l'année dernière de la fusion du numéro un et du numéro deux du secteur, Mittal Steel et Arcelor. Les deux entreprises ont largement contribué à la transformation de l'industrie sidérurgique pour créer un modèle économique durable. En fusionnant elles ont donné naissance à une entreprise plus puissante et plus diversifiée – la plateforme idéale pour poursuivre cette trans-

## EN BREF

act as fund administrator, transfer agent and custodian and provide prime brokerage services and compliance monitoring. Citi recently announced the formation of Hedge Fund Services, a joint venture between Citi capital markets and transaction services to provide hedge fund clients with a comprehensive and integrated offering that includes financing, prime brokerage, consulting, administration services and operational support. Citi is ranked among the five largest fund services providers in Luxembourg with approximately \$147 billion of assets under administration for over 100 individual distributors who distribute funds in over 50 countries.

### Hotels.lu

#### Promotion touristique

Les responsables de l'association hôtelière «Sélection des Hôtels-Restaurants indépendants du Grand-Duché de Luxembourg Hotels.lu a.s.b.l.» ont tenu leur assemblée générale. Les 100.000 brochures «hôtels 2007», distribuées sur des foires professionnelles et internationales, a connu un franc succès. Un fort budget a été alloué à la promotion 2007 sur internet avec une moyenne de 1000 € par mois en annonces sur divers portails et moteurs de recherche. En 2008, la cotation pour les hôteliers connaîtra une légère hausse à 900 € pour ceux qui ont déjà participé en 2007. Cette cotation comprend la présentation sur internet de l'hôtel sous [www.hotels.lu](http://www.hotels.lu) et [www.hotel.lu](http://www.hotel.lu) ainsi que [www.booking.lu](http://www.booking.lu) pour les réservations directes en ligne. Les préparations pour la brochure 2008 ont déjà commencé. Pour plus d'informations: [visser@hotels.lu](mailto:visser@hotels.lu).



### Vins & Crémants de Luxembourg

#### Les vins luxembourgeois dans la cour des Grands Vins du monde

La 53<sup>e</sup> édition de l'International Wine and Spirits Competition a eu lieu le 28 mai à Ljubljana en Slovénie sous le patronage des 3 organismes officiels, l'Union Internationale des Œnologues, l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin et la World Federation of International Wine and Spirits Competitions de Montréal. 64 œnologues internationaux ont dégusté 557 vins originaires de 24 pays. 4 vins ont gagné le titre de Champion du Monde, dont 1 Crémant luxembourgeois. Le titre est allé aux Caves Krier Frères de Remich pour leur Crémant de Luxembourg, Millésimé 2005. Les Caves Gales ont remporté une médaille d'argent pour leur Rosé brut, Gales Cuvée Première. Les Domaines de Vinsmoselle ont récolté une médaille d'or avec le Gewürztraminer 2006 Schengen Markusberg des Caves de Remerschen ainsi qu'une médaille d'argent avec le Crémant Poll-Fabaire. Pour en savoir plus: [www.ljubljanafair.com](http://www.ljubljanafair.com) ou [www.vins-cremants.lu](http://www.vins-cremants.lu)



### GER-ADTEC

#### Engagement dans la protection de l'environnement

GER-ADTEC SàRL, active depuis plusieurs années dans la gestion immobilière, a été récompensée pour l'engagement dont elle a fait preuve en termes de protection concrète de l'environnement. Dans le cadre de son activité, la société a mis en place un système de gestion de déchets complet pour la Résidence de Beauvoir, sise à Luxembourg, 51 rue de Strasbourg, avec le recyclage des déchets papier, verres, plastiques, styropor, piles, tubes néon et ampoules. Ceci a, entre autres, contribué à l'obtention du logo Superdreckskescht pour la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste. Titulaire du label de qualité, GER-ADTEC SàRL s'engage à se soumettre chaque année au contrôle et à continuer à placer la prévention et la réduction des déchets au centre de la gestion des déchets au sein de son cabinet.



## EN BREF

## STRATdeCOM

## Nouvelle société en stratégies de communication

Une nouvelle société STRATdeCOM vient de voir le jour. Active dans le domaine de la Communication, la société apporte son aide dans la gestion de la production de matériel promotionnel et d'information et offre des services sur mesure en matière de rédaction, traduction, correction de textes, organisation d'événements et de projets culturels ou encore en matière d'épanouissement personnel (étiquette des affaires, orthographe, sophrologie). STRATdeCOM peut répondre à des demandes d'assistance ponctuelles ou régulières. Créée depuis peu, la société compte déjà de nombreuses références. Pour plus d'informations: 621 722 724.

formation. Le lancement de la nouvelle marque est un axe important du processus d'intégration, dans la mesure où cela permet de créer un lien entre l'ensemble des salariés et de véhiculer les valeurs de l'entreprise. Une intégration qui selon Lakshmi Mittal s'est très bien passée.

Début juin, ArcelorMittal a lancé sa nouvelle campagne publicitaire mondiale baptisée «L'audace change tout». «La création d'ArcelorMittal était une étape audacieuse mais qui représentera

une phase importante de l'industrie sidérurgique,» a déclaré Nicola Davidson, Directeur de la Communication d'ArcelorMittal. «L'audace est un élément important de l'esprit ArcelorMittal et c'est l'une des forces qui nous différencient de nos pairs. Les changements audacieux ont permis à notre société d'avancer de manière positive au cours des siècles. Notre campagne montre que de tels changements peuvent aider à transformer le monde.» ■

## Santé

## VitalVie, un nouveau centre de bien-être, ouvre ses portes



**VitalVie propose, sur un seul site, différentes solutions pour une qualité de vie améliorée, quelque soit l'âge ou le niveau de condition physique**

Un nouveau centre de bien-être, VitalVie, a vu le jour suite à la rencontre de plusieurs Personal Trainers et clients ayant des idées communes sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de vie de tout un chacun. Le centre a ainsi ouvert ses portes à Senningerberg, à l'orée d'une des nombreuses forêts de Luxembourg aménagé pour permettre à tous la détente, la remise en forme et la découverte de la nature.

VitalVie se veut un centre de bien-être dans lequel chaque personne pourra se ressourcer et retrouver un équilibre souvent perdu au cours des années pour différentes raisons. VitalVie propose à

ses clients des programmes de Personal Training, adaptés à leur situation. Un concept nouveau basé sur le Functional Movement permet de faire travailler toutes les chaînes musculaires qui mettent le corps en mouvement.

Les instruments de travail sont ludiques. Le centre VitalVie est également doté d'un système totalement novateur, dont il a l'exclusivité au Luxembourg: le Kinesis. Fondé sur la liberté de mouvement, ce système permet de travailler debout et s'appuie sur la stabilité globale du corps et sur des mouvements variés. Les Personal Trainers travaillent également avec la complicité d'autres professionnels de la santé, tels que diététicien-

nes, diplômés en sophrologie et coaching, spécialistes en yoga, masseurs, mais aussi kinésithérapeutes et médecins pour l'encadrement de personnes ayant besoin de rééducation et/ou d'une amélioration de leur condition physique et mentale.

VitalVie est la première structure au Luxembourg qui propose, sur un seul site, différentes solutions pour une qualité de vie améliorée, quelque soit l'âge ou le niveau de condition physique. Outre les espaces d'entraînement physique personnalisés et privés, le centre propose des espaces d'entraînement collectifs innovants dans un concept de free lay-out permettant aux adhérents de se rencontrer et de s'entraîner de manière agréable. En effet, la disposition des appareils en cercle permet le contact visuel entre les personnes et encourage la convivialité. Les cours collectifs tels que Pilates, Stretching postural, Yoga, etc., sont réservés à de petites équipes de six personnes maximum pour optimiser la capacité de travail et permettre la surveillance et la correction permanentes tout au long de la séance. Le Centre dispose d'espaces de détente mis à disposition de ses membres, tels que sauna, solarium, espaces massages et coin repos.

La structure est déjà prête à accueillir d'autres professionnels du bien-être, notamment pour des soins du corps tels que coiffeur, esthéticienne, etc. De plus, un espace sera bientôt aménagé pour accueillir les enfants accompagnant leurs parents dans la recherche du bien-être. Pour plus d'informations: [www.vitalvie.com](http://www.vitalvie.com). ■

## Nouvelles formules avantageuses entre Luxembourg et Paris Charles de Gaulle

**D**epuis la mi-juillet, le nouveau Bombardier Q400 de Luxair relie régulièrement Luxembourg à l'aéroport Paris Charles de Gaulle. Le Q400 est l'ambassadeur du renouveau de Luxair.

Cet avion, qui se situe à l'avant-garde de la technologie aéronautique, se définit en quelques mots-clés: plus de confort, aussi rapide qu'un jet, plus silencieux, plus économique et beaucoup moins polluant.

Sans attendre que le Q400 desserve Paris de façon régulière, Luxair a réduit dès la mi-juin les tarifs sur la ligne Luxembourg-Paris, et ceci jusqu'à -20 %. L'aller-retour est désormais proposé à partir de 99 €, toutes taxes comprises.

Luxair a également lancé un nouvel abonnement, PARIFLEX, qui vient à l'encontre de ceux qui voyagent souvent sur les vols Luxembourg-Paris et Paris-Luxembourg. Avec PARIFLEX le voyageur a droit à 8 allers-retours pour 2.999 € toutes taxes comprises. Cet abonnement en outre lui permet une flexibilité maxi-



**TGV oblige!** En parallèle avec la mise en service du Q400, Luxair propose du nouveau sur la ligne de Paris.

male, car il n'y a pas de séjour minimum et il a la possibilité de modifier sa réservation jusqu'à un jour avant le départ.

Pour plus d'informations et pour toutes réservations: Call Center Luxair +352 2456 4242 ou [www.luxair.lu](http://www.luxair.lu). ■

### Transport et tourisme

## Le Grand-Duché de Luxembourg s'affiche dans le métro parisien

**D**epuis le 10 juin dernier, la Ville Lumière est encore un peu plus proche de la capitale luxembourgeoise. Grâce à la toute nouvelle liaison TGV la liaison Paris-Luxembourg s'effectue en 2 heures, en tout confort et en toute sécurité. Bien sûr, cette nouvelle liaison ferroviaire rapide, déclinée plusieurs fois chaque jour et dans chaque sens, représente un énorme gain de temps et une formidable opportunité pour les managers et autres hommes d'affaires. Mais, plus encore, cette nouvelle liaison permettra aux Parisiens et, plus généralement, aux Français, de découvrir plus facilement les diverses et attrayantes facettes du Luxembourg.



Profitant de la mise en service de cette nouvelle liaison TGV, le Ministère luxembourgeois du Tourisme a lancé une opération de sensibilisation d'envergure.

Les principales stations du métro parisien, et notamment les plus prestigieuses et stratégiques d'entre elles, ont été décorées de splendides et gigantesques affiches mettant en valeur quelques-

uns des plus beaux attraits touristiques de notre pays: ses magnifiques châteaux, sa nature préservée ou les nombreuses possibilités de prestations en faveur du bien-être. Sans oublier la culture puisque le Grand-Duché de Luxembourg et la Grande Région sont en 2007 «Capitale européenne de la Culture».

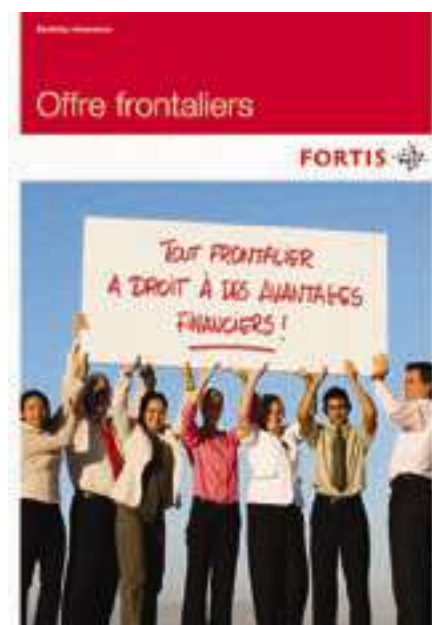
Pour cette occasion exceptionnelle, le Ministère du Tourisme, en concer-

tation avec l'agence en communication Brain & More, a repensé en profondeur l'image globale du Luxembourg à communiquer au public.

Désormais, cette image se veut avant tout joyeuse et colorée. Elle est parfois ludique, mais toujours dynamique et souhaite véhiculer de véritables émotions intimement liées à la découverte du Luxembourg. ■

## Banques

# Fortis lance une vaste campagne ciblant les frontaliers



**P**rès de 127.000 frontaliers passent chaque jour les frontières pour venir travailler au Luxembourg. Belges, allemands et surtout français viennent chercher ici un meilleur salaire, des meilleures conditions de travail... ou même du travail tout simplement. Taux de chômage bas, avantages sociaux, salaire horaire avantageux, les raisons de venir travailler au Grand-Duché ne manquent pas et valent le coup de se lever aux aurores pour éviter les bouchons sur la route. Mais on en oublie souvent les autres types d'avantages, bancaires notamment.

Contrairement à la plupart des banques au Grand-Duché, Fortis Banque Luxembourg a décidé de s'adresser directement aux frontaliers. Avec le slogan «Frontaliers, votre argent gagnerait mieux sa vie au Luxembourg», le ton de la campagne est donné. L'objectif est d'interpeller les frontaliers sur les possi-

bilités qui s'offrent à eux de réduire leurs impôts et d'investir au Luxembourg. La loi offre à tous ceux qui font leur déclaration au Luxembourg, résidents et frontaliers, la possibilité de réduire leurs impôts. Comment? En investissant par exemple dans des produits fiscalement déductibles (épargne-pension, assurances, etc.).

La nouvelle brochure parue à l'occasion de cette campagne propose aux frontaliers d'optimiser leur déclaration fiscale (pour autant qu'elle est faite au Luxembourg); d'investir au Luxembourg, terre d'investissement par excellence et de gérer leur compte, de faire des achats, des retraits et virements sans que les frontières ne soient un obstacle.

À l'occasion de cette campagne, Fortis Banque Luxembourg organise un grand concours via son site Internet [www.fortisbanque.lu](http://www.fortisbanque.lu). ■

Mieux vous écouter,  
Mieux vous écouter,  
mieux vous guider !  
mieux vous guider !

## ESPACE ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite



# «Les deux secrets d'un succès: la Qualité et la Créativité»

Paul Bocuse  
Cuisinier 1926

Lancé au printemps 2000, le magazine paperJam s'est taillé une place à part dans l'univers économique et financier du Luxembourg et de la Grande Région.

La qualité des analyses, la finesse des portraits de ceux qui font et défont l'actualité de la Place, le regard éclairé des photographes et l'esthétique inégalée de la mise en page en font le premier mensuel économique du pays.

Riche de 200 pages, ce média bilingue français et anglais, diffusé à 20.000 exemplaires, démontre, au fil de ses 10 parutions annuelles, une indépendance incontestée.

Be ready for success.

paperJam 

# Accor ouvre une nouvelle adresse à Luxembourg



**L**e Novotel Luxembourg Centre vient d'ouvrir ses portes dans le nouvel «Espace Pétrusse». Au centre d'un important programme immobilier, il s'inscrit dans le cadre d'un ambitieux projet de rénovation urbaine initié et encouragé par la Ville de Luxembourg. Société propriétaire, la Foncière Rocard

a confié la gestion de ce nouvel hôtel à Accor. Au travers de leur société CMIL Gestion, ses actionnaires sont aussi les propriétaires du Novotel Luxembourg Kirchberg également situé à Luxembourg, sur le plateau du Kirchberg.

La qualité du réseau Accor, sa position de leader en Europe et son ancrage

au Grand-Duché se sont révélés des arguments déterminants en faveur du choix de Accor comme partenaire hôtelier. Accor est en effet leader sur le marché hôtelier luxembourgeois avec 946 chambres et 9 établissements: 1 Sofitel, 1 Novotel, 4 Mercure, 2 Ibis et 1 Etap Hotel. Le Novotel Luxembourg Centre est le premier établissement de cette catégorie (4 étoiles international) à s'implanter au cœur de la capitale grand-ducale.

L'établissement se situe rue du Laboratoire, près du centre historique, classé patrimoine universel de l'UNESCO, et des rues commerçantes, à proximité de la gare desservie par le TGV Est-européen. La conception architecturale du Novotel Luxembourg Centre a été confiée à l'architecte luxembourgeois Marc Werner. Résolument contemporaine et épurée, la décoration du lobby et du restaurant est signée par Philippe Capron du bureau d'architecture français Inter Art, primé aux Hermes Awards.

Diplômé de l'Ecole Boullé, Philippe Capron possède à son palmarès de multiples références dans le secteur de l'hôtellerie internationale. Confortables et spacieuses, fonctionnelles et chaleureuses, les 150 chambres climatisées du Novotel Luxembourg Centre – dont deux spécialement équipées pour les personnes à mobilité réduite – sont aménagées selon le concept «Novation», la nouvelle génération de chambres Novotel. Elle se caractérise par une décoration, un mobilier et des volumes privilégiant l'espace et le bien-être. L'espace de travail est élégant, ergonomique et modulable. Ont été prévus des branchements électriques en nombre et des connexions informatiques, dont une connexion internet sans fil Wi-Fi avec ligne à haut débit. Côté détente et remise en forme, l'hôtel met à la disposition de ses clients une salle de fitness ainsi qu'une aire de jeu intérieure pour les enfants. Pour plus d'informations: [www.novotel.com](http://www.novotel.com). ■

# 6500 m<sup>2</sup> modulables pour vos conférences et réunions

Située au cœur du quartier d'affaires du Kirchberg, la Chambre de Commerce vous offre un cadre prestigieux pour l'organisation de vos événements

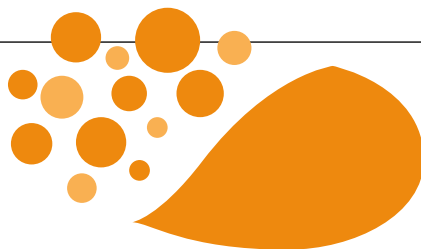
- 4 grandes salles de conférence
- 36 salles de formation
- Matériel de haute technologie
- Parking privé de 650 places



Votre partenaire pour la réussite

7, rue Alcide de Gasperi  
L- 2981 Luxembourg

Tél.: + 352 42 39 39 - 240  
Fax: + 352 43 83 26  
events@cc.lu www.cc.lu



## BOURSE D' ENTREPRISES



La «Bourse d'entreprises» laisse place à la «Bourse transfrontalière d'entreprises». Cette nouvelle initiative des Chambres de Commerce et d'Industrie de Namur, du Luxembourg belge, de Meurthe-et-Moselle et du Grand-Duché de Luxembourg vise à dynamiser la reprise d'entreprises sur le Luxembourg, la Belgique et la France en se dotant d'un outil informatique confidentiel et performant permettant la gestion des offres de cession et des demandes de reprises d'entreprises.

La bourse est disponible dès à présent en ligne sous:

**[www.bourse-entreprises.org](http://www.bourse-entreprises.org)**

# Lancement de la «**Bourse transfrontalière d'Entreprises**» un outil performant pour la cession et la reprise d'entreprises en Grande Région

Envie de reprendre ou de céder?  
Envie de devenir intermédiaire  
dans cette bourse?  
Pour de plus amples renseignements,  
l'Espace Entreprises reste  
à votre disposition:

### **Espace Entreprises – Bourse d'Entreprises**

7, rue Alcide de Gasperi  
L-2981 Luxembourg  
E-mail: [bourse@cc.lu](mailto:bourse@cc.lu)  
Tél.: +352 / 42 39 39 - 338  
Fax: +352 / 43 83 26

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

**Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».**



# AFTER WORK TRAINING PROGRAM



concept factory.lu

## PROGRAMME AUTOMNE 2007

DEMANDEZ LA NOUVELLE BROCHURE 2007/2008 AUPRÈS DE L'IFCC  
WWW.IFCC.LU

PROGRAMME	DURÉE	DÉBUT	JOUR	HORAIRE	PRIX
<b>MARKETING</b>					
Gestion stratégique et techniques de marketing-management	30 heures	27/09/07	Jeudi	18.30 à 21.00 h.	200 €
<b>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>					
Gestion et calcul des salaires	15 heures	2/10/07	Mardi et jeudi	18.30 à 21.00 h.	150 €
Gestion des ressources humaines	50 heures	17/10/07	Mercredi	18.30 à 21.00 h.	200 €
<b>COMPTABILITÉ</b>					
Formation à la profession de comptable					
Module 1: Comptabilité commerciale:					
Les mécanismes de la comptabilité générale	25 heures	27/09/07	Jeudi	18.30 à 21.00 h.	75 €
Module 2: Comptabilité commerciale:					
Les opérations de fin d'exercice	25 heures	25/09/07	Mardi	18.30 à 21.00 h.	75 €
Module 3: Analyse financière	25 heures	27/09/07	Jeudi	18.30 à 21.00 h.	75 €
Module 4: Initiation au droit commercial	25 heures	24/09/07	Lundi	18.30 à 20.30 h.	75 €
Module 5: Taxe sur la valeur ajoutée	25 heures	26/09/07	Mercredi	18.30 à 21.00 h.	75 €
Module 6: Initiation au droit fiscal luxembourgeois	25 heures	14/01/08	Lundi	18.30 à 21.00 h.	75 €
Module 7: Les implications du droit du travail et de la sécurité sociale sur le calcul des salaires	25 heures	16/01/08	Mercredi	18.30 à 21.00 h.	75 €
Comptabilité et fiscalité des salaires et traitements	32,5 heures	16/10/07	Mardi et jeudi	18.30 à 21.00 h.	200 €
Aspects fiscaux de la comptabilité	12,5 heures	1,5,8/12/07	Samedi et mercredi	08.30 à 12.00 h.	150 €
<b>DROIT</b>					
Initiation au droit commercial	25 heures	24/09/07	Lundi	18.30 à 20.30 h.	75 €
Droit de la sécurité sociale	30 heures	1/10/07	Lundi	18.30 à 20.30 h.	175 €
<b>FISCALITÉ</b>					
Taxe sur la valeur ajoutée	25 heures	26/09/07	Mercredi	18.30 à 21.00 h.	75 €
Cycle de formation en droit fiscal					
Cycle A: Fiscalité des ménages	70,5 heures	18/09/07	Mardi et jeudi	18.30 à 20.00 h.	300 €
Cycle B: Fiscalité des entreprises	70,5 heures	18/09/07	Mardi et jeudi	18.30 à 20.00 h.	300 €
<b>LANGUES</b>					
Cours récapitulatif de la langue française	40 heures	26/09/07	Mercredi	18.15 à 20.00 h.	125 €
Correspondance commerciale française	40 heures	24/09/07	Lundi	18.15 à 20.00 h.	125 €
Cours récapitulatif de la grammaire anglaise	40 heures	25/09/07	Mardi	18.15 à 20.00 h.	125 €
Elementary business English	30 heures	1/10/07	Lundi et mercredi	18.30 à 20.00 h.	200 €
Intermediate business English - level 2	30 heures	2/10/07	Mardi et jeudi	18.30 à 20.00 h.	200 €
Cours d'initiation à la langue luxembourgeoise appliquée au commerce (module 1)	40 heures	1/10/07	Lundi et mercredi	18.30 à 20.30 h.	175 €

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:  
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

**■ ■ ■ ■ ■** **Locaux:**

7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

**✉** **Adresse postale:**

Institut de Formation de la Chambre de Commerce  
L-2981 Luxembourg

**☎** (+352) 423939-220

**✉** info@ifcc.lu

**🌐** (+352) 423939-820

**🌐** www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

# Bourse transfrontalière d'entreprises

Pour consulter le détail des dernières annonces, un nouveau site a été mis en place: [www.bourse-entreprises.org](http://www.bourse-entreprises.org). Afin d'obtenir toutes les informations relatives aux différentes offres, il vous suffit de vous inscrire via la rubrique «Acquisitions».

## Horeca

### Nord

**Réf C617:** Vends Hôtel-Restaurant, excellente situation, zone piétonne, grande terrasse, pour cause de retraite à Ettelbruck.

**Réf C619:** Vends Brasserie-Restaurant avec chambres à louer au nord du pays.

**Réf C621:** Vends Hôtel-Restaurant Bar au nord du pays, excellente situation, zone piétonne, grande terrasse, entièrement rénové 2003-2004.

**Réf C814:** Vends fonds de commerce d'un restaurant-pizzeria dans le nord du pays avec 70 couverts, appartement privé et location de 7 chambres.

**Réf C874:** Vends Restaurant 60 couverts, terrasse 50 couverts, pizzeria au feu de bois, Hôtel 8 chambres, appartement pour 5 personnes, 2 chambres pour personnel.

### Centre

**Réf C620:** Vends Restaurant Auberge dans les alentours de l'aéroport. Excellente situation. Installation et équipement nouveau.

**Réf C622:** Vends fonds de commerce d'un restaurant au centre ville pour délocalisation de l'entreprise.

**Réf C751:** Vends Hôtel-Restaurant +/- 3500 m<sup>2</sup>; 42 chambres; appartement; garage-parking; vente avec murs; administration avec magasin +/- 500 m<sup>2</sup>.

**Réf C796:** Vends Hôtel-Restaurant avec 15 chambres et 130-150 couverts.

**Réf C884:** Vends Hôtel, 13 Chambres, Brasserie, Discothèque, Buanderie. Bâtisse et équipements techniques en bon état.

**Réf C898:** Vends Café-Restaurant, bail jusqu'en 2009.

**Réf C438:** Vends Restaurant-Café avec piste de quilles et appartements.

**Réf C1190:** Vends commerce de vente alimentaire (Sandwichs, croissants, tartes diverses, cafés et boissons etc.) 75 places (dont 50 places extérieur pour l'été).

### Sud

**Réf C623:** Vends restaurant au sud du pays. Bonne situation.

**Réf C837:** Vends Restaurant-Bar-Lounge avec Pizzas au feu de bois, carte à tapas, fusion de la cuisine italienne et argentine, très grande terrasse d'été, bonne clientèle fidèle, Restaurant avec grand potentiel.

**Réf C1188:** Vends fonds de commerce d'un restaurant 16 couverts, cuisine rapide, emplacement centre-ville, devant les écoles et l'arrêt de bus, du train.

**Réf C1257:** Vends fonds de commerce horeca, Restaurant haut de gamme.

**Réf C1264:** Vends fonds de commerce horeca, restaurant cuisine française et italienne.

## Commerce de détail

### Centre

**Réf C588:** Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électro-ménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix cor-

respondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

**Réf C615:** Vends commerce (parts+ stock) spécialisé dans le vêtement haut de gamme. Bon emplacement dans le Centre-ville.

**Réf C616:** Vends magasin de vélos spécialisé haut de gamme, marque exclusive, très forte notoriété au Luxembourg, en France et en Belgique. Bon emplacement.

**Réf C754:** Vends commerce de cadeaux et d'articles publicitaires.

**Réf C791:** Vends fonds de commerce, rue piétonne, Luxembourg-Ville, magasin de textile sport.

**Réf C816:** Vends local commercial situé à Hollerich, idéal pour: architectes, bureau d'études, bureaux, magasin, boutique. Loyer intéressant ainsi que parking clientèle existant (gratuit pendant 1 heure).

**Réf C916:** Vends petite entreprise en plein développement dans le domaine de la vente d'accessoires mode, bijouterie fantaisie, chaussures, produits de soins naturels et vêtements femme. Boutique de 15 m<sup>2</sup>, loyer 600 euros + 75 euros charges, près de la Place de Paris et Lycée. Le stock compris.

**Réf C996:** Vends commerce de fourniture et installation de cuisines équipées et d'espace rangement.

**Réf C1003:** Vends Horlogerie-Bijouterie avec réparations de montres et bijoux en tous genres.

**Réf C1091:** Vends fonds de commerce au centre ville de Luxembourg spécialisé dans la vente de vêtements d'enfants.

**Réf C1105:** Vends commerce d'accessoires et pièces de rechange automobiles.

**Réf C1199:** Vends fonds de commerce de 3 commerces de jouets et cadeaux enfants.

**Réf C1209:** Vends fonds de commerce de Magasin de fleurs.

**Réf C1221:** Vends commerce spécialisé dans produits naturels et bien-être haut de gamme. Bon emplacement dans le cœur du centre-ville et terrasse extérieure pour repas légers.

**Réf C1259:** Vends fonds de commerce de détail et services décoration d'intérieur et extérieur.

### Est

**Réf C408:** Vends magasin de chaussures et de maroquinerie à l'est du pays – possibilité d'ouverture tous les dimanches.

**Réf C685:** Vends Horlogerie-Bijouterie fondée en 1936 dans Ville touristique, zone piétonne.

**Réf C1099:** Vends fonds de commerce, mobilier, caisse enregistreuse + balance, vases (contenant le café), stocks (pralines, dragées, cafés, spiritueux, ballons, emballages, articles de décoration, valisettes, sacs en papier et en plastique) + Clients.

**Réf C1141:** Vends fonds de commerce d'un petit supermarché avec clientèle très fidèle.

### Sud

**Réf C752:** Vends commerce de vêtements pour femme/fille/lingerie concept franchise, vêtements dégriffés.

**Réf C885:** Cession de fonds de commerce ainsi que cession des parts d'une société, commerce de containers, bureaux, sanitaire, pavillons, stockage, salle de classes.

**Réf C1129:** Vends fonds de commerce de magasin de laines dans zone piétonne, nouvelle installation depuis un an avec clientèle fidèle de la Grande Région depuis plus de 20 ans.

**Réf C1194:** Vends fonds de commerce (Café-Thé-Alco, eaux-de-vie, liqueurs, vins et champagnes). Bon emplacement, clientèle fidèle existante.

**Réf C1247:** Vends fonds de commerce de détail, épicerie fine en spécialités italiennes.

### Ouest

**Réf C1255:** Vends fonds de commerce de détail, vente de bijouterie magnétique et fantaisie.

## Commerce de gros

### Sud

**Réf C1216:** Vends commerce de négoce en sel, sel de déneigement, sel adoucisseur, sel alimentaire, sel technique.

**Réf C1238:** Vends commerce de gros, agent d'usines dans le mobilier «Haut de Gamme» Agence Commerce.

## Services

### Nord

**Réf C991:** Vends fonds de commerce d'une société de transport avec possibilité de louer les locaux.

### Centre

**Réf C1006:** Vends société de transport avec des locaux administratifs et les places de parking obligatoires.

### Ouest

**Réf C604:** Vends pour cause de raison familiale, agence de création de site Internet, Intranet et E-commerce. Bon portefeuille, clients fidèles. Société parfaitement saine et rentable.

**Réf C1071:** Vends commerce de logiciels et de services informatiques aux PME dans le domaine de la gestion et du décisionnel.

### Sud

**Réf C684:** Vends société d'éditeur de produits ludo-éducatifs. Partenariat possible.

**Réf C719:** Vends agence de publicité spécialisée dans le cadeau d'affaires avec clientèle. Aide à la reprise possible.

Pour tout renseignement complémentaire, la Chambre de Commerce reste à votre disposition  
E-mail: [bourse@cc.lu](mailto:bourse@cc.lu)  
Tél. : 42 39 39 338

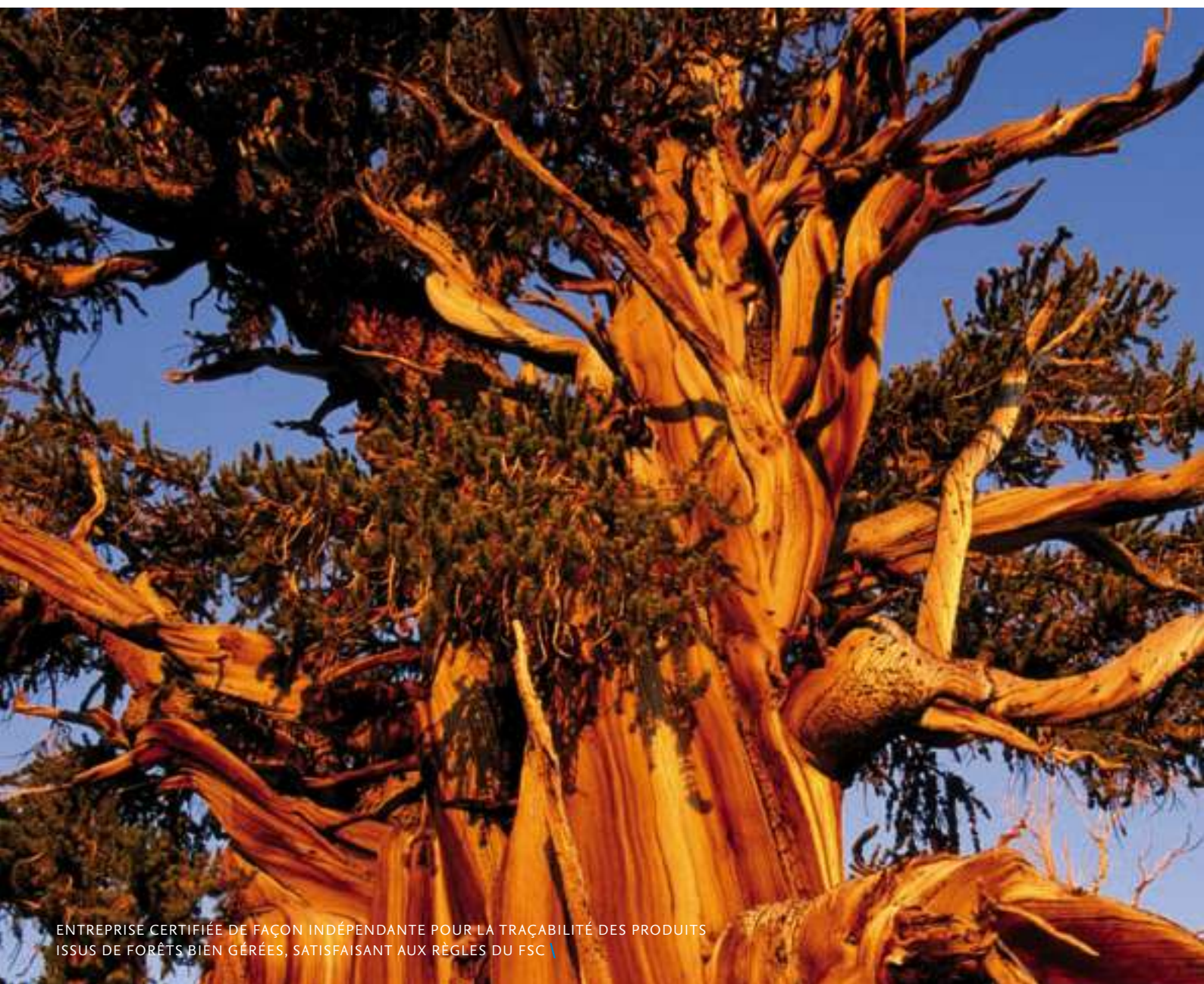
Personnes de contact:  
Patricia DIAS / François NENON

# IMPRIMERIE \ CENTRALE

EST CERTIFIÉE FSC (FOREST STEWARDSHIP COUNCIL) CAR

LA TERRE N'APPARTIENT PAS À L'HOMME, C'EST L'HOMME QUI APPARTIENT À LA TERRE.

\ SITTING BULL, CHEF INDIEN D'AMÉRIQUE DU NORD \



ENTREPRISE CERTIFIÉE DE FAÇON INDÉPENDANTE POUR LA TRAÇABILITÉ DES PRODUITS  
ISSUS DE FORÊTS BIEN GÉRÉES, SATISFAISANT AUX RÈGLES DU FSC \

IMPRIMERIE CENTRALE SOCIÉTÉ ANONYME

15, RUE DU COMMERCE \ L-1351 LUXEMBOURG \ T +352 48 00 22-1 \ F +352 49 59 63  
BOÎTE POSTALE 2477 \ L-1024 LUXEMBOURG \ WWW.IC.LU \ MESSAGE@IC.LU





« Le financement de mon entreprise  
c'est grâce à eux !

Pour assurer la compétitivité de mon entreprise, je dois lui en donner les moyens. Outils, équipement. Cela demande des financements conséquents. Je peux compter sur mon conseiller Dexia pour les planifier. »

Votre entreprise doit pouvoir évoluer, s'adapter, innover. Saisir les opportunités, investir pour prospérer et assurer des performances durables. Nous vous aidons à optimiser les différentes formes de financement en fonction de vos projets. Pour vous proposer la forme de crédit la mieux adaptée à vos besoins. À toutes les étapes de la vie de votre entreprise, faites confiance à Dexia : votre partenaire financier pour une relation durable. [www.dexia-bil.lu](http://www.dexia-bil.lu)

Professions Indépendantes - tél : 4590-2980  
PME - tél : 4590-2981

**BANQUE**  
Luxembourg

**DEXIA**